

UNION OVINE DE L'AFRIQUE DU NORD

Constitution

d'une Union ovine de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 5 novembre 1924)
(*Les Annales coloniales*, 6 novembre 1924)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Generale_du_Maroc.pdf

La Compagnie générale du Maroc, avec l'accord du Comité central de la laine, avait pris l'initiative, depuis quelques semaines, de consultations dans les milieux textiles et auprès de personnalités s'intéressant à l'élevage du mouton en Afrique du Nord, et spécialement au Maroc, dans le but de rechercher les moyens les plus favorables pour obtenir une meilleure utilisation du troupeau ovin marocain.

À la suite de ces pourparlers, une réunion a eu lieu le 29 octobre sous la présidence de l'administrateur-délégué de la Compagnie générale du Maroc. Cette réunion groupait les représentants de l'industrie et du commerce des laines, ainsi que les délégués d'importantes entreprises d'élevage. Le directeur de l'Office du gouvernement tunisien et le représentant de l'Office du protectorat du Maroc avaient bien voulu y apporter leurs concours autorisés.

Après divers échanges de vues, il fut reconnu à l'unanimité que de nouveaux efforts devaient être entrepris pour améliorer la production lainière du Maroc en quantité et en qualité, cette question n'étant, d'ailleurs, pas séparée de celle de la production de la viande.

L'intérêt de l'industrie textile française, préoccupée actuellement de son ravitaillement en laines brutes, se rencontrant entièrement sur ce point avec celui du développement de l'un des éléments de prospérité de l'Empire chérifien, il fut convenu qu'un nouvel organisme économique devenait utile pour assurer, en collaboration avec l'Administration, la mise au point et la réalisation des mesures proposées et une association fut immédiatement constituée dans ce but.

La dénomination d'« Union ovine de l'Afrique du Nord » fut adoptée afin de faciliter l'extension ultérieure de l'action envisagée à l'Algérie et à la Tunisie si les résultats obtenus au Maroc étaient satisfaisants.

Avant de se séparer, les membres de la réunion élurent pour président de la nouvelle association M. Eugène Mathon, président du Comité central de la laine. Ils désignèrent les membres du conseil d'administration et fixèrent le siège à Paris, 280, boulevard Saint-Germain.

L'action de l'Union ovine de l'Afrique du Nord au Maroc
(*La Journée industrielle*, 8 février 1925)
(*Le Mercure africain*, 4 mars 1925)

La constitution, il y a trois mois, de l'Union ovine de l'Afrique du Nord, que préside M. Eugène Mathon, président du Comité central de la laine, avait attiré l'attention des milieux textiles. Au moment où le problème de notre ravitaillement en laines brutes devient si préoccupant, la tentative que fait cette association pour arriver à une

meilleure utilisation de nos ressources nord-africaines bénéficie, en effet, d'une pressante actualité.

Cet essai de coordination des efforts a été accueilli avec une égale satisfaction de l'autre côté de la Méditerranée. Le maréchal Lyautey notamment, en remerciant l'Union ovine d'avoir choisi le Maroc comme premier terrain de son activité, l'a vivement félicitée de l'esprit réaliste de ses projets. À l'occasion du récent passage à Rabat de M. Michel Lallour, administrateur délégué de la nouvelle association, le Maréchal vient de lui renouveler l'assurance de son appui et il a insisté sur l'importance que prend la question de l'élevage du mouton dans les préoccupations du protectorat. Un programme d'action immédiate a pu être élaboré grâce au concours de la direction générale de l'agriculture et du service de l'élevage : l'Union ovine de l'Afrique du Nord en entreprend, dès maintenant, la mise en œuvre, qui sera exécutée progressivement et en collaboration constante avec les services administratifs.

À l'Union ovine de l'Afrique du Nord

Le Conseil organise l'action de l'association
(*La Journée industrielle*, 22 mars 1925)

Le conseil d'administration de l'Union ovine de l'Afrique du Nord s'est réuni récemment, au siège du Comité central de la laine, sous la présidence de M. Eugène Mathon, qu'assistaient MM. Jean Balsan, Henri Tournier, vice-présidents, et Michel Lallour, administrateur délégué.

M. Lallour a rendu compte de sa mission au Maroc en vue d'organiser, dans ce pays, l'action de l'Union ovine. Puis M. Mathon a donné lecture de lettres émanant du maréchal Lyautey et de M. Steeg, gouverneur général de l'Algérie, lettres ayant trait au programme de l'association, et fait connaître à l'assemblée que les pourparlers engagés avec les principaux éleveurs européens en vue de constituer une société coopérative de tonte mécanique au Maroc n'avaient pas abouti à cause du trop faible effectif des troupeaux possédés par les éleveurs consultés.

Dans ces conditions, les concours indispensables ont été recherchés ailleurs : ils permettront, sans aucun débours pour l'Association, de faire fonctionner au Maroc, aux mois d'avril et de mai prochains, un atelier mobile de dix tondeuses.

M. Lallour a exposé que, dans le cas où le bilan de cette expérience présenterait un solde débiteur, il lui semblerait équitable que l'Union ovine participât à la perte dans une certaine mesure. Cette suggestion a été acceptée.

Sur la proposition de M. Deburghgraeve, il a été convenu que l'Union ovine achèterait, en outre, une douzaine de tondeuses à main.

Le conseil a décidé, d'autre part, de poursuivre l'étude de deux importantes questions : les bains prophylactiques et la répression des fraudes sur la laine.

Le conseil, ayant entendu ensuite résumer la campagne de propagande faite en faveur de l'Union ovine, a été mis au courant de la situation financière de l'association : il a décidé que de nouvelles ressources devaient être recherchées par le recrutement de nouveaux adhérents et que des sections spéciales à cotisations réduites seraient constituées au Maroc, en Algérie et en Tunisie.

Il a décidé, enfin, que l'assemblée générale des participants de l'Union ovine de l'Afrique du Nord serait convoquée, à Paris, dans la troisième semaine de juin.

L'élevage du mouton au Maroc

par Édouard Néron, sénateur de la Haute-Loire,
(*Les Annales coloniales*, 23 juin 1925)

L'élévation du prix de la laine et de la viande doit faire tendre nos efforts vers le développement du cheptel ovin marocain.

Les immenses territoires de l'Empire chérifien sont à notre porte avec un troupeau dépassant sept millions de têtes de bétail qui y vit aisément.

Sous l'énergique impulsion de M. Malet, directeur général de l'Agriculture et du Commerce, diverses mesures de la plus grande utilité ont été déjà prises. Secondé dans ses efforts par divers groupements, parmi lesquels il convient de citer l'Union ovine de l'Afrique du Nord et les sociétés indigènes de prévoyance, il a fait étudier la question dans tous ses détails. Un plan d'ensemble a été élaboré et, déjà, on a commencé à le mettre en pratique. D'après les résultats obtenus à l'heure actuelle, on peut aisément prévoir tout ce que nous sommes en droit d'attendre de l'avenir.

En dehors de quelques grands propriétaires, nous avons à faire à la masse des indigènes possédant seulement quelques têtes de bétail. Ceux-ci, d'esprit souvent peu ouvert, se montrent rebelles à tout ce qui va à l'encontre de leurs habitudes : ils considèrent toujours les étrangers comme animés d'intentions peu amicales à leur égard.

Nos efforts, pour donner confiance aux indigènes, sont couronnés de succès, preuve en est ce qui se produit pour la castration.

Depuis que l'usage de la pince italienne a permis d'obtenir le résultat cherché, sans froisser la foi religieuse des adeptes du Coran, les indigènes ont amené, chaque jour davantage, leurs béliers aux opérateurs européens, et ceux-ci ont ainsi pu traiter, en 1924, plus de 25.000 sujets.

À l'heure présente, nous sommes partiellement arrivés à faire comprendre aux indigènes l'utilité des mesures suivantes : opérer une sélection parmi les mâles et les femelles, nourrir convenablement les troupeaux, veiller à leur hygiène et, enfin, faire pratiquer la tonte suivant une méthode moderne et rationnelle.

Il est évident qu'il n'a pas été bien difficile de démontrer à certains éleveurs l'avantage qu'ils avaient à n'employer que des béliers sélectionnés, à ne pas soumettre à la monte des brebis trop jeunes ou trop âgées.

Il a été facile de leur faire comprendre que laisser la reproduction se faire au petit bonheur était nuisible, puisque les portées venues en été sont, presque en totalité, vouées à l'anéantissement.

Ces principes mis en pratique se sont aussitôt révélés excellents, et la chose s'est promptement répétée de proche en proche, dans les milieux indigènes.

On arrivera de même à faire admettre aux éleveurs que, pour avoir de beaux sujets, il faut les nourrir convenablement et les soigner. Ils comprendront l'utilité de la multiplication des larges silos, préconisés par la mission australienne, où peuvent sans peine s'emmagasiner à la belle saison la nourriture nécessaire aux troupeaux pour tout le restant de l'année. Ils se rendront compte que laisser les bêtes sans soins de propreté et soumis à toutes les intempéries, c'est les condamner à la mort ou au rachitisme.

Il nous appartient de venir en aide aux indigènes, en installant des fermes d'essais où seront conservés des sujets d'élite soumis à toutes les règles de la technique moderne, et, de plus, en créant de place en place, dans les pays d'élevage, des points d'eau où pourront venir s'abreuver les troupeaux, actuellement obligés, pour apaiser leur soif, à des randonnées épuisantes et meurtrières.

Mais, dès à présent, une réforme facile à faire et qui, de suite, donnera des résultats intéressants, c'est de modifier les méthodes employées pour la tonte. Il faut décider les indigènes à utiliser la tonte mécanique : celle-ci évite d'abord aux moutons les maladies de peau occasionnées par le raclage du couteau indigène, et ensuite elle permet une tonte beaucoup plus complète. Ainsi on estime à 20 grammes le gain donné par

chaque toison tondue mécaniquement, et cela sans compter le bénéfice fait sur le prix même de l'opération, qui, actuellement, s'élève à 5 % du prix de la laine recueillie.

Si nous envisageons l'ensemble du cheptel ovin, nous voyons se réaliser un bénéfice tel qu'il est le principal stimulant à l'élevage du mouton dans l'Empire chérifien.

Pour l'amélioration des laines de l'Afrique du Nord

Une conférence de M. Michel Lallour,
à l'Union des négociants en laine de Roubaix-Tourcoing
(*La Journée industrielle*, 3 juillet 1925)
(*Le Mercure africain*, 15 juillet 1925)

Les négociants en laines de Roubaix et de Tourcoing se sont réunis récemment à Tourcoing. sous la présidence de M. Jules Segard, président de l'Union des négociants en laine de Roubaix-Tourcoing, pour entendre M. Michel Lallour, administrateur délégué de l'Union ovine de l'Afrique du Nord, leur exposer les conclusions de son récent voyage au Maroc, en Algérie et en Tunisie.

M. Lallour a rappelé dans quelles conditions s'est constituée l'Union ovine de l'Afrique du Nord, dont le but est de servir les intérêts de l'industrie textile française et de développer le commerce des laines en Afrique du Nord. Cette association, que préside M. Eugène Mathon, président du Comité central de la laine, a pu s'assurer dès ses débuts d'importants concours. Au cours de son voyage, M. Lallour vient de recevoir la confirmation de l'appui absolu des administrations des trois pays intéressés.

Le programme d'action est double. Il comporte une œuvre de longue haleine en vue de l'amélioration des races ovines de l'Afrique du Nord, œuvre qui se réalisera progressivement par la collaboration constante des sections marocaine, algérienne et tunisienne de l'Union ovine avec les administrations, et il comporte quelques initiatives immédiates qui feront l'objet de sociétés spéciales en voie de constitution.

M. Lallour a expliqué notamment comment la création d'une « Société nord-africaine de tonte » permettra d'assurer une récolte correcte de la laine. Des ateliers automobiles exécuteront la tonte mécanique des moutons, le classement des toisons et leur emballage en balles scellées. Il sera possible de donner en outre certains soins prophylactiques aux animaux.

Des Bourses de laines compléteront cette organisation ; elles se tiendront chaque année dans les quatre principaux centres de l'Afrique du Nord, avec la collaboration des chambres de commerce, et elles permettront aux négociants et aux industriels français de s'intéresser davantage à la production lainière de ces pays.

M. Jules Segard a remercié M. Lallour de son exposé et l'a assuré du concours entier de l'Union des négociants en laine de Roubaix-Tourcoing. M. Louis Lorthiois, président de la chambre de commerce de Tourcoing, a également promis l'appui de cette chambre de commerce pour mener à bonne fin les projets envisagés.

L'activité de l'Union ovine de l'Afrique du Nord pendant la campagne 1924-1925 (*La Journée industrielle*, 9 octobre 1925)

L'Union ovine de l'Afrique du Nord, dont nous avons, à plusieurs reprises, signalé l'œuvre et les efforts, vient de publier un rapport sur son activité du 1^{er} novembre 1924 au 1^{er} septembre 1925. Voici l'essentiel de ce document.

M. Michel Lallour, administrateur délégué, s'est rendu lui-même au Maroc, choisi pour être le terrain des premières tentatives d'amélioration du cheptel nord-africain, afin d'étudier sur place les perfectionnements à apporter à l'élevage. Les réformes préconisées dans le rapport de M. Michel-Lallour ont reçu l'approbation du maréchal Lyautey et de ses chefs de service.

L'intérêt manifesté de toutes parts à cette enquête et le désir exprimé par MM. Steeg et Lucien Saint de voir s'étendre à l'Algérie et à la Tunisie l'action de l'Union ovine ont amené celle-ci à compléter, dans le reste de l'Afrique du Nord, l'étude entreprise au Maroc.

Ces premiers travaux ont convaincu l'Union ovine de l'importance de son œuvre, aussi bien pour le ravitaillement en laine et en viande de la métropole que pour le développement de la prospérité de nos colonies.

L'Union ovine a envisagé la constitution de certaines sociétés de capitaux : dans l'émission de leurs actions, des avantages seraient réservés, bien entendu, aux membres de l'Union.

C'est ainsi que, préoccupée d'assurer une récolte correcte de la laine sur les lieux mêmes de tonte et de supprimer les fraudes, l'Union ovine a estimé qu'il convenait de créer une société spéciale pour la tonte des troupeaux par ateliers fixes et par ateliers automobiles, le classement des toisons et leur emballage en balles scellées.

Dans cet ordre de choses, une expérience a été faite au Maroc en avril et mai derniers : un atelier automobile de dix tondeuses, transportant sa force motrice et ses accessoires, a effectué, à titre d'essai, la tonte de onze mille toisons environ dans le Gharb et dans le Tadla et il a été présenté par les soins de l'Union ovine à la Semaine agricole de Casablanca.

Cette expérience a reçu l'approbation de l'administration et des éleveurs. Ainsi est devenue possible la Société nord-africaine de tonte, actuellement en formation.

Pour obtenir certaines améliorations d'ordre commercial réclamées par les éleveurs et les chambres de commerce, l'Union ovine se préoccupe d'organiser des ventes de laines aux enchères publiques sur les principales places d'Afrique. Elle s'efforce, pour cela, d'établir la collaboration des intérêts en présence.

D'autre part, en attendant la constitution d'organismes spécialisés ayant pour objet de stimuler l'élevage, l'Union ovine a l'intention de créer, dès maintenant, au Maroc, en Algérie et en Tunisie, des sections locales composées de personnalités notoires et compétentes qui assureront la liaison avec les pouvoirs publics et poursuivront la réalisation du programme de l'association.

Celle-ci a déjà trouvé, dès ses débuts, de précieux concours et son intervention a été accueillie très favorablement dans toute l'Afrique du Nord.

Pour faire face à la tâche considérable qu'elle veut accomplir, l'Union ovine demande que les concours individuels ou collectifs ne lui soient point ménagés. Elle souhaite enfin très vivement que les consommateurs français de laines, de cuirs et de viandes nord-africains réservent désormais leurs achats aux négociants adhérant à l'association et utilisent, pour leurs transports, les compagnies de chemins de fer et de navigation qui la soutiennent.

DANS LES RÉGIONS
(*La Journée industrielle*, 3 novembre 1925)

MAZAMET. — La chambre de commerce a décidé d'adhérer à « l'Union ovine de l'Afrique du Nord ».

Elle a reçu, du Service du commerce et de l'industrie du Protectorat du Maroc, pour sa documentation, une collection de toisons marocaines, accompagnées de vingt

photographies représentant divers sujets choisis comme types des races marocaines les plus intéressantes.

COURRIER DU MAROC
LA VIE ÉCONOMIQUE
Section marocaine de l'Union ovine de l'Afrique du Nord
(*Les Annales coloniales*, 12 janvier 1926)

Sur l'initiative de M. Lallour, administrateur délégué de l'Union ovine de l'Afrique du Nord, une section marocaine de cet important groupement s'est constituée à Casablanca, sous la présidence de M. Rengnet, directeur général de la Banque d'État du Maroc ¹.

L'Union ovine poursuit un but qui présente un intérêt français considérable et un intérêt marocain non moins grand l'approvisionnement de nos industries textiles métropolitaines par les laines nord-africaines.

Son programme comporte donc tout ce qui concerne le développement et l'amélioration de l'élevage du mouton, des procédés mécaniques de tonte, la création de types de laine standardisés et de balles uniformes favorisant les transactions avec l'industrie textile française.

L'Union ovine de l'Afrique du Nord constitue une section au Maroc
(*La Journée industrielle*, 20 janvier 1926)

Casablanca, 18 janvier. — À l'occasion du voyage au Maroc de M. Michel Lallour, administrateur délégué de l'Union ovine de l'Afrique du Nord, le comité de la section marocaine de cette association vient d'être constitué au cours d'une réunion tenue à la chambre de commerce de Casablanca.

M. Rengnet, directeur général de la Banque d'État du Maroc, a été désigné comme président ; M. Guillemet, président de la chambre d'agriculture de Casablanca, comme vice-président, et M. Pierre Parent, secrétaire général de la chambre de commerce de Casablanca, comme secrétaire. Les autres membres de ce comité sont : MM. Combemale, Fleuranceau, d'Halluin, Balay, Nanon, Renot et Toussaint.

Le siège social est fixé à Rabat, au siège de la Banque d'État du Maroc. Tous renseignements concernant l'activité de l'Union ovine et une documentation complète sur tout ce qui a trait à l'élevage du mouton au Maroc et au commerce de ses produits y seront tenus à la disposition des intéressés.

1926 (mars) : création de la Société nord-africaine de tonte
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Nordaf_Tontes.pdf

LA VIE ÉCONOMIQUE
Voyage d'étude

¹ www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Banque_Etat_Maroc.pdf

(*Les Annales coloniales*, 29 avril 1926)

M. Eugène Mathon, président de l'Union ovine de l'Afrique du Nord et président du Comité central de la laine en France, et M. Lallour, délégué de l'Union ovine de l'Afrique du Nord, embarqués dernièrement à Marseille à destination du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie, sont attendus dans les premiers jours de mai à Tunis, où ils viennent faire une enquête sur le marché des laines.

LE RAVITAILLEMENT DE L'INDUSTRIE TEXTILE FRANÇAISE PAR LES COLONIES

UNE CONFÉRENCE DE M. EUGÈNE MATHON À ALGER

(*La Journée industrielle*, 11 mai 1926)

(De notre correspondant particulier)

À l'occasion de la Semaine commerciale, agricole et industrielle d'Algérie, M. Eugène Mathon, président du Comité central de la laine, a fait, le 2 mai dernier, dans le grand amphithéâtre de l'Institut agricole de Maison-Carrée, une conférence sur « le ravitaillement de l'industrie française par les colonies ».

Après une allocution de M. Brunei, directeur au gouvernement général de l'Algérie, qui a présenté le conférencier, M. Mathon a rappelé le rôle du Comité central de la laine, fondé, en avril 1922, pour grouper toutes les industries vivant de la laine : peignage, filature de la laine peignée et de la laine cardée, bonneterie, tapisserie, industries de la couverture et de la robe, industries annexes, telles que l'effilochage, le délainage, le lavage, le cardage, la teinture, la fabrication du feutre.

Le Comité central de la laine ne poursuit aucun but de profit matériel. Il s'efforce de réaliser l'unité de doctrine par la recherche de solutions uniformes d'ordre économique, fiscal et professionnel : ses avis seront de plus en plus écoutés par un gouvernement soucieux du progrès général. Il est appelé également à centraliser et à coordonner les efforts des producteurs.

M. Mathon a montré ensuite la nécessité de nous affranchir de l'étranger pour le ravitaillement de notre industrie en matières premières.

En 1925, en effet, nous avons importé pour près de 4 milliards de laines étrangères. On doit et on peut améliorer cette situation, qui offre un triple intérêt : financier, politique et national.

Dès 1921, au cours de la Semaine du Commerce extérieur, M. Mathon avait commencé une vaste enquête sur nos besoins en matières premières et sur les ressources de nos colonies en quantité et en qualité.

[En Afrique du Nord]

En Afrique du Nord, le problème se pose différemment suivant les régions. Quoi qu'il en soit, on y compte actuellement 25 millions de moutons. Il s'agit de savoir : 1° si l'on peut en augmenter le nombre ; 2° si la production par tête peut être accrue ; 3° si la qualité de la laine peut être améliorée.

À ces trois questions, M. Mathon répond par l'affirmative. Les résultats seront sans doute lents à venir, mais ils seront rémunérateurs. Considérons, par exemple, la colonie du Cap : ce n'est qu'en 1785 que ce pays a commencé à se préoccuper de l'élevage du mouton mérinos en important un troupeau de béliers espagnols de l'Escurial. Actuellement, il y a 26 millions de mérinos et 5 millions de race persique. L'exportation de laine a atteint, en 1923, 1 milliard 734 millions de francs et le prix moyen de la laine a été de 23 fr. 40 le kg.

L'exemple des autres doit nous aider à trouver les moyens, et l'expérience locale est nécessaire. Il faudra peut-être envisager l'élevage en parcs fermés, afin d'éviter le contact avec les moutons étrangers et de permettre ainsi la sélection raisonnée. En Tasmanie, cette organisation existe ; elle est secondée par le gouvernement, qui a institué des experts en laine et a créé des écoles spéciales dont les cours durent neuf mois. Les maladies du mouton sont étudiées par des vétérinaires spécialisés et des savants. Les résultats à atteindre ne doivent faire négliger aucun moyen.

La Chambre de commerce de Tourcoing a fait des efforts considérables en Afrique occidentale française, en Haute-Volta et à Madagascar, où elle a amené, à grands frais, des brebis et des béliers du Cap. Elle poursuit ses efforts avec activité.

En Afrique occidentale, le mérinos vit et s'acclimate ; les croisements améliorent la race. Dans la région du Niger, une expérience est faite actuellement et la Compagnie cotonnière du Niger essaie des croisements avec des races algériennes.

En 1919, des essais ont été faits au Maroc par l'importation de moutons australiens, mais on s'est vite aperçu qu'il fallait disposer de domaines importants. Donc, le régime des grandes concessions est indispensable.

En Algérie, l'élevage indigène subit des méthodes empiriques. Les habitudes ancestrales de l'Arabe seront difficiles à vaincre. Il faudra surveiller les croisements et sélectionner. La transhumance rend difficile la création de parcs fermés. De plus, la passivité de l'indigène est pénible à vaincre ; il ne donne aucun soin à son troupeau et ne possède aucune réserve de nourriture. L'ensilage sera difficile à organiser, car celui qui l'aura pratiqué risquera de voir son travail profiter à d'autres. Quant aux points d'eau, il en existe, mais la négligence est un obstacle à leur augmentation.

Pourtant, des essais d'amélioration ont été tentés par l'administration. Le centre de Tadmit est un modèle d'organisation dirigé par le chef du service de l'élevage, M. Tronette, dont les efforts sont considérables.

En Algérie, on peut envisager un programme de réalisation immédiate avant d'entreprendre la réalisation d'un autre programme à longue échéance. Il faudra commencer par de petites expériences avec l'appui moral et technique de l'administration. Ainsi, petit à petit, pourra-t-on arriver à doubler le cheptel algérien.

Peut-on, enfin, demande M. Mathon, améliorer la production de laine par tête et approcher celle du Cap qui atteint parfois 5 kg ? Là encore, il répond par l'affirmative. En surveillant les progrès de la race, le produit atteindra 50 à 60 % de plus qu'actuellement. Autrement dit, on peut arriver à multiplier le produit actuel par 5 à 7.

Pour cela, il faudra du temps, de l'argent, de la persévérance, de l'union intime entre les éleveurs, les acheteurs de laine, les usiniers, l'administration. En coordonnant les efforts, le résultat est certain.

Ensuite, M. Michel Lallour, administrateur délégué de l'Union ovine de l'Afrique du Nord, a exposé l'œuvre accomplie jusqu'à présent dans l'Afrique du Nord, particulièrement en ce qui concerne l'organisation et la modernisation des marchés lainière nord-africains.

1926 (mai) : création de la Société nord-africaine de ventes publiques
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Nordaf_Ventes_publicques.pdf

Tunis
Une conférence
(*Les Annales coloniales*, 20 mai 1926)

(Par dépêche.)

L'Union ovine de l'Afrique du Nord avait organisé ces jours derniers, au Palais des sociétés françaises, à Tunis, une conférence du plus haut intérêt. Il s'agissait de la production de la laine.

L'organisation parfaite avait attiré un public nombreux, en partie venu de loin et le sujet fut traité avec une telle maîtrise par les deux orateurs, M. Eugène Mathon, industriel, président de l'Union ovine de l'Afrique du Nord, président du comité central de la laine, conseiller du commerce extérieur, et M. Michel Lallour, délégué de l'Union ovine de l'Afrique du Nord, que de nouveaux horizons apparurent à tous les auditeurs, émerveillés par une documentation aussi complète que précise.

M. Eugène Mathon, avant d'entrer dans le plein du sujet, décrit l'origine de l'Union ovine de l'Afrique du Nord.

Le Comité central de la Laine a été fondé en avril 1922. C'est la réunion, la fédération de tous les groupements ou syndicats qui, à un titre quelconque, s'occupent de la laine : négociants ou industriels, syndicats locaux Tourcoing, Elbeuf, etc., qu'il s'agisse de laine peignée cardée, laine qui se convertit en robes, draperies, couvertures, tapis, industries annexes ; teinturerie, apprêt, feutres, etc., etc.

En un mot, le Comité central de la laine réunit dans son sein tout ce qui touche à la laine, y compris l'élevage du mouton car ce comité a pour objet aussi de réaliser une organisation ou des services spéciaux dont la création serait reconnue nécessaire.

Mais, le Comité de la laine n'a ainsi rien fait de nouveau, poursuit l'orateur.

Il a imité le « coton » où toute l'industrie s'y rattachant est réunie en fédérations reliées entre elles par l'Internationale du Coton qui s'occupe de plantations, de standardisation, etc.

La « laine » n'aspire pas à autre chose.

Elle veut réaliser le même programme, c'est-à-dire arriver à une organisation internationale de la laine.

Le Comité central est, du reste, d'accord en principe avec les consommateurs allemands, anglais, belges, italiens, etc.

Bien que cet organisme fût encore embryonnaire, M. Mathon représentait, l'année dernière, le Comité central de la laine à Londres, avec les éleveurs du Cap.

L'Union ovine de l'Afrique du Nord représente les intérêts lainiers français, marocains, algériens et tunisiens. Elle veut moderniser et entreprendre toutes les réformes nécessaires propres aux régions envisagées

L'Union ovine de l'Afrique du Nord est un organisme qui ne réalise pas de bénéfices, qui vit de conceptions [*sic : contributions ?*] et ne fait pas d'affaires.

Le tout poursuivi est d'intérêt national.

Passant à une autre partie du sujet, le conférencier cite des chiffres déconcertants sur la consommation française et la proportion des fournitures faites par les colonies, la métropole n'ayant fourni que 80.000 tonnes contre 20.000 tonnes réexportées. Or, la consommation atteint le chiffre total de 4 milliards et demi de francs, dont 4 milliards sont allés à l'étranger.

L'orateur nous transporte dans la colonie du Cap et cite pour 1923 le chiffre d'exportations de 74 millions de kg, chiffre que cette colonie espère doubler par d'exploitation d'une végétation résistant à la sécheresse et dont le mouton est friand.

La Tunisie peut-elle aussi prétendre doubler sa production ? Toute l'argumentation répond affirmativement et au-delà.

Le problème revêt, il est vrai, des formes multiples. En voici quelques-unes :

La sélection. — La préférence revient au mérinos dont la quantité diminue alors que sa laine voit chaque jour de nouveaux débouchés.

C'est aussi la condamnation du mouton à large queue dont la disparition totale est désirée.

La reproduction. — Le bélier d'Australie est tout indiqué et encore faut-il éviter la consanguinité.

Les bains chimiques : un par an dans certaines contrées d'Australie.

Les clôtures.

La lutte contre les épidémies.

Inutile de dire que les moyens d'application de tous ces procédés ont été étudiés à fond.

Comme résultats, que pourra espérer l'éleveur tunisien ? Doubler son troupeau, éviter le risque de le décimer, doubler la quantité de laine par toison et en augmenter aussi la qualité, c'est-à-dire le prix.

L'assemblée générale de l'Union ovine de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 28 mai 1926)

L'Union ovine de l'Afrique du Nord vient de tenir sa première assemblée ordinaire, dans les bureaux du Comité central de la Laine, à Paris, 10-12, rue d'Anjou, sous la présidence de M. Eugène Mathon, président du conseil d'administration.

L'assemblée a été mise au courant de l'activité de l'association au cours du premier exercice, clos le 31 décembre 1925. Elle a approuvé le rapport du conseil d'administration sur cet exercice et le bilan qui lui a été soumis. La cotisation a été maintenue au chiffre de 1.000 francs par adhérent pour l'exercice 1926 et l'assemblée a donné pouvoir à son président de solliciter la reconnaissance d'utilité publique de l'association.

Semaine agricole de Maison-Carrée
(*Le Mercure africain*, 2 juin 1926)

Lundi 3 mai, M. Mathon, président du Comité central de la laine de France et de l'Union ovine de l'Afrique du Nord, donnait une conférence à l'Institut agricole de Maison-Carrée.

Le conférencier exposa à de nombreux éleveurs et négociants lainiers les buts de l'Union ovine et les efforts entrepris par cette association pour acclimater au Maroc des béliers sélectionnés et pour introduire de nouvelles méthodes d'élevage dans nos possessions nord-africaines. M. Brunel, directeur de l'Agriculture, présidait la conférence, entouré de M. le colonel Meynier, chef de la maison militaire du gouverneur général, et de MM. Lallour et Aumeran.

M. Michel Lallour, administrateur délégué de l'Union ovine, donna des précisions fort intéressantes sur le fonctionnement des Sociétés nord-africaines de tonte et de ventes publiques de laines créées par l'Union.

Nous avons précédemment entretenu longuement nos lecteurs de ces initiatives particulièrement intéressantes pour le développement de notre production lainière dans le numéro 156 du « *Mercury africain* », du 14 avril 1926.

L'Union ovine en Tunisie
(*Le Mercure africain*, 2 juin 1926)

Récemment, un banquet, a réuni au Majestic-Hôtel, les nombreuses personnalités du monde de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, qui avaient assisté le matin à l'intéressante conférence de MM. Mathon et Michel Lallour sur l'Union ovine de l'Afrique du Nord et la production de la laine.

M. Lescure, directeur général de l'Agriculture, spécialement délégué par le résident général ; M. Connet, président de la Caisse régionale de crédit agricole ; M. Deligne, président de la Coopérative du textile ; M. Manoubi Boussen, président de la chambre d'agriculture indigène ; M. Desportes, président de la chambre de commerce française ; M. Mohamed Chenik, président de la chambre de commerce indigène ; M. du Halgouët, inspecteur du service commercial de la C.F.T. ; M. Baizeau ; M. Legard, secrétaire de la chambre d'agriculture ; et de très nombreux colons assistaient au banquet.

Cette réunion fut, en quelque sorte, la suite agréable de celle du matin.

On y échangea des impressions et d'utiles renseignements et on y ajouta les grandes questions qui sont intimement liées au développement agricole, industriel et commercial des trois grandes provinces nord-africaines.

Au champagne, M. Deligne, au nom de la Coopérative du textile, remercia en quelques mots M. Mathon du concours précieux qu'il a apporté à l'essor de l'industrie lainière en Tunisie.

Il regretta l'absence de M. Lucien Saint et se félicita de la présence de M. Lescure, directeur général de l'Agriculture.

M. Deligne déplora également l'absence de M. Pelletier, président de la chambre d'agriculture, assez sérieusement souffrant, et de M. Gounot, actuellement en tournée électorale.

En terminant, M. Deligne exprima l'espoir que l'industrie lainière en particulier et celle des textiles en général, vigoureusement stimulées par l'action raisonnée de l'Union ovine, sera à même de conquérir une place nouvelle et honorable sur les marchés mondiaux et il se montra confiant dans un avenir de prospérité.

M. Manoubi Boussen, président, de la chambre d'agriculture indigène, s'associa aux paroles de M. Deligne et remercia également M. Mathon pour sa bienfaisante initiative : il constata que les méthodes de tonte, de sélection et de nettoyage de la laine préconisées par l'Union ovine seront de nature à relever la réputation de la laine tunisienne, en particulier sur les marchés métropolitains.

M. Mathon évoqua en une élégante et chaude improvisation des souvenirs de son premier voyage en Tunisie, il y a trente-cinq ans ; il dit son admiration pour le développement harmonieux et rapide de notre Protectorat ; il remercia M. Deligne, président de la Coopérative du textile, pour l'œuvre entreprise par son groupement et affirma sa conviction dans l'aide puissante de l'Administration du Protectorat.

il exalta l'œuvre de la France dans son beau domaine colonial, œuvre civilisatrice et bienfaisante, puisqu'elle apporte des éléments de prospérité aux indigènes qui vivent sur ce domaine colonial.

M. Lescure, directeur général de l'Agriculture, après avoir apporté les regrets du Résident général, assura les convives que l'Administration était prête à aider, dans toute la mesure du possible, l'organisation rationnelle de la production de la récolte et de la vente des textiles, source importante de richesse pour l'Afrique du Nord.

Tous ces discours furent salués d'unanimes applaudissements.

Ainsi se termina la série de manifestations organisées par l'Union ovine de l'Afrique du Nord, manifestations importantes au premier chef, puisqu'elles eurent pour but de mettre sur pied l'exploitation intensive et rationnelle d'une des meilleures ressources nord-africaines : la laine et le coton.

L'ŒUVRE DE L'UNION OVINE DE L'AFRIQUE DU NORD
PENDANT SON PREMIER EXERCICE SOCIAL
(*La Journée industrielle*, 8 juillet 1926)

Nous avons rendu compte, en son temps, de l'assemblée générale de l'Union ovine de l'Afrique du Nord, association que préside M. Eugène Mathon, et dont on sait le rôle essentiel dans l'organisation et l'amélioration de la production lainière en Algérie, en Tunisie et au Maroc.

Le rapport, dont il a été donné lecture au cours de cette assemblée, donne d'intéressants détails sur l'activité de l'Union pendant son premier exercice social, du 29 octobre 1924 au 31 décembre 1925. Ce document signale d'abord la fondation de deux sociétés destinées à doter l'Afrique du Nord des services collectifs qui lui manquaient.

La première en date de ces sociétés, dont la constitution a été annoncée par la *Journée industrielle*, est la Société nord-africaine de tonte, ayant pour objet, comme son nom l'indique, la création de centres pour la tonte mécanique des moutons, le classement et l'emballage des toisons. Cette société s'interdit toute opération commerciale sur les laines : la marque de garantie « Snat » apposée sur les balles préparées par ses ateliers est à la disposition de tous les éleveurs ou négociants qui font appel à ses services et n'a pas d'autre but que de leur faciliter l'écoulement rémunérateur de leurs produits. En dehors des progrès importants que constitueront l'emploi des procédés modernes de tonte, la suppression des fraudes et le classement standardisé des laines dès leur récolte, il y a lieu de souligner l'heureuse influence que le classement annuel des laines devant l'éleveur ne manquera pas d'avoir sur la sélection régulière des troupeaux.

Il ne faut pas se dissimuler toutefois que de longs et patients efforts seront nécessaires à cette société avant qu'elle puisse donner à son entreprise tout le développement qu'elle comporte : elle devra triompher à la fois de difficultés matérielles considérables, des préjugés de certains intermédiaires et de la routine des traditions indigènes.

La seconde société créée dans le but de moderniser le marché lainier de l'Afrique du Nord et de le doter des services économiques qui ont contribué à la prospérité des autres grands marchés lainiers du monde est la Société nord-africaine de ventes publiques, qui se propose de mettre à la disposition des exportateurs de laines de l'Afrique du Nord des services de magasins, de classement et d'emballage pour les laines et déchets, et d'organiser périodiquement des séries de ventes publiques aux enchères dans quelques villes de l'Afrique du Nord qui seront visitées, à cet effet, par des caravanes d'acheteurs. Des accords bancaires ont été prévus pour faciliter le warrantage des laines avant les ventes et le règlement des opérations après les ventes.

Pendant son premier exercice, l'Union s'est également occupée de constituer, au Maroc, en Algérie et en Tunisie, des sections destinées à poursuivre sur place l'exécution du programme général de l'association. La section marocaine est créée, ainsi que la section tunisienne. L'Union espère qu'une section autonome ne tardera pas non plus à s'établir en Algérie.

Afin d'améliorer les conditions de vie des troupeaux indigènes de l'Afrique du Nord, l'Union s'est efforcée de seconder et de compléter l'action administrative.

Désireuse aussi d'aider à la sélection des troupeaux des indigènes et d'inciter les colons européens à développer leur élevage de moutons et à pratiquer des croisements judicieux, elle poursuit une active propagande dans ce sens : c'est ainsi qu'elle a participé aux principaux concours et foires agricoles de l'Afrique du Nord par l'attribution de prix pour les meilleurs animaux et les meilleures toisons. La section marocaine a créé, en outre, des diplômes qui sont très appréciés des éleveurs indigènes.

Enfin, la production de la laine fine n'a pas cessé de préoccuper l'Union, qui étudie la possibilité d'importer, en Afrique du Nord, des moutons mérinos d'Australie ou du Cap. Une partie de ces animaux serait distribuée par ses soins aux éleveurs et aux bergeries officielles qui en auraient fait la demande ; une autre partie constituerait le troupeau de base d'un essai d'élevage de mérinos suivant les principes australiens.

UN PROGRAMME PRATIQUE DE MISE EN VALEUR COLONIALE

Le but et les moyens d'action
de l'Union ovine de l'Afrique du Nord
par M. Michel Lallour
(*La Journée industrielle*, 31 octobre 1926)

L'importance de plus en plus grande que présente pour l'économie française la mise en valeur rapide et rationnelle des colonies fait surgir journellement de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes. L'action d'intérêt national qui doit être entreprise dans ce but ne peut toutefois être efficace que si elle est dirigée par des organismes assez puissants pour coordonner les efforts individuels, les stimuler, les soutenir et veiller à leur continuité.

Comment a été fondée l'Union ovine de l'Afrique du Nord

C'est dans cet esprit qu'a été fondée, le 29 octobre 1924, l'Union ovine de l'Afrique du Nord, dont la *Journée industrielle* a eu souvent l'occasion d'entretenir ses lecteurs. Dans un domaine précis, celui de l'élevage du mouton, et dans une région limitée, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, cette association s'est donné pour but de grouper tous les intérêts en présence afin d'obtenir, par des moyens pratiques, le développement et l'amélioration rapides d'un troupeau de 25 millions de têtes dont les produits constituent déjà l'une des richesses essentielles de l'Afrique du Nord et pourraient bientôt contribuer très largement au ravitaillement de la métropole en matières premières particulièrement indispensables : les laines, les cuirs et les viandes.

Les fondateurs de ce groupement se sont inspirés de l'exemple des grandes associations étrangères qui ont réussi à transformer, au cours des dernières années, les méthodes de production de certaines matières premières, notamment de la laine et du coton, au point d'assurer à leur pays une suprématie économique incontestée sur ces marchés. Ils ont compté, pour obtenir des résultats positifs, sur les avis techniques que l'Union ovine donne aux administrations et aux particuliers, sur la démonstration qu'elle fournit sans cesse aux producteurs de leur véritable intérêt et, surtout, sur l'action des services collectifs nouveaux dont elle provoque la création, services conjugués entre eux par l'unité de leur direction et toujours établis de manière à pouvoir vivre de leurs propres ressources.

L'accueil des pouvoirs publics et des groupements économiques

Dès son premier exercice, l'Union ovine de l'Afrique du Nord a rencontré l'accueil le plus favorable, tant auprès des services officiels qu'auprès des particuliers. Le gouvernement et les gouvernements généraux et résidences générales ont manifesté à plusieurs reprises l'intérêt qu'ils attachaient à l'exécution de son programme et ils en ont approuvé les premières réalisations. De nombreuses chambres de commerce, les groupements corporatifs, les industriels et les négociants lainiers les plus importants, les principaux établissements de crédit et les grandes compagnies de transport ont apporté leur concours et leurs adhésions. Des hommes d'affaires particulièrement autorisés ont

pris la direction de ce groupement, tant à Paris au conseil d'administration que préside M. Eugène Mathon, président du Comité central de la laine, qu'au Maroc, en Algérie et en Tunisie dans la constitution des comités des associations filiales.

Forte de ces premiers appuis, l'Union ovine de l'Afrique du Nord a pu entrer dès le début dans la voie des réalisations pratiques.

L'amélioration et le développement de l'élevage

Après une étude approfondie effectuée sur place, les mesures les plus urgentes pour la conservation et l'évolution du cheptel ovin ont été déterminées.

Afin d'éviter la perte annuelle de plusieurs millions de francs qui résulte actuellement des conditions et de l'outillage primitifs de l'élevage africain, à peu près stationnaire depuis des centaines d'années parce que, en immense majorité, entre les mains des indigènes, un vaste programme de travaux d'intérêt collectif doit être progressivement exécuté, combinant dans tous les domaines l'action des services de l'Union ovine avec celle de l'administration. Par des procédés énergiques de sélection, par l'aménagement de points d'eau qui ravitaillent parfois plusieurs milliers d'hectares de terrains, par la constitution de réserves fourragères dans certaines régions particulièrement éprouvées par les sécheresses périodiques, par l'institution de postes de bains chimiques contre la gale, par l'amélioration des transports de moutons sur terre et sur mer, enfin par certaines réformes dans l'organisation des exportations, il paraît possible d'obtenir, sans mises de fonds exagérées, des résultats considérables. Il suffit, pour se rendre compte de l'étendue des possibilités d'une action de cet ordre, de songer aux progrès que viennent de réaliser, au cours des cinquante dernières années, les grands pays d'élevage du mouton, principalement l'Australie, Le Cap et l'Amérique du Sud, dont les conditions de climat et de terrain ne sont pas plus favorables.

L'organisation des marchés et des récoltes

L'Union ovine de l'Afrique du Nord s'est d'abord préoccupée de moderniser et de développer le marché des laines nord-africaines parce que la laine est l'une des matières premières pour lesquelles la France est le plus entièrement tributaire de l'étranger: la question était d'ailleurs rendue particulièrement urgente par l'influence que prend sur le cours des changes la transformation en devises appréciées des cinq à six milliards de francs qui sont actuellement nécessaires pour le règlement des 250 millions de kg environ de laines en suint importés annuellement par l'industrie française.

Il fallait d'abord organiser la récolte et l'exportation des laines d'Afrique de manière à donner satisfaction aux consommateurs et à pousser l'éleveur à améliorer sa production lainière. Deux sociétés anonymes ont été créées pour réaliser les services généraux nécessaires : l'une, la Société nord-africaine de tonte, établit dans les grandes régions d'élevage des ateliers où elle effectue la tonte mécanique des moutons, le classement des toisons et l'emballage immédiat des laines sous le sceau de garantie Snat ; l'autre, la Société nord-africaine de ventes publiques, met à la disposition des exportateurs dans certains ports de la côte de vastes magasins et elle organise périodiquement des ventes publiques aux enchères qui permettent aux acheteurs métropolitains de traiter les laines en connaissance de cause et aux vendeurs d'obtenir le meilleur prix suivant la qualité. Les services de ces sociétés sont naturellement publics et ils n'empiètent aucunement sur le domaine des éleveurs ou des négociants.

L'acclimatation du mérinos

Il fallait, en outre, déterminer l'évolution rapide de la qualité des laines d'Afrique du Nord en y introduisant le seul animal producteur de laine fine, le mouton mérinos, qui en est, d'ailleurs, historiquement originaire. Deux organisations sont en voie de réalisation dans ce but par les soins de l'Union ovine: l'une sera un service spécial de l'association, le service des importations de mérinos, qui fera choisir en Australie et

transporter et installer sur place en Afrique du Nord des béliers et des brebis mérinos pour le compte et aux frais partagés des éleveurs et des services de l'élevage que ces importations intéressent ; l'autre sera une entreprise-type d'élevage du mouton mérinos, suivant les procédés les plus modernes, sous la direction de spécialistes australiens et sur un terrain dont la concession a été demandée au protectorat du Maroc. Ces importations seront développées, s'il y a lieu, dans l'avenir et les produits de ces différents troupeaux seront susceptibles d'exercer une action amélioratrice très favorable sur les troupeaux des éleveurs avoisinants.

La question du cuir et de la viande

Ce qui se fait pour la laine sera également entrepris pour le cuir et pour la viande. En dehors des dispositions générales en faveur du cheptel ovine qui sont signalées ci-dessus, l'Union ovine prendra éventuellement pour ces matières l'initiative d'organiser des services collectifs s'il est jugé utile.

Il ne faut pas oublier, en effet, que la plupart des grandes villes de France sont dès maintenant partiellement alimentées en viandes de moutons par l'Afrique du Nord : l'Algérie exporte à elle seule 1.200.000 moutons vivants par an, pour un troupeau d'environ 10 millions de têtes, c'est-à-dire d'un effectif approximativement égal à celui de la métropole. Si l'on songe que la plus grande partie du territoire de notre empire nord-africain est pratiquement inutilisable à d'autres fins que l'élevage du mouton, on conviendra que la France dispose, là encore, à quelques heures de mer, de ressources très appréciables et qu'il pourrait être avantageux de s'inquiéter de leur meilleure utilisation pour diminuer nos importations, chaque année plus lourdes, de viandes étrangères frigorifiées.

Dès maintenant, on peut constater que les mesures en cours de réalisation par l'Union ovine de l'Afrique du Nord paraissent particulièrement opportunes : elles constituent un programme pratique de mise en valeur coloniale dont le caractère d'intérêt général est indiscutable et qui semble en droit d'espérer le concours de tous les groupements ou particuliers susceptibles de profiter, en quelque manière que ce soit, de l'apport accru de matières premières que peut fournir par ces moyens l'Afrique du Nord.

À L'UNION OVINE DE L'AFRIQUE DU NORD (*La Journée industrielle*, 25 novembre 1926)

Le conseil d'administration prend d'importantes décisions et demande au gouvernement de dégrever les laines coloniales de la taxe d'importation.

Le conseil d'administration de l'Union ovine de l'Afrique du Nord, réuni récemment sous la présidence de M. Eugène Mathon, a approuvé les mesures prises par le « Service des importations de géniteurs » pour l'organisation en 1927 d'une première importation de mérinos d'Australie pour compte commun des éleveurs et des services d'élevage de l'Afrique du Nord.

Mis au courant, d'autre part, des pourparlers en cours avec la Résidence générale au Maroc en vue de l'obtention, dans le Moyen-Atlas, d'une concession de terrain sur laquelle une « station-type d'élevage de mérinos » serait organisée selon les méthodes préconisées par la mission australienne qui avait visité le Maroc en 1919, il a décidé que l'exploitation de cette station serait confiée à une société spécialisée qui sera constituée dès que le résident général aura confirmé au conseil de l'Union son accord de principe.

En ce qui concerne le projet de loi créant une taxe supplémentaire à l'importation, en France, des laines brutes, pour alimenter un fonds spécial destiné à développer

l'élevage du mouton dans les colonies françaises, le conseil, tout en approuvant le principe d'un appui financier nouveau à cette œuvre, a estimé qu'il convenait d'attirer l'attention du ministre des Colonies sur l'opportunité de faire figurer, dans la commission de répartition du fonds spécial ainsi créée, les représentants de l'Afrique du Nord et d'y admettre les délégués du Comité central de la laine, de l'Union ovine de l'Afrique du Nord et de l'Union ovine coloniale, actuellement en formation.

Sur la proposition de M. Deburghraeve, le conseil a chargé son président, M. Eugène Mathon, de signaler au ministre l'opportunité de dégrever les laines et peaux de moutons provenant des colonies et protectorats français de la taxe d'importation de 2 % et de proposer le remplacement de cette taxe par un droit de 1 % au maximum, qui suffirait à alimenter le fonds spécial prévu. Le conseil a confié à M. Michel Lallour, administrateur délégué, le soin de préciser les modalités d'application de cette suggestion auprès des ministères intéressés et des commissions parlementaires.

[Formation de l'Union ovine coloniale]

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Union_ovine_coloniale.pdf

Le président a ensuite informé le conseil qu'une association d'intérêt général, ayant pour objet le développement de la production coloniale en laines, cuirs et viandes de moutons, est en formation sous le nom d'Union ovine coloniale (282, boulevard Saint-Germain, Paris), avec le concours du Comité central de la laine et de nombreuses sociétés coloniales. L'action de cette association ne s'exercera pas en Afrique du Nord où l'Union ovine de l'Afrique du Nord remplit déjà le même rôle.

Le conseil a enfin décidé que l'Union, admise à faire partie du conseil de direction du Comité central de la laine, dans la section « production de matières premières », serait représentée dans ce groupement par M. Michel Lallour.

MAZAMET
Chambre de commerce
(*La Journée industrielle*, 11 décembre 1926)

.....
L'Union ovine de l'Afrique du Nord a communiqué à la Chambre la copie d'une lettre qu'elle a adressée au ministre des Colonies tendant à ce que soient représentés au sein du comité chargé d'administrer le fonds spécial institué par un projet de loi pour le développement de l'élevage du mouton dans les colonies : le Comité central de la laine. l'Union ovine de l'Afrique du Nord, l'Union ovine coloniale, le Comité d'études et d'essais pour l'élevage du mouton mérinos dans les colonies françaises créé par la chambre de commerce de Tourcoing.

La chambre commerce de Mazamet a approuvé la démarche de l'Union ovine de l'Afrique du Nord.

TOULOUSE
Chambre de commerce
(*La Journée industrielle*, 14 décembre 1926)

.....

La Chambre a décidé de subventionner l' « Union ovine de l'Afrique du Nord », qui s'occupe du développement de l'élevage du mouton dans nos colonies méditerranéennes.

.....

TUNIS
(*La Journée industrielle*, 11 mars 1927)

Sous les auspices de l'Association des agriculteurs et du groupe textile, une conférence a eu lieu hier, à Tunis, sur la question textile. Plusieurs orateurs traitèrent de la culture du cotonnier, de la ramie et de la production de la laine, en particulier M. Michel Lallour, administrateur délégué de l'Union ovine de l'Afrique du Nord, venu de Rabat.

L'Union ovine de l'Afrique du Nord
(*Les Annales coloniales*, 5 mai 1927)

L'assemblée générale annuelle de l'Union ovine de l'Afrique du Nord s'est tenue le 27 avril, dans les bureaux de cette association, 280, boulevard Saint-Germain, à Paris, sous la présidence de M. Eugène Mathon.

Le rapport présenté à cette assemblée par le conseil constate que de nouveaux et importants appuis ont été apportés au cours de l'année 1926 à l'action d'intérêt général entreprise : désormais la Chambre de commerce, 10 banques et plusieurs compagnies de navigation et de chemin de fer se sont jointes aux nombreux industriels et négociants lainiers qui ont créé cette association. La mortalité élevée que vient de subir le troupeau nord-africain fournit une nouvelle et pénible démonstration de l'urgence des mesures d'ensemble préconisées par l'Union ovine.

Pour développer et moderniser le marché lainier de l'Afrique du Nord, deux sociétés spéciales ont été créées en 1926 : la Société nord-africaine de tonte et la Société nord-africaine de ventes publiques.

Un service d'importation de géniteurs introduit des races à laine fine, en vue d'améliorer la production lainière du troupeau nord-africain : une première importation de mérinos australiens est actuellement en cours de réalisation.

En vue d'augmenter les ressources fourragères d'été dans les régions sèches, le service des fourrages poursuit actuellement des essais pour y multiplier les buissons d'atriplex.

Les études préliminaires à l'organisation d'une station type d'élevage au Maroc se poursuivent favorablement, en liaison avec les administrations intéressées.

La cotisation a été maintenue au chiffre de 1.000 fr. par adhérent pour l'exercice 1927.

Le rapport du conseil sera publié prochainement ; nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant de son contenu.

L'assemblée générale de l'Union ovine de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 10 mai 1927)

L'assemblée générale annuelle de l'Union ovine de l'Afrique du Nord s'est tenue le 27 avril dans les bureaux de l'association, 280, boulevard Saint-Germain, à Paris, sous la présidence de M. Eugène Mathon, président du conseil d'administration.

Le rapport du conseil sur l'activité de l'Association au cours de l'exercice 1926 constate l'appui de plus en plus large qu'ont apporté les principaux groupements économiques de la métropole et de l'Afrique du Nord à l'œuvre d'intérêt général poursuivie par l'Union ovine de l'Afrique du Nord.

La rigueur exceptionnelle de l'hiver 1926-1927, qui a infligé au troupeau ovin nord-africain une mortalité atteignant des proportions désastreuses, fournit une nouvelle et pénible démonstration de l'urgence des mesures d'ensemble préconisées par l'Union ovine de l'Afrique du Nord et dont elle poursuit progressivement la réalisation dans la mesure de ses possibilités.

Importation de mérinos d'Australie

Le Service des importations de géniteurs a organisé une première importation de mérinos d'Australie pour le compte des principaux éleveurs d'Afrique du Nord, en vue d'y constituer un troupeau producteur de laine fine, soit par acclimatation du mérinos australien, soit par croisement du mérinos avec des éléments sélectionnés de la race arabe.

Un lot de cinquante animaux est actuellement en route pour le Maroc et la Tunisie ; ces animaux sont accompagnés depuis l'Australie par un spécialiste qui surveillera leur acclimatation en Afrique du Nord.

Service des fourrages

Des essais sont poursuivis avec le concours des administrations intéressées en vue de multiplier les buissons d'atriplex, connus en Australie sous le nom de « saltbuskes », et qui constituent une précieuse réserve de fourrages d'été pour les régions sèches.

Création d'une station-type d'élevage au Maroc

Les pourparlers en cours avec la résidence générale en vue de l'installation au Maroc d'une station-type d'élevage se poursuivent favorablement.

Un syndicat d'études sera prochainement formé pour la réalisation définitive de ce projet qui permettrait de procurer chaque année aux éleveurs nord-africains un grand nombre de géniteurs de choix déjà acclimatés.

Un spécialiste australien a été engagé pour étudier les terrains proposés et prendre ultérieurement la direction de cette station.

Création d'une taxe pour développer l'élevage du mouton dans les colonies

Le ministère des Colonies ayant envisagé la possibilité d'établir une taxe spéciale sur les importations de laines, de peaux et de viandes pour favoriser le développement de l'élevage du mouton dans les colonies, l'Union ovine de l'Afrique du Nord est intervenue à plusieurs reprises dans les pourparlers préparatoires. Le Comité central de la laine étudie la création éventuelle d'une taxe bénévole qui remplacerait la taxe d'État prévue.

Fédération industrielle et commerciale de Roubaix-Tourcoing
(*La Journée industrielle*, 8 mai 1927)

.....

M. Michel Lallour, administrateur délégué de l'Union ovine coloniale, a ensuite exposé dans quelles conditions se développe la mise en œuvre des possibilités que possèdent au point de vue de l'approvisionnement en laines les diverses colonies françaises.

Pour l'amélioration des laines de l'Afrique du Nord

Des mérinos d'Australie sont introduits
au Maroc et en Tunisie
(*La Journée industrielle*, 9 juillet 1927)

Une première importation de béliers mérinos d'Australie vient d'être réalisée avec succès par l'Union ovine de l'Afrique du Nord.

Ces animaux avaient été spécialement choisis par M. Paul Wenz, correspondant de cette association en Australie, et ils étaient accompagnés, durant leur voyage, par un manager australien engagé par l'Union ovine. Ils ont parfaitement supporté la longue traversée : 24 mérinos ont été débarqués à Casablanca et 21 mérinos à Tunis. Leur répartition a été effectuée entre les éleveurs intéressés par les soins des sections marocaine et tunisienne de l'Union ovine, sous le contrôle des services de relevage du Maroc et de Tunisie.

L'influence de ces géniteurs ne manquera pas d'être très favorable à l'amélioration des laines des troupeaux où ils seront placés, et de nouvelles importations seront effectuées dans l'avenir si cet acclimatement est satisfaisant.

MISE EN VALEUR DE NOS COLONIES

LA SITUATION LAINIÈRE EN FRANCE
ET DANS NOS COLONIES

(*La Journée industrielle*, 2 décembre 1927)

[Cette étude est reprise et développée dans le n° du 20 septembre 1928]

La question de la production lainière en France préoccupe aujourd'hui non seulement nos industriels plus directement intéressés, mais tous les hommes qui ont le souci du développement et de la sauvegarde de nos industries nationales. Or, nos grandes fabriques de tissus du Nord de la France n'envisagent pas l'avenir sans inquiétude en ce qui concerne la laine, produit pour elles de première nécessité. C'est ainsi que, ces jours derniers, au siège de la Société de géographie commerciale de Paris, M. Valentin, le distingué président de la Chambre syndicale du commerce et de l'industrie de la laine, a entretenu un public nombreux de la production mondiale de la laine et de la production particulière des colonies françaises et des pays de protectorat. Il a mis en évidence les besoins de notre consommation et indiqué les mesures propres à assurer dans notre domaine colonial l'intensification de la production. De tels enseignements, venant d'une personnalité aussi autorisée, méritent qu'on s'y arrête et qu'on les répande.

L'industrie de la laine, qui est une des plus importantes et des plus anciennes de notre pays, a été gravement atteinte du fait de la dernière guerre, étant concentrée pour environ 80 % dans nos départements envahis. Les dommages subis, tant en immeubles qu'en stocks et matériel, ont été officiellement évalués à près de 4 milliards de francs. Cependant, grâce à un labeur acharné et intelligent, l'industrie lainière

française se retrouve en 1927 dans une situation prospère, quoique pas encore équivalente à ce qu'elle était en 1914.

Mais dans quelles conditions œuvre-t-elle ? Notre industrie lainière a besoin annuellement de plus de 300.000 tonnes et la laine récoltée en France, même si l'on y ajoute l'apport de notre domaine colonial, n'entre guère dans ce chiffre que pour 10 %. Nous sommes donc contraints d'importer environ 90 % des laines consommées par nos manufactures.

C'est que nous sommes loin du temps où, comme en 1852, avec un troupeau de 33 millions de moutons, nous suffisions à nos propres besoins. Ce troupeau, tombé à 17 millions en 1913, dépasse à peine aujourd'hui 10 millions de têtes. Nous ne pouvons conserver l'espoir de le voir augmenter : 1° faute de main-d'œuvre, le berger de métier se faisant de plus en plus rare ; 2° faute des larges espaces sur lesquels les ovins autrefois erraient et pâturaient en liberté, terrains naguère incultes et aujourd'hui mis en valeur ; 3° le goût du gain rapide incite à l'élevage du mouton à viande, dont la toison est légère et la laine de qualité inférieure.

Dans ces conditions, l'accroissement de la production lainière sur le sol de la métropole ne pouvant plus être envisagé et espéré, c'est dans nos colonies qu'il convient de rechercher et assurer l'augmentation de la production de la laine. La douane française estime à 5.208 millions de francs les laines en masse et en peau introduites en France en 1926. Cette somme énorme devant être payée en devises appréciées, on conçoit toute l'importance du problème de notre ravitaillement annuel.

Nous avons demandé respectivement en 1925 et 1926 (en tonnes) :

À l'Australie	118.944 et 108.803
À l'Argentine	50.531 et 14.250
À la Grande-Bretagne	33.775 et 24.371
À l'Afrique du Sud	29.709 et 25.455
À l'Uruguay	11.577 et 10.710
Aux autres pays étrangers	21.563 et 14.001
Soit au total	<u>266.099 et 227.650</u>

alors que, dans l'Afrique du Nord, l'Algérie nous fournissait 11.404 et 8.090 tonnes, le Maroc 9.234 et 6.710 tonnes, que nos autres colonies nous envoyaient 1.263 et 1.150 tonnes, soit en totalité 21.904 et 15.950 tonnes seulement. Si on les ajoute aux quelque 25.000 tonnes que produit, bon an mal an, le troupeau métropolitain, nous n'avons eu, venant de chez nous en 1926, que 40.950 tonnes dans le chiffre de 243.000 tonnes de laines que notre industrie a utilisées. La différence est énorme ; c'est un véritable gouffre qu'il s'agit de combler. D'autant plus que l'Industrie lainière française, produisant bien au delà de ce que peut absorber le marché national, est essentiellement exportatrice. La France expédie au dehors de ses frontières sous forme de fils de laines peignées et cardées, de tissus divers : draps, couvertures, feutres, tapis, bonneterie, etc., environ 50 % de la production de ses fabriques et se place au second rang, après l'Angleterre, quant à l'exportation des produits lainiers.

Ces explications données, M. Valentin a été amené à examiner quel est l'apport exact en laines de nos colonies à l'heure actuelle et quelles sont les possibilités d'avenir. Nous ne pouvons compter que sur l'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc), sur l'Afrique occidentale française, Madagascar et les îles Kerguelen.

En Algérie, 10 millions de moutons environ produisent 15.000 tonnes de laines au plus, dont 8.090 sont exportées en France principalement. Les indigènes utilisent sur place la différence.

La Tunisie ne nourrit qu'un troupeau ovin de 2 millions d'animaux. Sur les 2.000 tonnes de laines produites, la moitié nous échappe, étant employée à la fabrication des vêtements et des tapis indigènes.

On évalue à 10 millions de têtes le troupeau marocain qui, en 1925, a produit 15.000 tonnes de laines et 17.000 tonnes en 1926. Sa progression est constante grâce aux efforts des services agricoles du protectorat.

En résumé, on peut estimer à 20 millions de têtes environ l'effectif ovin de l'Afrique. L'accroissement de l'élevage du mouton peut être envisagé si l'on interdit l'abattage des agnelles et des brebis avant l'âge de trois ans. Le troupeau s'améliorera si l'on introduit là-bas des types homogènes, laineux et non jarreux, si l'on écarte les mâles à grosses cornes, à large queue, ainsi que ceux dont la toison grossière est mélangée de noir et de gris. Diverses sociétés et des associations d'intérêt général de l'Afrique du Nord font un effort méritoire dans ce sens. Il y a tout lieu d'espérer que la collaboration des administrations algériennes, tunisiennes, marocaines avec les négociants et industriels lainiers français facilitera les tentatives d'amélioration et de création de troupeaux qui, depuis quelque temps, sont entreprises.

En Afrique occidentale française, le recensement des moutons est difficile. Le Soudan seul possède une race locale assez dense. On évalue à 4 millions de têtes les ovins du Macina qui, seuls, portent une toison appréciable. De premiers essais d'amélioration tentés de 1907 à 1919 ne donnèrent que de médiocres résultats. Cependant, sans se décourager, la chambre de commerce de Tourcoing a créé trois postes d'essais avec quelques centaines de béliers et de brebis de race mérinos, importés du Sud africain. Dès les premiers croisements, l'amélioration a été considérable. On peut espérer obtenir une bonne laine après trois ou quatre autres croisements. L'Union ovine coloniale prépare de nouvelles réalisations de cet ordre avec les gouvernements coloniaux.

Reste Madagascar, qui ne possède que 300.000 moutons vivant dans les provinces de Tuléar, de Fort-Dauphin et sur les hauts plateaux de l'Imérina et qui, s'ils fournissent de la viande, ne donnent que peu de laines : 400 tonnes de toisons en 1926. La chambre de commerce de Tourcoing, dès 1923, avec la collaboration du gouvernement de la colonie, a introduit dans la Grande Île des béliers et des brebis du Sud africain répartis en deux fermes. Les débuts favorables ont poussé les initiateurs à intensifier leurs efforts.

Depuis notre mandat en Syrie, qui possède 2 millions d'ovins, nous avons entrepris quelques essais de sélection et de croisement, soit dans le Liban, soit dans la région d'Alep. L'élevage se trouve malheureusement en presque totalité entre les mains des nomades. On ne peut guère espérer voir le troupeau progresser de façon sérieuse et fournir plus de 500 à 1.000 tonnes de laines.

Quant aux îles Kerguelen, les essais sont encore de date récente et ne sauraient être concluants. Toutefois, des moutons mérinos et Rommey-Marsh importés de Capetown ont été amenés à Port-Couvreux. Ils ont bien vécu. En décembre 1926, il y avait à cet endroit 45 moutons et plus de 25 agneaux en excellente santé et, pendant l'été austral 1926-1927, 26 agneaux sont nés dont 20 mâles et 6 agnelles. Les laines importées ont été déclarées très belles et des espérances sont permises, puisqu'il est dès aujourd'hui démontré que le mouton prospère fort bien à Kerguelen.

Aussi ne pouvons-nous que nous associer à la conclusion de M. Valentin. Il y a, évidemment, un grand effort à faire pour mettre notre empire colonial en mesure de nous fournir les matières premières qui nous manquent, mais l'intérêt national exige que la France l'entreprenne afin de se passer, dans une proportion aussi forte que possible, de l'exportation étrangère.

Deux grandes associations s'emploient activement dans ce but : l' « Union ovine de l'Afrique du Nord » et l' « Union ovine coloniale ». Il semble que de l'exécution de leur programme dépende la solution de la question.

Nos gouvernants commencent à le comprendre et il faut espérer qu'ils consentiront à donner leur aide pécuniaire aux budgets locaux de nos colonies ainsi qu'aux initiatives privées qui ont fait de gros sacrifices pour doter notre pays des matières premières indispensables. L'aide du gouvernement est d'autant plus nécessaire que l'avenir de la France, au point de vue économique, est en étroite connexion avec la prospérité de son empire colonial.

MARSEILLE
Chambre de commerce
(*La Journée industrielle*, 22 avril 1928)

.....
M. Antoine Boude a rendu compte, enfin, des travaux de la dernière réunion du conseil supérieur des P. T. T. et de ceux de l'assemblée générale de l'Union ovine de l'Afrique du Nord.

L'ŒUVRE DE L'UNION OVINE
DE L'AFRIQUE DU NORD EN 1927
(*La Journée industrielle*, 27 mai 1928)

Le rapport annuel de l'Union ovine de l'Afrique du Nord, qui a été approuvé par la récente assemblée générale de ce groupement, fournit des renseignements pleins d'intérêt sur la manière dont s'est poursuivie, en 1927, l'exécution de son programme d'organisation rationnelle et de développement de l'élevage du mouton en Afrique du Nord.

Plus que jamais, l'Union estime nécessaire la mise en valeur des colonies par la production des matières premières utiles à l'industrie métropolitaine. L'année 1927 a fourni une nouvelle preuve de l'opportunité d'une action générale dans ce sens et de l'insuffisance des moyens mis en œuvre jusqu'à ce jour par l'administration comme par les particuliers.

La situation du cheptel et la part de l'Afrique du Nord dans le ravitaillement
métropolitain

L'hiver de 1926-1927 n'a pas été favorable au cheptel qui s'est trouvé amoindri de ce fait, ce qui a entraîné une réduction proportionnelle des importations de produits lainiers en France.

L'importation de laines d'Algérie dans la métropole n'a été que de 103.941 quintaux, valant 94.700.000 francs, au lieu de 117.993 quintaux, valant 136.456.009 francs en 1926.

L'importation de laines du Maroc a pareillement diminué : 82.003 quintaux, valant 79 millions 914.000 francs, contre 96.043 quintaux, valant 102.292.000 francs.

Dans l'ensemble, l'Afrique du Nord a fourni à la France 192.895 quintaux en 1927, sur un total de 197.569 quintaux provenant des colonies françaises.

Le pourcentage de la contribution du domaine colonial à la métropole est seulement de 6 % en 1927, au lieu de 7,4 % en 1926, l'importation totale de l'industrie française atteignant, pour 1927, le total de 3.185.962 quintaux, valant 5.527.537.000 francs.

Les importations de moutons sur pied de l'Afrique du Nord, provenant principalement d'Algérie, ont également diminué : 646.690 têtes en 1927, contre 791.675 en 1926 et un million environ pour la moyenne des années d'avant guerre.

Le pourcentage de l'importation coloniale de moutons sur pied est, en 1927, de 51,7 %, contre 64 % en 1926.

En présence de ces résultats, qui marquent un recul très net de l'élevage ovin nord-africain, l'Union conclut qu'il est urgent de faire à cet élevage. « dans les préoccupations et surtout dans les budgets des gouvernements nord-africains, la place prépondérante qui lui revient et qui ne correspond, en aucune façon, aux dotations souvent dérisoires qui lui sont actuellement consacrées ».

L'action générale de l'Union ovine

L'Association a documenté, en 1927, de nombreux articles de presse et plusieurs conférences ayant pour objet d'éclairer l'opinion sur les questions relatives au ravitaillement de la métropole en laines, peaux et viandes et à la production de l'Afrique du Nord en ces matières. Elle est demeurée en liaison avec les principaux groupements économiques et les grandes associations corporatives ou coloniales pour l'étude des réformes les plus opportunes.

Le rapport résume, à ce propos, le rôle des trois sections de l'Union ovine, marocaine, tunisienne et algérienne.

Service des importations de géniteurs

L'Association a organisé, en 1927, l'achat et l'importation de béliers et brebis mérinos d'Australie. Les animaux ont été choisis en Nouvelle Galles du Sud. À la suite de cet achat, les sections marocaine et tunisienne ont remis aux éleveurs participants 23 béliers et une brebis au Maroc. 12 béliers et 9 brebis en Tunisie.

Le service des importations a, de plus, étudié les importations possibles de sujets provenant de France et d'Espagne, capables d'améliorer la production en viande et en laine du cheptel nord-africain.

Une station-type d'élevage au Maroc

Afin d'achever la préparation d'une station-type d'élevage au Maroc, destinée à démontrer, en Afrique du Nord, l'intérêt des méthodes modernes de grand élevage et à fournir annuellement des lots importants de géniteurs acclimatés, une Société marocaine d'études pour l'élevage du mouton mérinos a été constituée le 23 novembre 1927. Cette société a été établie sous la forme d'une association en participation entre les futurs actionnaires de la société définitive, qui sera constituée au capital de 4 millions, lorsque les pourparlers engagés avec le protectorat du Maroc pour l'obtention des terres de parcours seront terminés.

Les améliorations du conditionnement des laines et la tonte mécanique

Créée spécialement afin d'appuyer les efforts de l'Union ovine pour l'introduction en Afrique du Nord de procédés de tonte mécanique, la Société Nord-Africaine de tonte a fait fonctionner, en 1927, 12 ateliers ainsi répartis : 5 ateliers (dont un mobile) au Maroc ; 5 ateliers en Algérie ; 2 ateliers (dont un électrique) en Tunisie.

Les avantages de la tonte mécanique ont été ainsi mis en évidence dans les principales régions d'élevage de l'Afrique du Nord et de nombreux éleveurs sont amenés de ce fait à se procurer l'équipement nécessaire.

Autres mesures pour développer la production

Le rapport donne quelques détails sur le rôle de la Société Nord-Africaine de ventes publiques, créée en 1926 pour moderniser le marché des laines et peaux. Cette société

a, au cours de sa campagne d'essai de 1927, offert environ 600 tonnes de laine sur les places de Tunis, Alger, Oudjda et Casablanca.

Puis, après avoir résumé le programme des mesures pour préserver des risques de toute nature le cheptel nord-africain, le rapport signale que le ministre des Colonies a repris le projet du gouvernement concernant la taxe spéciale sur les importations, destinée à aider les associations ayant pour objet le développement de l'élevage du mouton aux colonies.

TOURCOING
Chambre de commerce
(*La Journée industrielle*, 3 juin 1928)

L'assemblée a enfin accordé une subvention de 1.000 francs à l'Union ovine de l'Afrique du Nord.

La production lainière de nos colonies
par Étienne Antonelli,
député de la Haute-Savoie,
professeur de législation coloniale et d'économie politique
à la Faculté de Droit de Lyon.
(*Les Annales coloniales*, 12 juin 1928)

L'Union ovine de l'Afrique du Nord et l'Union ovine coloniale, dont la première compte trois ans et la seconde une année d'existence, sont deux associations formées par les Chambres de commerce, les groupements corporatifs lainiers, des industriels, négociants, éleveurs, des établissements de crédit, les grandes compagnies de navigation et de chemins de fer, pour le développement de la production lainière dans les colonies françaises. Elles viennent de publier des rapports relatifs aux derniers exercices qui sont particulièrement suggestifs.

De celui de l'Union ovine coloniale*, je veux détacher ce passage qui intéresse l'A.O.F. :

« Les expériences zootechniques d'introduction du sang mérinos dans les troupeaux d'A.O.F. et d'acclimatement de sujets importés sont poursuivies depuis plus de vingt années, notamment par les services de l'élevage du Sénégal, du Soudan et de la Haute-Volta. Ces expériences ont reçu, depuis la guerre, une impulsion très vive par l'intervention du « Comité d'études et d'essais d'élevage du mouton mérinos dans les colonies françaises » créé par la Chambre de commerce de Tourcoing. Dans les bergeries de Richard-Toll au Sénégal, Tourcoing-Bam en Haute-Volta et d'El-Oualadji au Soudan, ce Comité privé a obtenu des métis de mérinos sud-africains particulièrement intéressants. Malheureusement, le prix de revient élevé de tels essais ne permet pas de les poursuivre avec les ressources des particuliers : ces bergeries ont dû être remises aux services zootechniques de la colonie... »

Et, dans le rapport de l'Union ovine de l'Afrique du Nord, je trouve des conclusions du même ordre :

« Ces premières réalisations sont encore peu de chose par rapport au programme général de l'association. Celle-ci n'a pu, jusqu'à présent, que préparer par des études précises des mesures collectives de plus en plus urgentes, mais trop dispendieuses pour ses moyens actuels qui permettraient seules de sauver le troupeau nord-africain des pertes énormes auxquelles il est périodiquement exposé et de lui assurer le

développement régulier qui fera la richesse de ce pays, tout en contribuant efficacement au ravitaillement de la métropole. »

Et plus loin, dans le même rapport, je lis encore :

« Le gouvernement s'est justement préoccupé de doter les groupements privés d'intérêt général qui apportent dans ce domaine leur concours à l'Administration de moyens financiers réguliers et suffisants, tout en assurant une répartition plus équitable des charges entre les industries qui doivent bénéficier du développement de la production coloniale. Un projet de taxe spéciale sur les importations avait été établi dans ce but sur l'initiative du ministre des Colonies, analogue à la taxe de 1 franc pour 100 kg de coton importé, créée par la loi du 31 mars 1927 pour appuyer les associations ayant pour objet le développement de la culture du coton dans les colonies. Sur la demande du Comité central de la laine, ce projet avait été différé, en 1927, mais l'unanimité n'ayant pas pu être obtenue sur la formule d'une taxe bénévole, le projet du gouvernement a été repris par le ministre des Colonies afin d'apporter une solution définitive à cette question dont les répercussions métropolitaines et coloniales font un problème d'intérêt national. »

On voit où je veux en venir. Tout le dévouement et toute la compétence des dirigeants de ces associations privées se heurteront toujours au même obstacle : la médiocrité de leurs ressources pécuniaires.

L'Union ovine de l'Afrique du Nord a fait preuve, depuis trois ans qu'elle existe, d'une remarquable activité. Elle a organisé l'achat et l'importation de brebis mérinos d'Australie. L'importation de géniteurs de France et d'Espagne a été étudiée, ainsi que les possibilités de croisement. Pour la préparation d'une station-type d'élevage au Maroc, une « Société marocaine d'études pour l'élevage du mouton mérinos » a été créée, sous la forme d'une association en participation, entre les futurs actionnaires de la société définitive qui sera constituée au capital de 4 millions de francs. Une « Société nord-africaine de tonte* », créée tout spécialement pour appuyer les efforts d'introduction en Afrique du Nord des procédés de tonte mécanique, a fait fonctionner en 1927 douze ateliers de démonstration (cinq, dont un mobile, au Maroc ; cinq en Algérie ; deux, dont un électrique, en Tunisie).

Enfin, dès 1926, avait été instituée, pour faciliter la sécurité des transactions, la « Société nord-africaine de ventes publiques* », qui a organisé le système de la vente aux enchères publiques, qui est actuellement pratiquée dans le monde entier pour les laines comme pour les peaux. Pour donner à cette organisation nouvelle du marché tout le développement qu'elle comporte, le capital de la « Société nord-africaine de ventes publiques » vient d'être porté à 2.500.000 francs avec le concours d'importantes firmes industrielles françaises des laines et des peaux et de tous les établissements de crédit de l'Afrique du Nord.

Ainsi, nous n'incriminons nullement la compétence et le dévouement de ces organismes privés, mais l'insuffisance des moyens matériels mis à leur disposition.

Par ailleurs, il faut bien reconnaître que leur activité se cantonnera fatalement dans un domaine assez restreint autour du cercle des intérêts privés promoteurs. Il est toute une série de mesures collectives qui doivent nécessairement être prises par les pouvoirs publics locaux. Le rapport de l'Union ovine de l'Afrique du Nord le reconnaît implicitement en ces termes :

« Les mesures collectives dont nous parlons — aménagement des points d'eau, surveillance et rénovation des pâturages, culture et conservation des fourrages, établissement d'abris sommaires contre le vent sur les terrains de parcours, multiplication des bains chimiques pour moutons, etc. — sont bien connues de tous les intéressés et elles figurent à côté de la sélection méthodique des troupeaux indigènes dans les programmes des services de l'élevage des trois pays. Malheureusement, les réalisations demeurent à l'état embryonnaire parce qu'elles exigeraient des crédits

beaucoup plus importants que ceux qui leur sont consacrés actuellement par les budgets locaux. »

Concluons : le problème du développement de la production lainière dans nos colonies touche à un intérêt national, à des intérêts locaux et, enfin, à des intérêts particuliers.

La solution du problème ne peut être trouvée que dans une coordination méthodique de ces trois catégories d'intérêts, pour un effort d'ensemble, sur un plan commun. Nous voilà ramenés sur le terrain de ce que j'appelle « l'économie mixte » qui est, à mon sens, la plus logique et la plus efficiente de toute action coloniale.

LES LAINES ET PEAUX COLONIALES ET LA TAXE D'IMPORTATION (*La Journée industrielle*, 9 septembre 1928)

L'Union ovine de l'Afrique du Nord et l'Union ovine coloniale sont intervenues il y a quelques semaines auprès du président du Conseil, tant au nom des producteurs et exportateurs coloniaux qu'au nom de leurs adhérents métropolitains, pour confirmer leurs démarches antérieures en vue de la suppression de la taxe d'importation en France de 2 % sur les laines, cuirs et peaux en provenance directe de l'Algérie, des colonies françaises et des pays sous protectorat ou mandat français. Ces groupements demandent que l'étude de cette question soit reprise à l'occasion de la prochaine loi de finances.

Dans une note annexée aux lettres d'envoi, il est rappelé que les chambres de commerce et d'agriculture et l'assemblée des présidents de chambres de commerce d'Algérie ont pris des décisions récentes sollicitant la suppression de la taxe d'importation pour les produits agricoles.

En ce qui concerne les laines, cuirs et peaux, dont l'industrie a des besoins croissants, il est particulièrement fâcheux de constater que ces matières premières d'origine coloniale sont placées sur le même pied que les produits similaires d'origine étrangère et ne sont pas encouragés à entrer en France. La suppression de la taxe d'importation de 2 % serait favorable au développement de la production des colonies et de leurs relations commerciales avec la métropole mais elle ne soulèverait pas d'objection dans les milieux agricoles métropolitains parce que la production nationale pour les matières dont il s'agit ne représente qu'un pourcentage infime (moins de 7 %) de la consommation de l'industrie. En outre, cette suppression n'entraînerait qu'une faible diminution des recettes budgétaires parce que les importations de laines et peaux d'origine coloniale sont très faibles par rapport aux importations totales (en 1927, 6 % pour les laines et déchets, 27 % pour les peaux et pelleteries brutes).

En l'état actuel de la législation, le producteur ou l'exportateur colonial est imposé deux fois puisque le paiement de la taxe d'importation n'empêche pas les laines et peaux coloniales consommées en France d'acquiescer, après leur entrée dans la métropole, les divers impôts. et notamment la taxe sur le chiffre d'affaires de 2 % pour les différentes transactions et transformations dont elles sont l'objet.

DANS LES RÉGIONS (*La Journée industrielle*, 20 septembre 1928)

ALGER. — Union ovine de l'Afrique du Nord — Ce groupement vient d'intervenir auprès du président du conseil, tant au nom des producteurs et exportateurs coloniaux

qu'au nom de leurs adhérents métropolitains, pour confirmer ses démarches antérieures en vue de la suppression de la taxe d'importation en France de 2 % sur les laines, cuirs et peaux en provenance directe de l'Algérie, des colonies françaises et des pays sous protectorat ou mandat français.

En conséquence, il a demandé que l'étude de cette question soit reprise à l'occasion de la prochaine loi de finances.

LES EXPORTATIONS DE NOS COLONIES

LA SITUATION LAINIÈRE EN FRANCE ET DANS LES COLONIES FRANÇAISES (*La Journée industrielle*, 21 septembre 1928)

L'industrie de la laine est des plus importantes et des plus anciennes dans notre pays, aussi bien par la quantité, par la valeur des marchandises produites, que par les capitaux engagés.

Cette industrie a énormément souffert de la dernière guerre, étant concentrée, pour environ 80 %, dans nos départements envahis. Le dommage subi, tant en immeubles qu'en stocks et matériel, a été officiellement évalué à près de quatre milliards de francs.

Grâce à une énergie remarquable, à un travail acharné, à une compréhension admirable, l'industrie lainière se retrouve en 1927 dans une situation prospère, quoique pas encore équivalente à ce qu'elle était en 1914.

Son outillage, par exemple, même en y comprenant l'outillage alsacien, est encore inférieur à celui que nous possédions avant la terrible conflagration, de sorte que nous produisons encore moins qu'avant cette conflagration.

S'il est en bonne voie, le relèvement de notre industrie lainière n'est pas encore terminé.

Nos industries de la laine ont besoin de 250.000 à 300.000 tonnes par an. et la laine récoltée en France, même si l'on y ajoute l'apport de notre domaine colonial, n'entre guère que pour 10 % dans ce chiffre. Nous sommes obligés, par suite, d'importer environ 90 % des laines consommées par nos manufactures.

Notre pays possédait plus de 33 millions de moutons en 1852. Depuis lors, l'effectif de ce troupeau a été constamment en diminuant. Il tombait à moins de 17 millions en 1913 et ne compte, en ce moment, qu'un peu plus de 10 millions de têtes.

L'on peut concevoir, dès lors, l'importance du problème de notre alimentation lainière.

Nous nous suffisions autrefois ; nous dépendons, à présent, de l'étranger.

Nous avons demandé en 1925 :

	Tonnes de laine
À l'Australie	109.000
À l'Argentine et l'Uruguay	55.000
À l'Afrique du Sud	25.500
À l'Espagne, Chili, etc.	38.500
Ensemble	<u>228.000</u>

alors que notre Afrique du Nord et l'ensemble de nos autres possessions ne nous ont fourni que 16.000 tonnes. La comparaison de ces deux totaux est impressionnante. Il paraît inutile d'insister sur l'effort considérable qu'il nous faudra faire pour combler cette énorme différence de plus de 2 millions de quintaux métriques ! Cet effort, nous devons le tenter.

S'il ne paraît pas possible d'accroître dans une notable mesure la quantité de laines produite par la France métropolitaine, l'on doit pouvoir, par contre, développer, dans un laps de temps plus ou moins long, la production coloniale, du moins dans certaines de nos possessions, élevant déjà des races ovines.

Il semble que le gouvernement l'a compris, en permettant aux administrations locales de nos colonies de collaborer, avec les négociants et industriels lainiers, dans leurs tentatives d'améliorations et de création de troupeaux en Afrique du Nord, comme aussi en A. O. F. et à Madagascar.

Les gouvernements locaux octroient des concessions de terrain, aménagent des voies de transport et mettent leurs services vétérinaires à la disposition des négociants et industriels lainiers, qui, eux, apportent les techniciens et les moyens financiers.

Il est bien difficile et il serait présomptueux de chiffrer avec certitude les ressources en laines que nous pourrions tirer à l'avenir de nos possessions, grâce à cette collaboration, mais il est permis de penser qu'une exploitation plus rationnelle et plus complète des ressources agricoles de notre domaine d'outre-mer nous libérerait, en partie appréciable, de l'étranger, dont, en ce qui concerne la laine, nous sommes tributaires pour plus de 90 % de nos besoins annuels.

Notons que l'industrie lainière française, produisant beaucoup plus que ne consomme le marché national, est essentiellement exportatrice, et de fait, la France exporte bon an mal an, sous forme de fils de laines peignées ou cardées, de tissus divers : draps, couvertures, feutres, tapis, bonneterie, etc., environ 50 % de la production de ses fabriques, et tient le second rang, après l'Angleterre, quant à l'exportation de produits lainiers.

Voyons, pour nos diverses colonies et protectorats, quelles en sont les ressources concernant l'élevage du mouton, et quelles peuvent être leurs possibilités d'avenir.

Laissons de côté celles de nos possessions comme la Guyane, les îles des Antilles, nos établissements de l'Inde, Tahiti, la Nouvelle-Calédonie, dont la superficie est trop restreinte, l'Indo-Chine trop peuplée et marécageuse dans ses principales provinces. L'Afrique équatoriale, peu propice, à cause de son climat et de la nature forestière du pays.

Restent l'Afrique du Nord : Algérie, Tunisie et Maroc, puis l'A. O. F. et Madagascar.

Algérie. — L'Algérie possède un effectif ovin de dix millions de têtes environ, dont approximativement six millions seulement sont soumis à la tonte.

La situation était la même il y a près de cent ans, au moment de la conquête.

Ces six millions de moutons tondus donnent 15.000 tonnes de laine au plus, dont 8.000 à peine sont exportées, en France principalement.

Le restant est consommé sur place par les indigènes.

On divise généralement le troupeau algérien en deux groupes : le troupeau fixe du Tell et semi-sédentaire de la lisière septentrionale des hauts plateaux, terres de propriété privée, et le troupeau du Sud ou grand transhumant, qui occupe les régions à propriété collective, hiverne jusque dans le Sahara et se dirige l'été vers le Nord, où il peut trouver à se nourrir et un peu de fraîcheur.

Dans leur ensemble, les laines algériennes sont mal classées, à part celles provenant des troupeaux appartenant aux colons. On rencontre trop souvent dans les balles, à côté des laines de bonne finesse, d'autres, grossières, jarreuses, grises et aussi mélangées de sable et autres matières étrangères.

Cet amalgame déprécie beaucoup la laine, qui se vend au-dessous de sa valeur, l'acheteur craignant toujours des mécomptes.

La question de l'accroissement de l'élevage du mouton est dominée par celle de l'amélioration des races, et le type ovin algérien, comme du reste celui de tout le Nord-Africain, manque essentiellement d'homogénéité. Beaucoup de bêtes ont le cou et le ventre dénudés ; certaines sont galeuses. Il faudrait, dans le Nord de l'Algérie, encourager les croisements rationnels, nourrir suffisamment les troupeaux et leur procurer des abris contre la pluie et le froid.

Dans le Sud, il faudrait pratiquer une sélection très sérieuse, les vétérinaires des bureaux arabes examinant les animaux mâles et écartant ceux à grosses cornes et à large queue, ainsi que ceux dont la toison est grossière, ou mélangée de noir et de gris ; enfin, tous les béliers de conformation défectueuse, incapables, par suite, d'améliorer la race.

Il y aurait lieu, de plus, aussi bien pour le Nord que pour le Sud, d'interdire l'abattage des agnelles et des brebis avant l'âge de trois ans, et veiller à ce que, durant l'hiver, les moutons ne soient envoyés aux abattoirs qu'après avoir été tondus.

Tunisie. — La Tunisie ne nourrit qu'un troupeau ovin d'environ 2 millions de têtes, qui ne donnent au maximum que 2.000 tonnes de laine, dont près de la moitié sont consommées sur place et employées, comme au Maroc et en l'Algérie, à la fabrication des vêtements et des tapis.

L'administration du protectorat a créé, à Sidi-Tabet, un établissement officiel où se pratiquent les croisements de la race locale avec les mérinos de France et où l'on tente aussi d'acclimater les races étrangères.

Maroc. — L'importance du troupeau marocain peut être évaluée à 8 ou 10 millions de têtes ; la tonte de ce troupeau a produit 15.000 tonnes de laine en 1922, et 17.000 tonnes en 1926. La progression de production est constante, quoique l'élevage au Maroc soit resté primitif et que trop d'animaux y meurent de faim, de soif, et de maladies parasitaires.

Les services du Protectorat éprouvent beaucoup de difficultés à changer les méthodes routinières indigènes. Ils sont cependant parvenus à réaliser quelques améliorations. Une bergerie modèle a été installée dans le Tadla, à Oued-Zem. On s'efforce, dans cette bergerie, d'améliorer la race et d'augmenter sa précocité par de sévères sélections, avec l'intention de distribuer, par la suite, aux éleveurs, des producteurs adaptés au climat.

Les colons européens qui pratiquent l'élevage du mouton ne peuvent guère lui donner une grande extension, à cause de la difficulté qu'ils éprouvent à acquérir de grandes superficies de terres ; presque tous les terrains de parcours appartenant aux tribus, ou se trouvant inaliénables, comme terrains « habous ».

En résumé, l'on peut estimer à 20 millions de têtes environ l'effectif ovin de l'Afrique du Nord. Cet effectif est susceptible d'augmentation, ce qui indique suffisamment l'importance de son marché lainier.

Pour faciliter le développement de la production de ce troupeau, les moyens mis en œuvre jusqu'ici sont très insuffisants. Les groupements lainiers métropolitains font tout leur possible pour les intensifier. Dès 1925, ils ont créé l'« Union ovine de l'Afrique du Nord », en vue de coordonner tous les efforts, de réorganiser et moderniser le marché lainier nord-africain et réaliser progressivement les réformes nécessaires, en vue de la protection du troupeau, et aussi, tout spécialement, en vue de la quantité, de la qualité de la production de la laine et de son adaptation aux besoins de l'industrie française.

L'Union ovine de l'Afrique du Nord a déjà mis sur pied la Société nord-africaine de tonte, dont les ateliers automobiles procèdent à la tonte mécanique de milliers de moutons, et une Société des ventes publiques pour réunir les lots de laine dans les meilleures conditions et de les vendre aux enchères publiques aux prix les plus rémunérateurs.

Il y a tout lieu d'espérer que la collaboration des administrations algérienne, tunisienne et marocaine avec les négociants et industriels lainiers français, facilitera les tentatives d'amélioration et de création de troupeaux qui, depuis quelque temps, sont entreprises.

Afrique occidentale française. — Le recensement des moutons est difficile en Afrique occidentale en raison de l'étendue du groupe de provinces qui la composent et de la grande dispersion des moutons. Il n'y a guère, d'ailleurs, que le Soudan français, principalement sa zone nord, comprise dans la boucle du Niger, qui possède une race locale assez dense. On évalue à environ 2 millions de têtes les ovins du Macina qui, seuls, portent une toison appréciable. Ces toisons sont peu fournies, grossières, mélangées de parties noires ou grises où pullulent les chardons (crams-crams). Ces 2 millions de moutons ne fournissent guère qu'un millier de tonnes de laine, peu appréciée jusqu'ici et dont la moitié environ arrive tous les ans sur le marché français.

L'élevage du mouton n'a guère franchi le stade des essais en A. O. F. Une bergerie fut créée en 1907, à Niafunké, par l'administration locale, puis fut transférée à DI-Oualadji, en 1919, avec le désir d'améliorer la qualité des laines du troupeau indigène. Invité, dès le début de ces efforts, à donner notre avis et des conseils, nous devons avouer que les résultats obtenus, de 1907 à 1919, furent médiocres et, depuis, les diverses expériences d'amélioration de développement de l'élevage tentées n'ont donné que des résultats peu concluants.

Elles ont cependant permis de fixer quelques règles de conduite pour les nouveaux essais auxquels collaborèrent, cette fois, avec les administrateurs de cercles et les agents techniques de l'administration, le « Comité d'études et d'essais de la chambre de commerce de Tourcoing » aidé matériellement par nos divers groupements et syndicats lainiers.

Sur l'initiative et la direction de M. Henri Dewawrin, de la chambre de commerce de Tourcoing, trois postes d'essais ont été créés, auxquels ont été attribués quelques centaines de béliers et brebis de race mérinos, que le Comité a importés du Sud-Africain.

Ces trois postes ont été Installés :

1° Au Sénégal, à Richard Toll, avec 160 moutons ;

2° Dans la Haute-Volta, à Tourcoing-Cam, avec 140 animaux. Ce sont les Pères Blancs qui se sont chargés de la direction à Tourcoing-Cam ;

3° Au Soudan, à la bergerie même de El-Oualadji, qui a reçu une cinquantaine de bêtes.

Jusqu'ici l'acclimatation de tous ces ovins paraît devoir s'effectuer de façon assez satisfaisante, et les premiers résultats sont encourageants, les produits obtenus s'étant assez bien comportés.

Il reste à savoir, d'une façon plus confirmée, si le mérinos supportera le climat et continuera à se développer normalement. Dès le premier croisement, l'amélioration a été considérable, et l'espoir est permis d'obtenir une assez bonne laine, après trois ou quatre autres croisements. Il est certain, dans tous les cas, que les laines qui, dans peu d'années, seront importées en France seront supérieures, à tous les points de vue, à celles qui sont arrivées jusqu'ici.

Madagascar. — Notre grande possession de la mer des Indes ne possède qu'un troupeau ovin réduit ; le dernier recensement n'indiquait, en effet, que 300.000 moutons, vivant dans les provinces de Tuléar, de Fort-Dauphin et sur les hauts plateaux de l'Imerina, au centre de l'île. Ce modeste contingent, spécialisé dans l'obtention de la viande et non de la laine, n'a fourni, en 1926, que 400 tonnes de toison de peu de valeur.

Le gouvernement local et même quelques colons ont tenté l'élevage du mouton à laine, mais ces tentatives, ces essais, entrepris sur une petite échelle, n'ayant pas été poursuivis, n'ont pu donner, et n'ont donné que des résultats négatifs. On rencontre

cependant, sur quelques points de la Grande Île, des bêtes métissées provenant des races françaises de Provence et de la Crau. qui offrent une très grande résistance. Il est donc permis de supposer que si de nouvelles tentatives étaient sérieusement entreprises, avec méthode et ténacité, elles pourraient donner des résultats appréciables. C'est ce qu'ont pensé la chambre de commerce de Tourcoing et nos groupements lainiers, qui, dès 1923, avec la collaboration du gouvernement de la colonie, ont introduit à Madagascar des béliers et brebis du Sud-Africain. Ces animaux, importés et répartis dans les deux fermes d'Ambowombé (province de Fort-Dauphin) et d'Andrian-Dampy, se sont assez bien comportés, résistant, en certain nombre, aux parasites et à certaines maladies.

Les essais vont être intensifiés ; d'autres animaux seront introduits et il est permis d'espérer que le mérinos s'acclimatera suffisamment à Madagascar, tout au moins sur les hauts plateaux, de façon à pouvoir fournir à la métropole une partie appréciable de la laine dont elle a tant besoin.

Le comité d'essai de la chambre de commerce de Tourcoing est déjà l'objet de demandes de producteurs, émanant des colons, ce qui est d'un heureux augure.

Malgré les difficultés et les échecs possibles sur tel ou tel point, la chambre de commerce de Tourcoing, qui a pris en main la direction des essais, tant en A. O. F. qu'à Madagascar, est fermement résolue à persévérer.

Après la constitution de « l'Union ovine de l'Afrique du Nord », nos groupements lainiers ont constitué, en décembre dernier, « l'Union ovine coloniale », ayant pour but, comme « l'Union ovine de l'Afrique du Nord », l'étude et l'exécution de toutes les mesures propres à développer et à améliorer l'élevage du mouton dans nos colonies autres que l'Afrique du Nord.

L'action de cette nouvelle société s'exercera en liaison étroite avec son aînée, qui a entrepris la réalisation du même programme au Maroc, en Algérie et Tunisie.

À propos de la taxe pour favoriser l'élevage du mouton

Le Comité central de la laine formule d'importantes observations
(*La Journée industrielle*, 20 décembre 1928)

On sait que la Chambre a voté, dans la dernière loi de finances, une taxe spéciale sur les importations en France des laines et peaux de moutons en vue de favoriser l'élevage du mouton à laine en France et aux colonies.

La commission sénatoriale des finances vient d'adopter cet article, mais en spécifiant que le produit de cette taxe sera réservé aux offices agricoles.

On trouvera ci-dessous la lettre par laquelle M. Mathon, président du Comité central de la laine, soumet à M. le président du Conseil un vœu du conseil de direction de ce Comité, demandant à juste titre que la destination comme l'administration du produit de la taxe précitée réservent légitimement le droit de contrôle des industriels et commerçants qui auront à la payer.

LA LETTRE DE M. EUGENE MATHON

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus le texte des vœux motivés sur lesquels le Comité central de la laine, représentant l'industrie et le négoce lainiers français, m'a prié d'attirer l'attention du gouvernement au moment où le Sénat va délibérer sur les articles 25 et 26 de la loi de finances, et sur l'amendement à l'article 26 proposé par la commission des finances en vue de réserver aux offices agricoles les subventions prévues en faveur de l'élevage du mouton en France.

Au cours d'une entrevue que vous aviez bien voulu m'accorder le 20 janvier 1927, ainsi qu'à MM. François-Marsal, vice-président de l'Union ovine coloniale, et Jean Balsan, vice-président de l'Union ovine de l'Afrique du Nord, nous avons déjà eu l'honneur de vous faire part des desiderata de l'industrie sur cette question à laquelle elle a déjà consacré, comme vous le savez, depuis plusieurs années, des sommes importantes.

Nous faisons aujourd'hui appel à votre esprit de réalisation et d'équité pour obtenir que les fonds nouveaux demandés à notre industrie pour une fin déterminée ne soient pas répartis et utilisés en dehors de son contrôle.

Nous sommes persuadés qu'il vous paraîtra nécessaire, comme à nous-mêmes, que l'action générale à entreprendre pour le développement de l'élevage du mouton à laine en France et en Afrique française se réalise suivant un programme d'ensemble qui, loin de méconnaître les initiatives déjà prises dans ce but, les fortifie et les coordonne.

Nous demandons que le Parlement fasse confiance pour l'établissement et la mise en œuvre de ce programme à la commission qu'il institue par, l'article 26 et où, d'accord avec les ministères compétents, l'industrie veillera à l'emploi judicieux des subventions qui lui sont demandées.

Les organismes désintéressés qui seront chargés de l'exécution des mesures arrêtées par la commission devront, pour atteindre effectivement le but visé, comprendre à la fois des représentants des groupements économiques (chambres de commerce et d'agriculture), des éleveurs, des transporteurs et des principales entreprises participant au développement de la production et des échanges, avec les représentants de l'industrie lainière dont le concours est indispensable pour orienter l'élevage vers une activité réellement pratique et conforme aux besoins des usines.

Ces organismes conserveront naturellement, en France comme dans les colonies, une liaison très étroite avec les services administratifs techniques, dont les attributions touchent à l'élevage, mais il serait à notre avis contraire à l'esprit même dans lequel la collaboration de l'industrie a été sollicitée, de réserver à des services officiels, déjà normalement alimentés par le budget général, tout ou partie des ressources nouvelles prévues qui sont prélevées sur une catégorie limitée d'assujettis en vue du but d'intérêt national à atteindre.

LE VŒU DU COMITE CENTRAL DE LA LAINE

Le conseil de direction du Comité central de la laine, groupant les représentants de l'industrie et du commerce lainier français, réuni le 19 décembre 1928 :

a) Considérant que les articles 25 et 26 de la loi de finances instituent une taxe de 0,10 % *ad valorem* sur les importations en France des laines et peaux de moutons, en vue de favoriser le développement de l'élevage du mouton à laine en France, en Algérie, dans les colonies et pays de protectorat ;

b) Considérant que cette taxe nouvelle sera payée presque exclusivement par les industriels et négociants lainiers, seuls importateurs de laines en masses et en peaux, sans récupération possible sur les consommateurs de produits fabriqués parce que l'industrie lainière exporte 60 à 75 % de ses fabrications et se trouve ainsi strictement soumise aux prix internationaux ;

c) Considérant que cette charge supplémentaire n'a été acceptée par l'industrie que dans le but de collaborer à une œuvre d'utilité nationale et seulement après avoir reçu des ministres intéressés l'assurance que les assujettis participeraient, en liaison avec l'administration, à la gestion des fonds recueillis, pour assurer avec elle l'emploi judicieux des ressources spéciales ainsi créées ;

d) Considérant que le gouvernement a approuvé, dans l'exposé des motifs de la loi de finances, les efforts depuis longtemps entrepris par les groupements patronnés par l'industrie lainière (Comité d'études et d'essais pour l'élevage du mouton mérinos. Union ovine de l'Afrique du Nord et Union ovine coloniale) qui ont réalisé pratiquement

et dans un but entièrement désintéressé la liaison des industriels, des éleveurs, des transporteurs et des principales entreprises coloniales, en plein accord avec les gouvernements généraux de l'Algérie, des colonies et des protectorats ;

e) Considérant que les mêmes principes de liaison entre les industriels, les agriculteurs et les différentes entreprises intéressées s'imposent à toute œuvre nationale positive, aussi bien dans la métropole que dans les colonies, et que le Comité central de la laine vient de prendre l'initiative de fonder dans cet esprit, en vue du développement de l'élevage métropolitain. une association dénommée Union ovine de France, à laquelle les principaux groupements agricoles sont dès maintenant invités à donner leur adhésion;

f) Considérant que la taxe nouvelle établie sur les laines en masses et en peaux est analogue, dans ses conditions de perception comme dans son objet, à la taxe établie par la loi du 31 mars 1927 sur les cotons importés et qu'il convient de la soumettre au monte régime;

g) Considérant enfin qu'il serait inconcevable que la collaboration réalisée à l'étranger (en Angleterre notamment) entre le gouvernement et les industriels pour l'exécution des programmes de production des matières premières ne puisse avoir d'équivalent en France et rajoutant toute dispersion des efforts;

Emet le vœu :

1° Que la commission de répartition et de contrôle prévue par l'article 26 de la loi de finances comprenne, avec les délégués des ministères, les représentants des industriels et négociants qui auront à payer la taxe, afin d'assurer, en fait, conformément à l'exposé des motifs de la loi de financer « le contrôle simultané des industriels intéressés et du gouvernement » ;

2° Qu'aucune attribution de crédit a priori ne limite la liberté d'action de ce comité dans la conception et l'exécution, en dehors de toute préoccupation politique, d'un programme d'ensemble pour le développement de la production lainière en France et dans les colonies ;

3° Que les associations privées réalisant dès maintenant une liaison effective entre les chambres de commerce, l'industrie consommatrice, les éleveurs producteurs de matières premières, les transporteurs et les autres entreprises intéressées soient considérées, en France et dans les colonies, comme les agents d'exécution les plus indiqués pour mener à bien cette œuvre d'utilité publique, avec le concours des administrations spécialisées et sous le contrôle de la commission spécialement prévue par l'article 26.

LES EXPORTATIONS DE NOS COLONIES
L'élevage du mouton au Maroc
(*La Journée industrielle*, 11 janvier 1929)

De gros efforts sont faits pour améliorer l'élevage du mouton au Maroc et, par voie de conséquence, la qualité de la laine et de la viande. C'est ainsi que l'Union ovine de l'Afrique du Nord a organisé, en 1927, l'achat et l'importation de béliers et brebis mérinos d'Australie. Les animaux furent choisis en Nouvelle Galles du Sud, dans une région très comparable à d'Afrique du Nord. Ils furent achetés à la station bien connue de Wanganella, convoyés depuis leur départ de Sydney, le 20 avril, jusqu'à leur arrivée à destination, au début de juin, par un éleveur australien spécialement désigné. Le voyage s'effectua dans les meilleures conditions et la section marocaine put ainsi remettre aux éleveurs participants vingt-trois béliers et une brebis mérinos.

Le service de l'élevage et les éleveurs du Maroc ont particulièrement apprécié cette initiative qui a permis de les faire bénéficier d'animaux provenant d'une sélection

méthodique poursuivie depuis plusieurs générations par les éleveurs australiens pour obtenir l'endurance, la -précocité et les qualités lainières exceptionnelles qui ont fait du mérinos australien le type mondial de l'animal robuste à grand rendement.

En outre, ont été étudiées les importations possibles de sujets provenant de France et d'Espagne susceptibles d'améliorer la production en viande et en laine du cheptel marocain.

Afin d'achever la préparation d'une station-type d'élevage au Maroc destinée à démontrer en Afrique du Nord l'intérêt des méthodes modernes de grand élevage et à fournir annuellement des lots importants de géniteurs acclimatés, une « Société marocaine d'études pour l'élevage du mouton mérinos » a été constituée le 23 novembre 1927. Elle pense obtenir des terres de parcours.

Enfin, la Société nord-africaine de tonte a fait fonctionner, en 1927, cinq ateliers de démonstration au Maroc.

Les avantages de la tonte mécanique — rapidité, propreté, poids et cohésion de la toison, etc. — ont été ainsi mis en évidence. Désormais, de nombreux éleveurs sont disposés à s'équiper personnellement et la Société nord-africaine de tonte s'est assurée la distribution exclusive d'appareils de modèle réduit convenant aux petites exploitations, qui seront mis en vente prochainement.

La diffusion de la tonte mécanique au Maroc n'aura pas seulement pour résultat une amélioration appréciable dans la présentation des laines et un accroissement des quantités exportées (à raison de 100 à 200 grammes par toison) ; elle entraînera en outre la suppression définitive des fraudes qui ont porté un si grave préjudice au commerce lainier nord-africain.

Le système de la vente aux enchères publiques, qui est actuellement pratiqué dans le monde entier pour les laines comme pour les peaux, paraît offrir le maximum de garanties aux vendeurs et aux acheteurs ; aussi une société a été constituée en 1926 pour réaliser cette partie du programme.

La campagne d'essai effectuée par cette société en 1927 a permis d'offrir aux acheteurs qui ont suivi les ventes environ 600 tonnes de laines sur les places de Tunis, Alger, Oudjda et Casablanca. Il a été adjugé pour deux millions de francs de marchandises au cours de ces essais, dans des conditions qui constituent un réel progrès sur les procédés habituels en Afrique du Nord.

Afin de donner à cette organisation nouvelle du marché lainier tout le développement qu'elle comporte et pour permettre l'extension du même procédé aux ventes de cuirs et peaux d'Afrique du Nord qui doivent également bénéficier d'une clientèle élargie, le capital de cette société vient d'être augmenté. Toutes ces mesures sont excellentes.

De LA H.

Pour la production coloniale des matières premières

Les assemblées générales de l'Union ovine de l'Afrique du Nord
et de l'Union ovine coloniale
(*La Journée industrielle*, 1^{er} juin 1929)

Les assemblées générales annuelles de l'Union ovine de l'Afrique du Nord et de l'Union ovine coloniale ont eu lieu au siège de ces associations, à Paris, 282, boulevard Saint-Germain, les 28 et 29 mai, sous la présidence de M. Eugène Mathon.

Les rapports des conseils d'administration, présentés par M. Michel Lallour, administrateur délégué, et approuvés à l'unanimité, ont mis en relief l'action des « Unions ovines » pour coordonner autour de leur programme « d'organisation

rationnelle et de développement de l'élevage du mouton » les efforts des industriels et négociants consommateurs de laines et de peaux de moutons, des éleveurs producteurs, des chambres de commerce, des compagnies de transports, des établissements de crédit, et des diverses entreprises intéressées.

Les concours qui étaient déjà assurés jusqu'ici à ces groupements par les cotisations bénévoles de leurs adhérents reçoivent aujourd'hui un élargissement sous la forme de la taxe spéciale de 0,10 % *ad valorem* sur les laines et peaux de moutons importées, à laquelle les industriels et négociants intéressés ont consenti en faveur du but d'intérêt général poursuivi par les associations « Unions ovines ».

Ces dernières doivent se trouver ainsi à même de développer leurs travaux, sous le contrôle de l'État et en liaison avec les services administratifs, pour établir les meilleurs moyens d'améliorer en qualité et en quantité les cheptels ovins de nos territoires coloniaux et pour entreprendre, à titre d'exemples, les démonstrations pratiques les plus urgentes.

Le rapport de l'Union ovine de l'Afrique du Nord examine la part prise par le Maroc, l'Algérie, la Tunisie dans les importations en laines de la métropole et fait ressortir que la contribution de l'Afrique du Nord est allée en diminuant de 1926 à 1928. Les laines d'origine nord-africaine ne sont plus que de 5,51 % en poids et 3,81 % en valeur du total des laines importées en France.

Cette situation rend de plus en plus opportunes les premières mesures d'ensemble dont la réalisation a été poursuivie par cette association : développement de la sélection et importation de géniteurs ; service de tonte mécanique ; amélioration du conditionnement et de la présentation des laines ; organisation du marché des laines et des peaux, afin de permettre au producteur l'écoulement de ses produits dans les conditions les plus régulières, etc.

.....
Dans une brève allocution, le président a rappelé les conditions dans lesquelles les ressources nouvelles seraient fournies à ces associations. Une taxation bénévole n'ayant pu être établie à l'intérieur de la corporation, l'intervention de l'État avait été nécessaire pour répartir équitablement les charges demandées à l'industrie ; une commission mixte représentant des ministères compétents et des assujettis propose et contrôle l'emploi des fonds.

COURRIER DU MAROC
LA VIE ECONOMIQUE
L'amélioration du troupeau ovin
(*Les Annales coloniales*, 12 novembre 1929)

L'Union ovine de l'Afrique du Nord, dont on connaît l'activité en vue du développement de la production de la laine en Afrique du Nord, a manifesté le désir d'infuser au troupeau marocain du sang mérinos, par l'importation d'un lot important de géniteurs australiens sélectionnés, habitués à des conditions de climat et d'alimentation fort analogues à celles qu'ils trouveraient sur les plateaux Zemmour et Zaïan. La réalisation de ce projet ne tient qu'à la mise à la disposition de la Société d'un périmètre de 6.000 hectares, qui pourrait être trouvé, semble-t-il, par prélèvement sur les ressources des terres collectives. En attendant, on a demandé la création immédiate d'un premier lot de 300 hectares, qui servirait d'abri pour les béliers à importer ; l'on gagnerait ainsi une année, l'époque favorable au voyage de ces animaux ne s'étendant pas au delà du mois de mai.

UNE REVUE DE LA PRODUCTION LAINIÈRE
ET DE L'ÉLEVAGE DU MOUTON
(*La Journée industrielle*, 16 novembre 1929)

On connaît l'action concertée de l'Union ovine de France, de l'Union ovine de l'Afrique du Nord et de l'Union ovine coloniale en faveur de l'organisation et du développement de l'élevage du mouton pour une plus grande production lainière du domaine français.

Afin de mieux servir encore la cause à laquelle elles se consacrent, ces trois associations ont décidé de publier chaque mois une revue illustrée, *l'Union ovine*.

Dans le premier numéro qui vient de paraître, M. Michel Lallour, administrateur délégué, précise très heureusement que cette nouvelle revue ne sera pas seulement un élément de liaison entre les membres adhérents des associations, mais qu'elle veut être ouverte à tous ceux qui, par goût ou par métier, participent à la production ou à l'utilisation de la laine.

Ainsi, les unions ovines affirment une fois de plus leur souci de coordonner, dans l'esprit le plus large, les efforts de tous ceux qui peuvent concourir à une politique de production lainière.

Pour un pays comme le nôtre, qui ne fournit avec ses colonies que 13 à 14 % environ de la laine qu'il consomme, l'intérêt national de ces préoccupations est bien évident.

La laine coloniale
par Ch. Debierre,
sénateur du Nord,
membre de la Commission des Affaires étrangères
(*Les Annales coloniales*, 31 janvier 1930)

.....
C'est donc du côté de l'Afrique du Nord que nous avons à tourner les yeux. De ce côté, il y a un gros effort à faire pour qu'un jour l'Algérie, la Tunisie et le Maroc soient pour la France ce que les Indes et l'Australie ont été pour la Grande-Bretagne. Il est tout d'abord indispensable qu'on développe le troupeau ovin dirigé et contrôlé par des grandes entreprises françaises.

Pour obtenir ce résultat, il est nécessaire de nourrir suffisamment les troupeaux, de leur procurer des abris contre la pluie et le froid. Des vétérinaires en nombre suffisant devraient les visiter et diriger les croisements pour améliorer la race et la laine et vaincre les pratiques routinières des indigènes. Cette méthode, appliquée à l'Algérie, à la Tunisie et au Maroc donnerait rapidement des résultats. L'Algérie, qu'on y songe, ne possède que 10 millions de moutons, dont les 2/3 seulement sont soumis à la tonte. La moitié de la laine manque de qualité. C'est presque la situation d'il y a cent ans, au moment de la conquête.

En Tunisie, le troupeau ovin ne dépasse pas 2 millions de bêtes et ne donne que 2.000 tonnes de laine, dont la moitié est consommée sur place, comme au Maroc et en Algérie, pour la confection des vêtements et des tapis.

Au Maroc, on compte une dizaine de millions de moutons dont la tonte a produit 17.000 tonnes de laine en 1926. La progression est constante malgré que l'élevage soit resté primitif. Nombre de bêtes meurent de faim, de soif et de maladies parasitaires. D'autre part, les colons européens éprouvent de grosses difficultés dans l'élevage parce

qu'ils ne peuvent acquérir de grands espaces de terres, les terrains de parcours appartenant aux tribus ou étant inaliénables du fait qu'ils sont terrains « habous ».

Dans le but de développer les troupeaux et de sélectionner les bêtes, les groupements lainiers de la Métropole ont créé « l'Union ovine de l'Afrique du Nord », mais les moyens jusqu'ici sont restés très insuffisants. L'Administration française doit pratiquer une politique lainière en Afrique du Nord si l'on veut favoriser l'élevage et la sélection du mouton à laine.

.....

L'activité des Unions ovines en 1929
(*La Journée industrielle*, 27 avril 1930)

Ainsi que nous l'avons mentionné dans notre numéro du 11 avril, M. Michel Lallour, administrateur délégué des Unions ovines, a présenté un rapport sur l'activité de ces associations (Union ovine de France, Union ovine de l'Afrique du Nord, Union ovine coloniale) à l'assemblée annuelle du Comité central de la laine. Nous publions ci-dessous l'essentiel de ce document.

Le rôle de l'industrie lainière
dans la production de la matière première

L'industrie lainière française est la seule des grandes industries nationales, avec l'industrie cotonnière, qui ait entrepris l'exécution méthodique d'un programme complet de production pour sa matière première. En accord avec l'État et en collaboration avec de nombreux groupements généraux et entreprises privées, elle contribue ainsi à la mise en valeur du domaine métropolitain et colonial.

Les sacrifices consentis par les importateurs français de laine sont, d'ailleurs, devenus particulièrement méritoires actuellement, par suite de la crise qui éprouve si lourdement le monde lainier : ceux d'entre nous qui ont la responsabilité de cette action corporative ont donc, dans les circonstances présentes, un devoir plus strict encore de gérer avec économie et efficacité les fonds ainsi mis en commun.

Les raisons d'avoir une matière première nationale

Il n'y a pas d'insuffisance absolue de la production de laine brute par rapport aux besoins de l'industrie mondiale ; par un phénomène que nous espérons temporaire, la production paraît, au contraire, avoir dépassé les possibilités de la consommation industrielle. Quand nous parlons de l'opportunité de développer la production lainière, il ne s'agit là par conséquent que d'un point de vue relatif et strictement national.

Les quantités de laines en masses et en peaux utilisées par notre industrie dépassent à nouveau depuis 1926 le chiffre moyen de 300.000 tonnes, qui était celui des années antérieures à 1914.

Sur ces bases, l'élevage métropolitain fournit environ 6 % en poids et 4 % en valeur de la demande et les importations coloniales représentent seulement, d'après les statistiques de 1928, 5,66 % en poids et 3,39 % en valeur du total des importations. L'immense majorité de nos matières premières vient donc de l'étranger et principalement des Dominions anglais de l'hémisphère austral (Australie, Nouvelle-Zélande et Afrique du Sud).

Cet état de choses présente trois ordres de dangers. D'une part, en cas de conflit avec les nations productrices de laines brutes, ou en cas de protection insuffisante des échanges maritimes, notre pays et ses colonies ne seraient pas actuellement en état de fournir aux usines la matière nécessaire pour l'équipement de la population métropolitaine et de l'armée.

D'autre part, même sans se placer dans cette situation extrême d'un conflit armé, la tendance de plus en plus marquée au protectionnisme a conduit les principales nations industrielles à élever entre elles de telles barrières pour l'échange des produits fabriqués qu'il n'est pas invraisemblable de prévoir, malgré les décisions de principe de Genève, l'éventualité de droits de sortie différentiels destinés à favoriser le commerce entre nationaux.

Enfin, abandonnant le domaine des hypothèses, nous assistons, dans l'ordre normal de l'évolution économique actuelle, à une industrialisation croissante des pays de production (l'Australie et l'Afrique du Sud, notamment) et à la naissance de grandes industries textiles chez les nations nouvellement venues à l'indépendance économique, comme le Japon. Il en résulte non seulement une réduction de la matière première mise à la disposition du continent, mais, en outre, une réduction de la clientèle de produits ouverts ou semi-ouverts.

J'ajouterai que ces préoccupations de ravitaillement en matières premières, qui ont déterminé l'intervention de l'industrie lainière dans un programme d'encouragement à l'élevage, se complètent désormais d'une autre préoccupation qui s'impose de plus en plus à nos esprits : celle des débouchés pour les fabrications nationales.

La taxe spéciale sur les laines et peaux importées

Un projet de taxation bénévole à l'intérieur du Comité central de la laine avait été proposé, en 1928, pour permettre le financement du programme de production lainière. Il n'a pas rencontré l'unanimité des adhérents et le gouvernement sollicita l'accord du Comité sur un projet de loi organisant une taxe obligatoire, afin de répartir les charges de ce programme collectif au prorata de la valeur des importations de chaque firme en laines ou en peaux de moutons. Le consentement de notre conseil de direction n'a été donné à ce projet que sous le bénéfice des réserves expresses exprimées notamment dans le vœu émis à la réunion du 19 décembre 1928.

Après avoir remarqué que cette taxe nouvelle resterait à la charge des industriels et négociants lainiers, sans récupération possible sur les consommateurs parce que l'industrie lainière, exportant 60 à 75 % de ses fabrications, est strictement soumise aux prix internationaux, notre Conseil de direction demandait que l'unité du programme à poursuivre soit maintenue dans la métropole comme dans les colonies et que le contrôle simultané des industriels et négociants assujettis et du gouvernement soit sauvegardé. Ces garanties de principe ayant été fournies, la loi de finances du 30 décembre 1928 créa la taxe spéciale d'importation de 0,10 % et un décret du 17 avril 1929 en fixa les modes de gestion. Après un an de fonctionnement, nous sommes heureux de constater que cette formule paraît donner toute satisfaction et assure pratiquement la collaboration désirée aussi bien entre l'industrie et l'État qu'entre l'industrie et les différents éléments concourant à la production.

L'Union ovine de France

Grâce au concours empressé apporté dès ses débuts à l'Union ovine par les personnalités les plus représentatives des milieux agricoles et par la presque totalité des syndicats d'éleveurs et Flock-Books, l'action de l'Union ovine de France a pris très rapidement une certaine extension en liaison constante avec les services du ministère de l'Agriculture.

En dehors des travaux généraux de propagande et de documentation, tels que la publication de la revue *l'Union ovine*, des communications par télégraphie sans fil et de sa participation au Congrès du mouton, l'Union ovine de France a entrepris la création d'un laboratoire central d'analyses des laines, l'étude des maladies du mouton, en collaboration avec le laboratoire vétérinaire d'Alfort, et une série d'expériences sur la greffe des moutons, en collaboration avec le Comité central de la laine.

Cette association exerce, en outre, son action locale dans les principales régions d'élevage, notamment par des encouragements accordés aux bergers et par la création, en collaboration avec les offices agricoles départementaux et avec les associations d'éleveurs, des concours itinérants de bergeries. Elle s'est préoccupée de faciliter aux éleveurs de race pure, l'exportation ou l'échange de leurs animaux.

L'Union ovine de l'Afrique du Nord

Appuyée sur des principes analogues, l'activité de l'Union ovine de l'Afrique du Nord s'est régulièrement développée au Maroc, en Algérie et en Tunisie.

Le groupement méthodique des éleveurs européens ou indigènes et l'orientation commune donnée à ces syndicats ou coopératives avec le concours des services administratifs ou techniques nous ont paru les moyens les plus efficaces de déterminer dans l'élevage très primitif de l'Afrique du Nord les progrès nécessaires. Il ne nous appartient pas de suppléer, par nos ressources privées, aux insuffisances de dotations budgétaires des services de l'État, mais nous pouvons contribuer, en prenant l'initiative de mesures nouvelles, à développer notablement l'élevage nord-africain.

Les « Centres Union Ovine », qui commencent à fonctionner dans plusieurs régions du Maroc et qui sont en préparation en Algérie et en Tunisie, démontrent par des faits l'opportunité des mesures collectives dont nous préconisons la généralisation.

.....

Les assemblées des Unions ovines (La Journée industrielle, 13 juillet 1930)

Les assemblées des Unions ovines ont eu lieu successivement le 10 juillet, au siège de ces associations, 282, boulevard Saint-Germain, sous la présidence de M. Eugène Mathon, assisté du conseil de chacun de ces groupements.

L'administrateur-délégué, M. Michel Lallour, a présenté le rapport annuel sur l'activité de chaque association durant l'exercice écoulé et il a souligné les deux principes qui ont guidé l'action des Unions ovines : unité et continuité du programme national d'encouragement à l'élevage ovin ; collaboration des éleveurs producteurs de laine et des industriels et négociants consommateurs, pour l'amélioration méthodique de la production et des échanges.

Au titre de l'Union ovine de France, le compte rendu fait ressortir, d'une part, la création de plusieurs services généraux (laboratoire central d'étude des laines, laboratoire des maladies du mouton, expériences de greffe animale, etc.), d'autre part, la réalisation d'une série de mesures d'ordre local au premier rang desquelles figurent les concours itinérants de bergeries, organisés cette année avec succès dans dix départements, et les centres régionaux de formation de bergers en cours d'installation à Rambouillet (Seine-et-Oise) et à Arles (Bouches-du-Rhône).

Le rapport concernant l'Union ovine de l'Afrique du Nord fait une place importante aux mesures prises au Maroc, en Algérie et en Tunisie afin de favoriser la création de groupements d'éleveurs qui contrôlent désormais les centres « Unions ovines » comprenant : un puits, un abreuvoir, un bain antiparasitaire, un atelier de tonte mécanique, des réserves fourragères, etc. Ce document rend compte également des dispositions adoptées en faveur de la sélection des animaux par le moyen d'une prime de conservation pour les meilleurs béliers et la castration des sujets défectueux.

.....

La revue mensuelle *l'Union ovine* établit désormais une liaison continue les adhérents des trois groupements en même temps qu'elle constitue un moyen d'information particulièrement apprécié par les éleveurs.

Les assemblées générales ont ratifié à l'unanimité les nominations des nouveaux administrateurs qui leur ont été proposées : à l'Union ovine de France, M. Lucien Boisseau, éleveur, et M. Léon Lauvray, député, président du Syndicat des éleveurs de la race de l'Île-de-France ; à l'Union ovine de l'Afrique du Nord, M. Paul Ernest-Picard, président de la Banque de l'Algérie, et M. Élisée Sabatier, ancien président des délégations financières algériennes...

L'activité des Unions ovines en 1930

LE COMPTE RENDU DES TRAVAUX
(*La Journée industrielle*, 22 mars 1931)

[\[html en miettes\]](#)

Nous publions ci-dessous quelques extraits du rapport documenté qui a été présenté, jeudi, à l'assemblée générale du Comité central de la laine par M. Michel Lallour, administrateur délégué des Unions ovines, sur l'activité de ces associations en 1930.

L'UNION OVINE DE FRANCE

Grâce à l'appui de plus en plus complet des syndicats et groupements d'éleveurs, des chambres d'agriculture et des offices agricoles, l'Union ovine de France a pu développer régulièrement son programme de création de services collectifs pour les éleveurs métropolitains, en étroite union avec le ministère de l'Agriculture et ses représentants dans les départements.

Le centre de documentation, constitué par nos services sur tout ce qui concerne l'élevage du mouton et le commerce de ses produits, tant en France qu'à l'étranger, est actuellement alimenté par la réception de près de 300 journaux et revues et par une correspondance régulière avec toutes les organisations similaires de l'étranger.

Le laboratoire central des maladies du mouton est actuellement en fonctionnement à Alfort, sous la direction d'un vétérinaire spécialement attaché à notre groupement et sous le haut contrôle technique des professeurs Vallée et Carré.

De même, le laboratoire d'études lainières, installé à l'Institut national agronomique, sous la direction de notre collaborateur M. A.-M. Leroy, a fonctionné d'une manière très satisfaisante.

Il est intéressant de noter que les nombreux éleveurs adhérant au Flock-Book de la race ovine de l'Île-de-France viennent d'établir, en outre, avec notre concours, le premier syndicat français de contrôle lainier qui fonctionnera désormais dans les mêmes conditions que le contrôle laitier.

L'Union ovine de France a poursuivi, d'autre part, les expériences de greffe animale entreprises avec le Comité central de la laine, pour l'étude des méthodes «lu professeur Voronoff.

À cette action d'ordre général, il nous a paru nécessaire de joindre une activité locale précise dans chacune des grandes régions d'élevage du mouton. Pour donner à cette action en province des bases solides et contribuer à l'organisation méthodique de plus en plus nécessaire des producteurs agricoles, notre groupement s'est appliqué à multiplier les syndicats d'éleveurs en les subventionnant et en les guidant.

Parmi les initiatives prises en province, avec la collaboration de ces groupements d'éleveurs, nous vous signalons principalement les facilités données aux échanges de géniteurs, l'extension des concours départementaux de bergeries et des concours de races et, enfin, le fonctionnement de centres régionaux d'apprentissage de bergers.

L'UNION OVINE DE L'AFRIQUE DU NORD

L'Union ovine de l'Afrique du Nord a soumis aux gouvernements du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie, un plan précis d'encadrement des éleveurs indigènes en syndicats coopératifs analogues à ceux dont elle a pris l'initiative parmi les colons-éleveurs tunisiens et marocains.

Les questions essentielles d'abreuvement et d'alimentation du cheptel ont d'abord retenu notre attention en 1930 comme les années précédentes. Des travaux assez dispendieux ont été réalisés au Maroc, en Algérie et en Tunisie pour ouvrir la voie dans ces domaines à des réalisations administratives de plus grande envergure.

Signalons ainsi que plusieurs puits et abreuvoirs ont été créés ou aménagés au Maroc et que deux voitures-citernes ont été fournies en Algérie sur la demande du gouvernement général. D'autre part, des travaux sont en cours en Algérie pour la création d'importants points d'eau, notamment dans les régions de Laghouat et de Djelfa.

Dans les trois pays nord-africains, les études fourragères ont été poursuivies pour l'essai de plantes xérophiiles et la reconstitution des pâturages sur les terrains de parcours.

Des démonstrations de tonte mécanique et l'éducation de tondeurs arabe, professionnels ont été poursuivies également dans plusieurs régions et de nouvelles baignoires collectives contre les parasites du troupeau ont été créées par l'Union ovine de l'Afrique du Nord dans une quinzaine de centres d'élevage.

Les concours itinérants de troupeaux et les primes de sélection ont pu être multipliés et dotés de subventions plus importantes que les années précédentes, apportant ainsi aux colons et aux meilleurs éleveurs indigènes des encouragements matériels appréciables, en même temps que les importations de géniteurs organisées en liaison avec l'Union ovine de France, ont permis d'introduire depuis un an 150 béliers de race et une trentaine en Algérie.

De plus, l'Union ovine de l'Afrique du Nord a accordé tout son appui au fonctionnement des ventes publiques de laines et peaux d'Alger et de Casablanca qui viennent d'être étendues également à Tunis.

L'UNION OVINE COLONIALE

L'Union ovine coloniale s'est efforcée, de son côté, d'adapter le même programme à la Syrie et aux colonies plus lointaines de l'Afrique centrale.

Sur la demande du haut commissaire pour les États du Levant, un agent permanent a été installé à Tripoli, d'où il maintient des rapports suivis avec les administrations centrales d'Alep, de Beyrouth et de Damas.

Les premières manifestations de l'activité de l'Union ovine coloniale, en Syrie, ont été la remise en état de deux puits sur les principales pistes de transhumance des troupeaux, l'installation d'un atelier de tonte mécanique et d'une baignoire collective de moutons à Ras-el-Aïn, sur l'Euphrate, la distribution de primes de sélection aux meilleurs béliers des tribus bédouines de la région de Deir-ez-Zor, etc. Diverses expériences zootechniques ont pu, d'autre part, être amorcées au moyen d'une subvention au laboratoire vétérinaire de Damas.

En Afrique occidentale française, l'Union ovine coloniale s'est assurée, pour quelques mois, la collaboration au Soudan de l'inspecteur général des services vétérinaires, M. Curasson. Les travaux engagés sur le Niger sont ainsi assurés de la liaison étroite nécessaire avec les services administratifs. Comme en Afrique du Nord, l'équipement du pays en vue de l'élevage et la sélection du troupeau local sont l'objet des principales réalisations en cours dans cette colonie.

Enfin, l'Union ovine coloniale maintient des relations suivies avec les services techniques de Madagascar et de l'Afrique équatoriale française ; elle vient notamment d'importer au Tchad des béliers français pour le compte du gouvernement de la colonie.

Les prochaines manifestations de l'Exposition coloniale et les réunions de la Journée de la laine coloniale permettront de mettre en valeur devant l'opinion publique la participation de l'industrie lainière au développement de la France extérieure. Cette œuvre devra être poursuivie avec persévérance malgré l'importante réduction survenue dans la rentrée de la taxe spéciale et il serait extrêmement souhaitable que le budget des gouvernements coloniaux s'associât bientôt par une contribution propre à cette politique du mouton déjà appuyée par le budget métropolitain.

Le congrès des éleveurs de moutons nord-africains
s'ouvre aujourd'hui
(*La Journée industrielle*, 13 mai 1931)

Le premier congrès annuel des Eleveurs de moutons nord-africains s'ouvre aujourd'hui à Casablanca. Il n'a inscrit à son ordre du jour qu'une seule question : l'organisation des coopératives d'éleveurs de moutons. C'est assez dire l'importance qui est attachée à ce problème.

Les éleveurs de moutons nord-africains et la coopération

Connaissant l'extension du mouvement coopératif en Afrique du Nord, on peut se demander pourquoi les éleveurs de moutons sont restés à l'écart de ce mouvement.

Dans son numéro de mai, *l'Union ovine* donne de ce retard apparent les raisons suivantes : 9/10^e des éleveurs de moutons sont des indigènes chez lesquels l'esprit d'association ne se développe que lentement ; en outre, la diversité des produits ovins (viande, laine, peau) et de leurs débouchés respectifs est un obstacle important à la coopération.

Cette dernière n'en est que plus nécessaire, mais elle exige un organisme central préexistant qui puisse aider les coopératives d'éleveurs dans leurs débuts, et aussi un organisme commercial techniquement et financièrement spécialisé dans la collaboration avec les coopératives.

En ce qui concerne le premier point, l'Union ovine de l'Afrique du Nord joue précisément le rôle nécessaire auprès des éleveurs européens et indigènes en facilitant et en appuyant leur groupement.

Par ailleurs, l'existence du marché régulateur aux enchères publiques qui fonctionne pour les laines et les peaux à Alger, à Casablanca et à Tunis, est, pour ces coopératives la meilleure sauvegarde d'une bonne vente de leur production.

EXPOSITION COLONIALE INTERNATIONALE de PARIS 1931

VISITEZ

LA MAISON DU
COLON - ÉLEVEUR

présentée par

L'UNION OVINE de L'AFRIQUE du NORD
et L'UNION OVINE COLONIALE

Sur la Place de l'Afrique du Nord
(entre les Palais du Maroc et de l'Algérie)



— UNION OVINE —

282, Boulevard St-Germain, (PARIS 7^e)

Téléphone : LITTRÉ 25-68
— — 25-74

Télégr. : UNION OVINE
PARIS 44

À L'EXPOSITION COLONIALE
Le pavillon de l'Union ovine
(*La Journée industrielle*, 31 mai 1931)

Dans un pavillon situé entre les palais de l'Algérie et du Maroc, l'Union ovine de l'Afrique du Nord et l'Union ovine coloniale présentent à l'Exposition coloniale « la Maison du colon-éleveur ».

Ce pavillon figure l'installation typique de l'un des pionniers de la colonisation française sur les hauts-plateaux de l'Afrique du Nord, où l'habitation simple mais confortable de l'éleveur est entourée de la tente de son berger indigène et de l'outillage moderne indispensable à la vie d'un troupeau de moutons : bergerie sommaire pour abriter les agneaux et les malades, abreuvoir et silo, bain pour la lutte contre les parasites, atelier de tonte mécanique, etc.

Le stand de l'Union ovine contient une documentation variée sur les produits du troupeau de moutons africain : échantillons de laines, peaux, produits de l'artisanat indigène, fabrications de l'industrie métropolitaine, etc. De nombreuses photographies et des graphiques illustrent l'action exercée par les associations-unions ovines dans les colonies et protectorats par la collaboration des éleveurs et des industriels importateurs de laines et de peaux, sous le contrôle de l'État.

Grâce à l'aimable appui du gouvernement général de l'Algérie et du docteur Serge Voronoff, un lot de béliers greffés et un lot de béliers témoins sont présentés, en outre, à l'attention du public. Ils proviennent de la bergerie expérimentale de Tadmit, près de Djelfa.

Le ministre des Colonies et le maréchal Lyautey ont inauguré récemment ce pavillon auquel la foule des visiteurs fait depuis ce jour un franc succès.

La Journée de la laine coloniale
(*La Journée industrielle*, 14 juin 1931)

À l'occasion de l'Exposition coloniale internationale, l'Union ovine de l'Afrique du Nord et l'Union ovine coloniale organisent, le 16 juin, une « Journée de la laine coloniale ».

Cette manifestation a pour objet de mettre en valeur devant l'opinion française et étrangère la production lainière coloniale et les efforts faits depuis quelques années pour l'améliorer et la développer.

Les réunions auront lieu à l'Exposition coloniale dans la salle des congrès de la Cité des informations, sous la présidence de M. Eugène Mathon, président des associations « Union ovine » et du Comité central de la laine.

À l'issue du congrès, un dîner aura lieu à 20 heures, dans la salle des fêtes du Musée permanent des colonies, sous la présidence de M. Paul Reynaud, ministre des Colonies.

COMITÉ D'ORGANISATION
DE LA JOURNÉE DE LA LAINE COLONIALE.

Président. — M. Eugène Mathon, président du Comité central de la laine, président des Associations « Union ovine ».

Vice-Présidents. — M. Maurice Dubrulle, industriel, président de la Fédération Lainière Internationale.

M. Albert Duchêne, président de la Banque de l'Afrique Occidentale Française.

M. Frédéric François-Marsal, président de l'Union coloniale française, vice-président de « l'Union ovine coloniale ».

M. Paul Ernest-Picard, président de la Banque de l'Algérie, vice-président de « l'Union ovine de l'Afrique du Nord ».

Membres du Comité. — M. Beaubier, président de la Fédération des Agriculteurs d'Algérie.

M. Maurice Bérard, directeur général de la Banque de Syrie et du Grand Liban, Administrateur de « l'Union ovine coloniale ».

M. Alfred Damez, Directeur du Comité Central de la Laine.

M. Deligne, président de la Section Tunisienne de « l'Union ovine de l'Afrique du Nord ».

M. Henri Dewavrin, Industriel, administrateur de « l'Union ovine coloniale ».

M. Victor Fraenckel, président du Syndicat Patronal de l'Industrie textile d'Elbeuf-Louviers.

M. Gounot, président de la Chambre d'agriculture de Tunis.

M. Auguste Grawitz, industriel, administrateur de « l'Union ovine coloniale ».

M. Lucien Lainé ², président de l'Union des fabricants de tapis de France, administrateur de « l'Union ovine de l'Afrique du Nord ».

M. Michel Lallour, administrateur-délégué des Associations « Union ovine ».

M. René Legrand, directeur général de la Compagnie générale des colonies, administrateur de « l'Union ovine coloniale ».

M. Gaston Paitel, administrateur-délégué du Mérinos marocain, administrateur de l'Union ovine de l'Afrique du Nord.

Baron La Caze, président des Associations des administrateurs des Coopératives d'élevage du Maroc.

M. Albert Prouvost, président du Syndicat des peigneurs de laine de Roubaix-Tourcoing.

M. Henri Saurin, président de la Banque de Madagascar, administrateur de l'Union ovine coloniale.

M. P. Valentin, président de la Chambre syndicale du commerce et de l'industrie des laines.

M. Émile Wenz, président de l'Union des négociants en laine de Reims et de la région.

Secrétaire général. — M. Roger de La Taillade, secrétaire général des associations « Union ovine ».

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA JOURNÉE DE LA LAINE COLONIALE.

Allocution d'ouverture par M. Eugène Mathon, président des Associations « Union ovine » et du Comité central de la laine.

Rapport de M. le docteur-vétérinaire Velu, directeur du Laboratoire des recherches vétérinaires du Service de l'Élevage du Maroc, sur « L'élevage du mouton et la production lainière du Maroc ».

Rapport de M. le docteur-vétérinaire Trouette, Inspecteur du Service de l'élevage d'Algérie sur « Les possibilités de la production ovine en Algérie ».

² Lucien Lainé (1876-1958) : patron de la Manufacture française de tapis et couvertures. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/empire/MFTC-Beauvais.pdf

Rapport de M. Maurice Dubrulle, industriel, président de la Fédération lainière internationale, sur « Les catégories de laines coloniales utilisées par l'industrie ».

Rapport de M. Joseph Clay, industriel, vice-président de la Chambre de commerce de Bradford, sur « La production de la laine dans l'Empire Britannique ».

Communication par M. le docteur Serge Voronoff sur « L'influence de la greffe testiculaire sur la toison du mouton ».

Rapport de M. Michel Lallour, administrateur délégué des Associations « Union ovine », membre du Conseil supérieur des colonies, sur « La politique coloniale de l'industrie lainière ».

Les rapports de MM. VELU et TROUETTE ont été lus aux congressistes au cours de la réunion du matin, sous la présidence de M. Eugène MATHON, et les rapports de MM. Maurice DUBRULLE, Joseph CLAY, Docteur VORONOFF et Michel Lallour ont été présentés à la séance de l'après-midi, sous la présidence de M. Lucien LAINÉ.

(Bulletin mensuel de l'Office du protectorat français de Tunisie, octobre 1931)

La Journée de la laine coloniale a eu lieu hier *(La Journée industrielle, 17 juin 1931)*

La journée de la laine coloniale, organisée par l'Union ovine de l'Afrique du Nord et l'Union ovine coloniale, a eu lieu hier.

Les réunions se sont tenues à l'Exposition coloniale, dans la salle des congrès de la Cité des informations, sous la présidence de M. Eugène Mathon, président des associations « Union ovine » et du Comité central de la laine.

Des rapports ont été présentés par M. Trouette, inspecteur du service de l'élevage de l'Algérie, sur « l'élevage en Algérie » ; le docteur vétérinaire Velu, sur « l'élevage du mouton et la production lainière au Maroc et en Afrique du Nord » ; MM. Curasson, inspecteur général des services vétérinaires des colonies, sur « l'élevage du mouton et la production lainière en Afrique occidentale française » ; Maurice Dubrulle, sur « les catégories de laines coloniales utilisées pour l'industrie » ; Josef Clay, industriel, sur « la production de la laine dans l'empire britannique », et le docteur Serge Voronoff, sur « l'influence de la greffe testiculaire sur la toison du mouton ».

M. Michel Lallour, administrateur délégué des associations ovines, a traité ensuite de « la politique coloniale de l'industrie lainière ».

Nous publierons dans un prochain numéro l'analyse de ces divers travaux.

LE BANQUET

La journée s'est terminée par un banquet, dans la salle des fêtes du Musée permanent des colonies, sous la présidence de M. Paul Reynaud, ministre des Colonies, et du maréchal Lyautey.

Au dessert, M. Maurice Dubrulle, président de la Fédération lainière internationale, a remercié les organisateurs de la Journée de la Laine coloniale pour le précieux enseignement qu'ils ont donné.

M. Michel Lallour a défini le but et le programme de l'Union ovine qui veut en même temps libérer l'industrie française en lui fournissant la première et apporter le bienfait du progrès aux populations coloniales.

M. Mathon a souligné le caractère national de l'œuvre entreprise par l'Union ovine et exposé les solutions ingénieuses imaginées par M. Lallour pour le problème complexe de la laine. Il a montré le rôle essentiel de l'initiative privée et préconisé l'adoption d'une économie organisée par des groupements sous le contrôle de l'État.

Enfin, le ministre a assuré les organisateurs de la Journée qu'il était prêt à les aider de tout son pouvoir.

Le discours de M. Mathon au dîner de la laine coloniale

Pour résoudre les problèmes actuels les disciplines collectives
sont indispensables
(*La Journée industrielle*, 11 juillet 1931)

À l'occasion de la Journée de la laine coloniale, dont nous avons publié le compte rendu dans notre numéro du 17 juin, M. Eugène Mathon, président de l'Union ovine et du Comité central de la Laine, a prononcé, au dîner qui a terminé la manifestation, un discours dont nous avons résumé les idées essentielles.

En raison de l'importance de ce discours, nous croyons intéressant d'y revenir aujourd'hui.

Le problème lainier et l'initiative privée

M. Mathon a d'abord rappelé que l'apport des laines métropolitaines et coloniales représente seulement un dixième de la consommation de l'industrie française ; il a montré les efforts des industriels et des négociants pour libérer le pays de la tutelle étrangère, d'abord, sous la forme de souscriptions volontaires obtenues par la chambre de commerce de Tourcoing pour être employées en A. O. F. et à Madagascar, ensuite par la création des unions ovines.

La part prise à cette œuvre par M. Michel Lallour est très originale : il a proposé des formules nouvelles conformes à l'esprit actuel, qui veut associer l'indigène au colon et à l'administration pour développer ses connaissances, améliorer le rendement de son travail et, surtout, lui en assurer plus directement le résultat.

Ce système aboutit actuellement à la création de « coopératives indigènes de gestion européenne » qui auront pour effet de rénover nos méthodes coloniales et d'élever moralement l'indigène.

Il est à souhaiter que les essais que l'on fait actuellement en Afrique et Syrie soient suivis et encouragés par les pouvoirs publics.

La solidarité des pays européens

Au sujet des problèmes présents de la production et des débouchés, M. Mathon constate que la réduction du pouvoir d'achat des indigènes, réduction consécutive à la baisse des matières premières, est ressentie par tous les pays d'Europe qui se trouvent ainsi solidaires et intéressés au développement colonial.

« À des situations aussi délicates et nouvelles, dit M. Mathon, il faut des solutions hardies et neuves. Sous la pression des événements nous sommes bien obligés de réviser certaines conceptions du passé et de reconnaître l'insuffisance de l'individu et la nécessité des disciplines collectives.

« En ce qui concerne l'élevage indigène dans nos colonies, l'Union ovine propose la constitution, autour d'un solide groupement central techniquement et financièrement spécialisé, de coopératives indigènes de gestion européenne sous le contrôle administratif et elle prouve ainsi, une fois de plus, la nécessité de recourir au groupement de tous les efforts économiques et politiques qui doivent être conjugués et non opposés.

L'économie organisée

« Je n'ignore pas que, pour conjurer la crise dont souffrent certains grands produits agricoles, le gouvernement dépose des projets de lois tendant à limiter les plantations, à contrôler les stocks, à en assurer l'écoulement, à surveiller la quantité des produits et

même, dans certains cas, pour l'alcool notamment, à réserver à l'État une sorte de monopole d'achat.

« C'est là de l'économie dirigée, sans doute préférable à l'anarchie, mais à laquelle je voudrais voir substituer l'économie organisée par des groupements autonomes sous le contrôle de l'État.

« Il faut que l'organisation économique nouvelle soit basée sur des groupements privés doués de la plus large autonomie, libérée des entraves administratives et mise en harmonie avec une organisation politique qui sache la soutenir et la contrôler sans la troubler.

« Tandis que le système soviétique et le plan quinquennal représentent le type du gouvernement étatisé enlevant leur liberté non seulement à l'individu, mais aux groupements naturels que sont la famille et la profession, je propose un plan exactement opposé où l'autonomie des groupements serait assurée, le contrôle de l'État réduit au minimum et l'harmonie entre les différents groupes d'intérêts maintenue par un statut juridique nouveau, car « le code de l'individu ne peut être le code des groupements. »

Sans doute, il y a les syndicats, mais la loi de 1884 ne les a pas organisés et ils ne sont qu'une juxtaposition de leurs membres, qui demeurent libres d'échapper quand ils le veulent à la contrainte syndicale.

À cette conception individualiste du groupement, M. Mathon demande qu'on substitue une conception corporative où la souveraineté appartiendra au groupement lui-même qui doit régner sur tous les individus entre lesquels existe une communauté de besoins et d'intérêts.

Les assemblées générales de l'Union ovine de l'Afrique du Nord
et de l'Union ovine coloniale
(*La Journée industrielle*, 31 octobre 1931)

Les assemblées générales de l'Union ovine de l'Afrique du Nord et de l'Union ovine coloniale se sont réunies successivement, le 26 octobre, au siège de ces associations, 282, boulevard Saint-Germain, à Paris, sous la présidence de M. Eugène Mathon.

Les rapports présentés par l'administrateur délégué, M. Michel Lallour, font ressortir qu'il a été employé, au cours du dernier exercice, un total de 2.219.621 francs 94 en Afrique du Nord et de 727.529 fr. 20 dans les autres colonies pour l'encouragement à l'élevage du mouton. Passant en revue l'activité des principaux services de ces groupements dans les différents pays intéressés, les rapports constatent un développement important des travaux réalisés soit pour l'équipement des zones d'élevage en installations d'abreuvement, de soins antiparasitaires, de fourrages, etc., soit pour les importations de géniteurs, les concours de troupeaux et les distributions de primes de sélection. L'organisation de syndicats et de coopératives d'éleveurs, tant européens qu'indigènes, a été entreprise dans plusieurs régions, avec le concours des services administratifs, et un large appui leur a été donné par les Unions ovines pour tout ce qui touche à l'amélioration de l'élevage ovin et à la vente en commun des produits de cet élevage.

Par suite de la réduction considérable des recettes provenant de la taxe spéciale sur les importations de laines et peaux de moutons, les conseils d'administration des Unions ovines expriment le vœu que les viandes de mouton importées contribuent, dans la même proportion à cette œuvre nationale et que les budgets coloniaux appuient financièrement les initiatives locales dont la charge incombe exclusivement depuis plusieurs années à l'industrie et au budget métropolitains.

BIBLIOGRAPHIE

(*La Journée industrielle*, 5 novembre 1931)

La Laine coloniale. — Sous ce titre ont été réunis les rapports présentés à la Journée de la laine coloniale organisée à l'Exposition coloniale le 16 juin 1931 par l'Union ovine de l'Afrique du Nord et l'Union ovine coloniale, ainsi que les discours prononcés au banquet de clôture. Ce volume est envoyé gratuitement sur demande adressée au service édition de l'Union ovine, 282, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le deuxième congrès annuel des éleveurs de moutons nord-africains

(*La Journée industrielle*, 29 avril 1932)

(*Les Annales coloniales*, 30 avril 1932)

Tunis, 28 avril.

Le deuxième congrès annuel des éleveurs de moutons nord-africains vient de se tenir à Tunis.

M. Manceron, résident général de France, avait accepté la présidence d'honneur du congrès, dont les réunions étaient effectivement présidées par M. Lallour, administrateur-délégué de l'Union ovine de l'Afrique du Nord. Le gouverneur général de l'Algérie et le résident général au Maroc avaient désigné des représentants et les chefs des services techniques de l'Afrique du Nord ont pris part activement aux délibérations du congrès avec les éleveurs et les dirigeants des principales organisations agricoles.

Les séances d'études ont donné lieu à d'intéressants échanges de vues sur les problèmes de l'alimentation des moutons et de la vente coopérative des produits de l'élevage qui faisaient l'objet des rapports de MM. Leroy, Trouette, Eyraud, Henry, Chauvin et Duprat.

Après avoir dégagé, au cours de la première journée, les conclusions pratiques des travaux présentés, les congressistes ont visité le second jour les plus importants élevages du centre de la Tunisie. Ils se sont particulièrement intéressés aux progrès réalisés par les méthodes de sélection et d'alimentation du troupeau.

Au banquet, des discours ont été prononcés par MM. Bonzon, ministre délégué à la Résidence, et Lallour.

La production coloniale de la laine

par Georges Nouelle,

député de Saône-et-Loire,

vice-président de la commission de l'Algérie, des colonies et protectorats,

vice-président de la commission des Mines

(*Les Annales coloniales*, 3 novembre 1932)

Dans son discours de Poitiers, le président Herriot signalait que notre situation économique est influencée dans un sens défavorable par l'obligation dans laquelle nous sommes d'importer des matières premières indispensables comme le coton, le cuivre et le pétrole, Il aurait pu ajouter dans cette énumération : la laine, car notre industrie textile nationale en achète chaque année en Australie, au Cap, en Argentine, etc., pour des millions de francs. Cette obligation de nous approvisionner largement sur les

marchés extérieurs est, pour le président du Conseil, une des meilleures raisons qui doivent nous amener à renoncer à tout espoir de nous constituer en économie fermée.

Cela est parfaitement exact; mais il n'en reste pas moins très désirable de ne faire appel aux ressources étrangères en matières premières que lorsqu'il n'y a aucune possibilité de nous procurer en territoire français les produits bruts que notre industrie doit transformer. Or, s'il est avéré qu'en ce qui concerne le coton, le cuivre et le pétrole, le territoire de la métropole est incapable de satisfaire les besoins de notre industrie, il n'est nullement prouvé que des efforts méthodiques ne puissent pas faire surgir de nos possessions coloniales des sources importantes de ces matières premières. Le coton peut prospérer en A. E. F. et ailleurs; il y a du pétrole dans le sous-sol de l'Afrique du Nord, le cuivre existe en quantité au Maroc et dans le bassin du Congo. Un jour viendra certainement où il faudra, ici et là, tirer un plus grand parti de ces richesses qui n'existent encore, pour une très grande part, qu'à l'état latent. Ce jour-là, notre balance commerciale sera singulièrement améliorée.

Mais si, pour le coton, le cuivre, le pétrole, il faut encore attendre peut-être de longues années pour que l'ensemble des territoires français subviennent aux nécessités de la production nationale, il semble qu'il n'en soit pas de même en ce qui concerne la laine.

Tout d'abord, la production même de la Métropole peut être sérieusement accrue, et c'est de quoi s'occupe « l'Union ovine de France ». Elle groupe un nombre considérable de Syndicats d'élevage, d'offices agricoles départementaux, de chambres d'agriculture, de chambres de commerce, d'industrie, de négociants lainiers et mégissiers, de banques et de compagnies de transports. Son action s'exerce aussi bien dans le sens de l'augmentation de notre troupeau ovin, que dans celui d'une amélioration de la qualité de la laine et de la viande.

Cependant, quels que soient les résultats heureux que puisse obtenir « l'Union ovine de France », ils seront insuffisants pour approvisionner complètement notre industrie lainière. C'est pourquoi, à côté d'elle, se sont fondées deux autres grandes associations ayant l'une et l'autre pour but d'intensifier et d'améliorer l'élevage du mouton dans nos colonies. Ce sont, d'une part, « l'Union ovine de l'Afrique du Nord », et, d'autre part, « l'Union ovine coloniale ».

L'œuvre qu'accomplit « l'Union ovine de l'Afrique du Nord » est des plus ardues, car nous assistons depuis deux années à une diminution alarmante des exportations des produits de l'élevage ovin dans le Nord-Africain. Certes, l'effectif du cheptel ovin n'a pas varié dans des proportions très sensibles, sauf cependant en Algérie où l'hiver 1930-1931 a entraîné une mortalité élevée faisant descendre le troupeau de 6 millions de têtes à 4 millions. Mais la situation alarmante résulte surtout de la diminution du mouvement commercial, aussi bien en quantité qu'en valeur.

C'est ainsi qu'en 1929, l'Algérie avait exporté 91.993 quintaux métriques de laine en masse et 4.002 quintaux métriques de déchets pour une valeur respective de 111 millions 209.000 francs et 1.637.000 francs. En 1930, ces exportations n'étaient plus que de 89.339 quintaux métriques et 2.935 quintaux métriques, valant 80.051.000 francs et 719.000 francs. En 1931, elles sont réduites à 48.015 et 2.264 quintaux métriques pour 33.351 francs et 555.060 francs.

Au Maroc, diminution aussi considérable : en 1929, 27.152 quintaux métriques de laines en suint sont exportés, avec une valeur de 26.257.000 francs ; en 1931, l'exportation se réduit à 8,894 quintaux métriques pour une valeur de 3.727.000 francs. Dans la même période, l'exportation des laines lavées passent du poids de 10.216 quintaux à 4.118 et en valeur de 19.529.000 francs à 2.881.000.

En Tunisie, les exportations de laine en suint passent de 1929 à 1931 de 6.613 quintaux à 1.480 et de 5.530.000 francs à 1 million 184.000 francs.

Les importations en France de moutons sur pieds provenant de l'Afrique du Nord ont baissé de 1.141.884 têtes en 1930 à 751.424 têtes en 1931.

C'est pourquoi « l'Union ovine de l'Afrique du Nord » a raison de publier dans son bulletin que a ces chiffres sont suffisamment éloquents par eux-mêmes et montrent à quel point il est utile pour ces pays de fournir exclusivement des marchandises d'une qualité indiscutable, soigneusement classée a. Elle a encore plus raison, pour aboutir à ce résultat, d'encourager la création de marchés régulateurs, sur les principale places de l'Afrique du Nord pour les produits de l'élevage du mouton.

L'Union ovine coloniale poursuit comme sa sœur aînée, « l'Union ovine de l'Afrique du Nord », une œuvre difficile, mais qui, plus tard, peut porter des fruits intéressants. Son action s'exerce principalement en Afrique Occidentale Française en Syrie et à Madagascar. À chacune de ces colonies, elle a respectivement consacré, dans l'exercice écoulé, les sommes de 425.000 fr., 198.000 francs et 41.090 fr. Une bonne partie de ces sommes a servi à l'achat et à l'expédition de géniteurs.

Souhaitons que, d'accord avec les services administratifs compétents, ces diverses associations nous rapprochent rapidement du jour où notre industrie lainière sera beaucoup moins tributaire de l'étranger pour son approvisionnement en matière première.

L'action des Unions ovines (*La Journée industrielle*, 15 novembre 1932)

L'Union ovine de France vient de publier le rapport présenté par son conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle du 7 juillet dernier. Ce rapport rend compte en détail de l'activité de ce groupement pendant l'exercice 1931-32.

L'Union ovine de France ne s'est pas contentée de mettre à la disposition des éleveurs et associations agricoles une importante documentation, un laboratoire des maladies du mouton et des services d'éditions, qui, outre la revue illustrée mensuelle *l'Union ovine*, ont fait paraître diverses brochures de vulgarisation. Elle s'est occupée activement de la propagande, de la vente et de l'expédition des reproducteurs de choix.

Des concours itinérants de troupeaux et de bergeries ont été organisés dans dix départements et complétés par la participation de l'Union ovine de France à de très nombreux concours spéciaux de races, ou à des concours régionaux. Ils ont permis de distribuer effectivement aux éleveurs et à leurs bergers plus de 160.000 francs de prix divers.

Deux sortes d'initiatives de l'Union ovine de France ont particulièrement retenu l'attention de l'opinion agricole au cours des derniers mois : la formule nouvelle d'éducation de la main-d'œuvre agricole et la multiplication des syndicats d'élevage ovin.

Une politique coloniale du mouton

L'Union ovine de l'Afrique du Nord et l'Union ovine coloniale viennent aussi de publier le compte rendu des travaux qu'elles exécutent en Afrique du Nord et aux colonies.

Ces documents démontrent que, malgré la crise très vive qui atteint l'industrie lainière, les efforts entrepris au cours des années précédentes ont été poursuivis avec continuité et méthode. Non seulement l'œuvre de documentation et d'expérimentation n'a pas été ralentie, mais les principaux services collectifs créés par les Unions ovines ont reçu partout de nouveaux développements. On relève par exemple l'organisation, pendant l'exercice 1931-32, d'un grand nombre de concours itinérants de troupeaux dans toute l'Afrique du Nord et en Syrie, de nouveaux aménagements de points d'eau et d'installations collectives à l'usage des éleveurs indigènes en Algérie, en Syrie et au Soudan, l'extension des bains contre les maladies parasitaires, particulièrement au

Maroc, la distribution de primes de sélection pour la conservation des meilleurs béliers marqués dans les tribus arabes et bédouines, l'importation de géniteurs des principales races françaises au Maroc, en Mauritanie et au Tchad, la création au Soudan de « parcs de saillie », etc.

Ces associations ont encouragé, en outre, comme précédemment, la réforme du marché des produits de l'élevage dans le sens de la vente directe par les producteurs au moyen d'organismes spécialisés de conditionnement et de vente. Les foires de laines du Soudan, les ventes publiques de laines et peaux d'Afrique du Nord, les exportations de moutons par les coopératives d'éleveurs du Maroc et de la Tunisie ont été appuyées dans ce but. Il est particulièrement intéressant de noter que la première coopérative indigène de gestion européenne a pu être créée à Geryville au début de 1932, avec le concours du gouvernement général de l'Algérie et qu'elle a obtenu le succès le plus encourageant.

REVUE DE LA PRESSE
LES LAINES ALGÉRIENNES
(*Les Annales coloniales*, 6 septembre 1933)

M. J. Beroud, dans l'*Union ovine* (5 août), examine la situation actuelle :

Nous venons d'entrer dans la période la plus chaude de l'année, qui voit la fin des transactions sur les laines et le ralentissement des exploitations moutonnières.

Le cheptel, en parfait état jusqu'à ce jour, commence à souffrir un peu de la température ; dans certaines régions, même, les ovins ont tendance à maigrir un peu.

L'exportation sur la métropole dépasse actuellement [de] 100.000 têtes, les chiffres de 1932 à pareille époque. Ceci est dû à l'excellent état des pacages, qui a permis aux animaux d'être prêts pour l'abattage plus tôt que de coutume.

Dans l'ensemble, les cours, après s'être effondrés, se sont raffermis. Il est à prévoir que la meilleure tenue du marché qui se manifeste en ce moment se maintiendra et même s'accroîtra dans les deux mois qui vont suivre.

.....

La politique coloniale du mouton
(*La Journée industrielle*, 3 novembre 1933)
(*Les Annales coloniales*, 28 novembre 1933)

L'Union ovine de l'Afrique du Nord et l'Union ovine coloniale viennent de publier le compte rendu annuel de leur activité en Afrique du Nord et aux colonies.

Malgré la crise qui atteint l'industrie lainière métropolitaine et qui a sensiblement réduit les ressources de ces groupements privés, les efforts entrepris au cours des années précédentes par l'Union ovine coloniale et l'Union ovine de l'Afrique du Nord, pour l'amélioration de l'élevage du mouton dans la France extérieure, sous le contrôle d'une commission interministérielle et avec la collaboration étroite de tous les services techniques des colonies et protectorats, ont été activement poursuivis.

Outre l'œuvre de documentation et de vulgarisation concrétisée par l'édition de diverses publications et de deux revues illustrées, l'une en français, l'autre en arabe, les principaux services collectifs créés par les Unions ovines se sont développés avec succès.

On note, en particulier au Maroc et en Tunisie, l'extension des bains parasitocides qui permettent désormais, avec le concours des services de l'élevage, de traiter chaque année un nombre très important de troupeaux indigènes.

La distribution des primes de sélection et de conservation pour les meilleurs béliers dans les tribus pastorales au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Syrie, au Soudan, complétées par des importations de plus en plus nombreuses de géniteurs des principales races ovines françaises, permettent l'amélioration progressive du cheptel ovin.

Sur l'initiative de ces associations et avec leur appui, des coopératives d'éleveurs, mixtes ou indigènes, se sont développées en Afrique du Nord. Par leur intermédiaire, des ventes collectives des produits de l'élevage (viande et laines) ont été organisées et ouvrent la voie à d'importantes réalisations. Elles sont complétées au Soudan par l'organisation de foires aux laines pour les éleveurs indigènes.

Par les diverses mesures dont elles ont pris l'initiative, ces associations, qui relient les éleveurs coloniaux à l'industrie métropolitaine, complètent heureusement l'action des services publics avec lesquels elles collaborent et réalisent, dans la branche spéciale où s'exerce leur activité, une véritable politique nationale de la production et des échanges.

REVUE DE LA PRESSE
À SIGNALER

Le Problème de l'élevage ovin dans le Sud Algérien
(*Les Annales coloniales*, 14 décembre 1933)

À plusieurs reprises au cours des dernières années, les troupeaux du Sud-Algérien ont subi de lourdes pertes et l'existence même des populations adonnées à l'industrie pastorale s'est trouvée menacée. Des remèdes ont été fréquemment proposés : création d'abris permanents, approvisionnement en fourrages artificiels importés, etc. dont la réalisation serait extrêmement coûteuse. Après avoir montré que de telles mesures auraient en outre l'inconvénient de modifier le caractère social de cette industrie et de rendre inutiles les grands parcours du Sud, M. Charles Daure, administrateur de l'Union ovine de l'Afrique du Nord, expose dans l'article de tête du numéro de décembre de l'*Union ovine*, quels sont les véritables remèdes à cette situation incertaine : restaurer les points d'eau, contrôler leur utilisation en évitant le gaspillage (car le mouton est plus sensible à un abreuvement insuffisant qu'au manque de pâturages), lutter contre les parasites et la vermine, enfin, et plus tard, créer au long des routes de transhumance des abris contre le froid.

À la réalisation des premiers points de ce programme essentiel, l'Union ovine de l'Afrique du Nord a, d'ailleurs, apporté son concours par la réfection et l'aménagement de sources et, l'organisation de bains antiparasitaires. Les conditions d'existence des troupeaux étant devenues plus favorables, il convient ensuite d'assurer une meilleure sélection des animaux au point de vue de leur conformation et de la production lainière.

.....

Le mouton en Afrique
(*Les Annales coloniales*, 8 février 1934)

EN ALGÉRIE

Le comité consultatif de la section algérienne de l'Union ovine de l'Afrique du Nord s'est réuni à Alger le 14 décembre dernier.

L'activité de ce groupement a été surtout orientée vers les points suivants :

- Amélioration de la race par sélection de géniteurs, avec prime de conservation;
- Participation aux concours du Gouvernement général ;

— Distribution aux éleveurs les plus méritants de pinces « Burdizzo » pour la castration ;

— Édification de baignoires pour moutons, organisation de bains antigaleux, etc.

Signalons les résultats remarquables qui ont été obtenus par les deux coopératives d'éleveurs indigènes de Laghouat et de Géryville, dont le millier d'adhérents a vendu 220.000 kg de laine en 1933, à des prix dépassant nettement ceux obtenus par les autres indigènes.

EN TUNISIE

Le Sud et l'Extrême-Sud tunisiens ont, eux aussi, bénéficié, l'an passé, de pluies abondantes qui vont permettre bientôt une bonne alimentation du mouton.

Les agneaux d'un an continuent à être vendus sur la base de 2,50 à 3,50 le kg vif, les brebis aux environs de 2 fr., et les meilleurs agneaux de lait 4,50.

On commence à introduire des géniteurs améliorés, la préférence semblant réservée aux Mérinos précoces, ainsi qu'aux Charmois dans les régions les plus favorisées.

AU MAROC

L'année pluvieuse qui vient de se terminer aura pour conséquences bienfaisantes de la pousse des pâturages au printemps prochain et, par suite, de déterminer dans les régions du Sud un regain d'activité que la sécheresse persistante des années précédentes avait compromise.

Malheureusement, ces pluies abondantes, ainsi que le froid très vif qui sévit dans les montagnes, causeraient de grandes pertes aux troupeaux indigènes, mal abrités.

L'agnelage a également souffert du mauvais temps. Aussi les marchés sont-ils moins bien approvisionnés que l'an passé. Les prix, avec tendance à la hausse, se maintiennent aux cours de : 6 à 7,25 le kg vif pour les agneaux, 1,80 h 2,50 pour les moutons indigènes.

La viande de mouton va profiter de l'arrêt des importations des bœufs étrangers (scandinaves surtout) qui, jusqu'à maintenant, submergeaient le marché marocain par un dumping intensif.

Cette interdiction, coïncidant avec une année de fourrage abondant, devra permettre aux éleveurs marocains d'approvisionner convenablement leur marché.

Signalons que, grâce à l'activité de divers groupements coopératifs, aidés par l'action de l'Union ovine de France, 75 béliers et 10 brebis métropolitains seront importés dans le courant du mois de janvier.

.....
Enfin, signalons, avant de terminer, que les importations en France de moutons coloniaux se chiffrent, pour les onze premiers mois de 1933, par un total de 702.000 têtes (Algérie, 690.000 ; Maroc, 2.300 ; Tunisie, 3.000), contre 77.893 têtes importées de l'étranger.

En ce qui concerne les laines, le marché marseillais de novembre a enregistré une tenue et une animation satisfaisantes. Nos acheteurs d'autrefois nous reviennent peu à peu, retrouvant à des prix avantageux nos divers genres, nerveux, légers et gonflants.

H. M.

CONGRÈS

Un congrès du mouton à Casablanca
(*La Journée industrielle*, 22 juillet 1934)

Un comité vient de se créer pour l'organisation, en octobre prochain, d'un congrès du mouton.

Placé sous le haut patronage de S. M. le sultan, du résident général, du directeur de l'agriculture, de la Fédération des coopératives d'élevage, de l'Union ovine de l'Afrique du Nord, il aura comme programme : 1° le IV^e Congrès des éleveurs de moutons ; 2° une présentation de reproducteurs importés et un concours de l'élevage du mouton ; 3° une foire du mouton, destinée surtout aux éleveurs indigènes. On escompte, à cette foire, la présentation d'environ 5.000 moutons ; des acheteurs métropolitains y assisteront et pourront ainsi évaluer la valeur du mouton marocain pour leurs achats.

Le bureau du comité d'organisation a été ainsi constitué : président d'honneur : M. Eyraud, chef du service de l'élevage ; président, M. R. Cavalier, président de la fédération des coopératives d'élevage ; vice-présidents, M. Priou, président de la Coopérative des éleveurs du Maroc occidental ; commissaire général, le baron Lacaze, président de la section marocaine de l'Union ovine.

Le quatrième Congrès des éleveurs de moutons
(*La Journée industrielle*, 12 août 1934)
(*Les Annales coloniales*, 24 août 1934)

La direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation du Maroc, la Fédération des coopératives d'élevage du Maroc, l'Union ovine d'Afrique du Nord avec le concours du Comité national de l'élevage, en collaboration avec les services du Protectorat, les chambres de commerce et d'agriculture marocaines, organisent pour les 13, 14 et 15 octobre, une importante série de manifestations d'élevage à Casablanca.

Placées sous le haut patronage du Sultan et de l'ambassadeur résident général, les « Journées de l'élevage marocain » comprendront notamment le 4^e Congrès des éleveurs de moutons nord-africains, une exposition de reproducteurs des espèces et races importées, un concours de moutons d'élevage marocain, une foire de moutons de boucherie qui groupera environ 5.000 têtes.

Le Comité d'organisation est ainsi constitué : président d'honneur : Dr Eyraud, chef du service de l'élevage ; président : M. R. Cavalier, président de la Fédération des coopératives d'élevage ; vice-président : M. Priou, président de la Coopérative des éleveurs de mouton du Maroc occidental ; commissaire général : baron La Caze, président de la section marocaine de l'Union ovine de l'Afrique du Nord.

De nombreux éleveurs français et nord-africains et des acheteurs métropolitains assisteront à ces journées de l'élevage à l'occasion desquelles les organisateurs ont prévus au départ de Bordeaux ou de Marseille plusieurs itinéraires de voyage à prix réduit au Maroc.

L'Union ovine, 128, boulevard Haussmann à Paris, fournira sur demande tous renseignements sur les prix et conditions avantageuses de ces voyages.

À LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE
(*Le Petit Marocain*, 6 octobre 1934)

Rabat, 5 octobre. — Le résident général a reçu dans la matinée, M. Cavalier, président du comité des « Journées du mouton », accompagné de M. Herbillon, directeur pour l'Afrique du Nord de l'Union ovine.

La première journée marocaine du mouton

Deux séances de congrès bien remplies
(*Le Petit Marocain*, 14 octobre 1934)

Les Journées marocaines du mouton, qui se déroulent à Casablanca, ont commencé hier par un véritable congrès. La salle de conférences de la Bourse du Commerce en été pleine pendant sept heures. On a entendu une belle série de rapports, tous très compétents, quelques-uns, même, très passionnants, qui méritent l'impression complète d'une revue spécialiste, et ne trouveront ici, hélas. qu'une réduction déformante.

Ce congrès a été une longue séance d'études et d'échanges de vue, sans dogmatisme et sans motions finales avec majorité et minorité et injonctions variées aux pouvoirs publics.

Malgré la diversité des sujets traités par les rapporteurs, nous avons fortement éprouvé que tous trouvaient leur lien commun dans la grande préoccupation où nous a jetés la crise. Il s'agit de trouver les voies de notre exportation. Quelles espérances nous permet notre élevage du mouton ? Qu'a-t-on fait déjà pour mettre au point cette production et son transport ?

Cette recherche angoissée a été l'âme du petit congrès d'hier, qu'a présidé d'abord M. Cavalier, président de la Fédération des éleveurs marocains, puis, l'après-midi, M. Lefèvre, directeur général de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, assistés de M. Eyraud, chef du Service de l'élevage, et de M. Lallour, président de l'Union ovine.

Cette recherche a pris un caractère d'autant plus vif que des représentants très qualifiés de l'élevage algérien ou tunisien y intervenaient à la fois comme collaborateurs et comme concurrents, puisque les uns et les autres, nous tournons nos regards vers le débouché de la métropole. Mais eux et nous, nous avons, dans ces débats, accordé une priorité sans discussion à l'intérêt indigène ; car les indigènes sont les grands producteurs du troupeau nord-africain, et leur assurer une exportation rémunératrice, c'est leur assurer cette amélioration de leur vie dont la promesse justifie notre présence parmi eux.

Aussi les principaux rapports se sont placés avant tout au point de vue de l'élevage indigène.

Quelles impressions se sont dégagées pour nous de cette journée de congrès ? Que le Maroc peut très bien demander, dans l'avenir, à son troupeau ovin, une contribution assez forte à l'équilibre de sa balance commerciale ; que de hautes compétences en la matière conseillent, à l'heure actuelle, à notre voisine d'Afrique du Nord, une rectification de sa balance récente dans le sens d'une restriction des cultures et d'un retour, sur les plateaux, aux pâturages ; qu'enfin, les problèmes des transports et surtout de liaison entre les divers transports, ne sont pas complètement réglés, surtout pour le Maroc, mais qu'on les étudie sérieusement et qu'une pression incessante s'exerce dans le sens de leurs meilleures solutions.

Les éleveurs, des négociants, des administrateurs français; algériens et tunisiens étaient nombreux dans la salle.

Les rapports de la matinée

La matinée, après les petits discours de bienvenue, de remerciements et de félicitations, a été occupée par quatre rapports, suivis de discussions assez succinctes.

Le premier fut celui de M. Cottier, chef du Service de l'élevage en Tunisie, lu par M. de la Casinière, directeur de la Section tunisienne de l'Union ovine de l'Afrique du Nord, et fut consacré au croisement industriel en Tunisie, en vue de l'obtention de bons animaux de boucherie. Rapport d'une haute technicité et qui nous met devant un effort

de la Tunisie assez semblable à celui que dirige en ce moment au Maroc M. Eyraud. Cette question du croisement sera, d'ailleurs, reprise à l'occasion de nouveaux rapports.

En effet, cette question a rebondi immédiatement avec le deuxième rapport, lu par son auteur, le docteur Roux, vétérinaire départemental d'Oran, traitant de la sélection et du croisement dans les troupeaux d'Algérie.

Le rapport du docteur Roux a été peut-être le plus émouvant de la journée, par la conviction passionnée du rédacteur sur deux points capitaux. Le docteur Roux croit que c'est une erreur, bien démontrée aujourd'hui, en Afrique du Nord de prétendre refondre le troupeau indigène par le croisement. On perd à cela, selon lui, son temps, les efforts d'une vaine propagande et le prestige de notre enseignement agricole. Il faut en rester à la diversité du cheptel adapté à ses conditions locales et le garder pour base de sa propre sélection. Mais cette sélection sera encouragée par les moyens gouvernementaux les plus énergiques.

Et la deuxième conviction du docteur Roux est que l'Algérie a eu tort de sacrifier trop largement ses terrains de parcours à une culture céréalière décevante sur les plateaux, et à la vigne. La crise d'aujourd'hui indique assez que l'Algérie doit ici faire machine en arrière.

À quoi M. Eyraud a répondu aussitôt que c'était là précisément la politique d'élevage qui était essayée en ce moment au Maroc et qu'elle avait tout l'appui du gouvernement du Protectorat.

Le troisième rapport, dû à un éleveur métropolitain, M. Levêque, et que nous a lu M. Bréart, secrétaire général de l'Union ovine de France, nous a instruits sur l'élevage français du mouton et les méthodes de sélection qui y sont appliquées.

Le quatrième est dû au docteur Eyraud lui-même et nous a offert une présentation remarquable de la production ovine au Maroc. Il a défini toutes les races marocaines dans leur habitat, leurs caractères, leur valeur, montré celles qu'il fallait négliger et celles auxquelles il fallait demander un effort de production. Et sa conclusion a été une certitude ferme de la possibilité d'une exportation marocaine importante.

« Les besoins toujours plus grands, dit-il, de la métropole, le fléchissement continu de sa production, l'insuffisance de la production algérienne, doivent encourager l'éleveur européen et indigène à intensifier leur production.

« Le Maroc pays du mouton n'est pas une utopie... Au moment où le Gouvernement français se préoccupe d'intégrer ses colonies et pays de protectorat dans l'économie métropolitaine, nous avons voulu faire connaître aux commerçants de la métropole les possibilités moutonnières du Maroc... Nous ne voulons pas préjuger de la qualité de nos races de moutons susceptibles de convenir au goût de la clientèle métropolitaine, mais nous avons pensé que le mouton marocain n'était pas suffisamment connu, et c'est pourquoi nous serions désireux d'avoir l'avis autorisé des représentants qualifiés des commissionnaires en bestiaux de France pour nous faire connaître les races sur lesquelles ils auront jeté leur dévolu. Ainsi, nos efforts d'amélioration et de préparation des animaux ne seront plus dispersés et nous suivrons, avec la plus grande attention, les races ou sous-races marocaines qui auront obtenus leurs suffrages. »

Les rapports de l'après-midi

À 15 heures, la séance de l'après-midi a été ouverte par M. Lefèvre, que M. Cavalier a remercié de sa présence.

M. Marc de Mazières a lu le rapport de M. Paul Faralicq, directeur de la Société française de transports et entrepôts frigorifiques, rapport consacré aux transports frigorifiques, et d'une remarquable valeur technique : l'importance de cette méthode de transport, l'action et les agents du froid, le matériel employé, la méthode convenant pour le transport du Maroc en France, le transport maritime et sur terre, les prix, toutes ces questions y sont tour à tour examinées.

D'ailleurs, dans les discussions qui ont eu lieu sur cette question du transport, on va entendre M. Eyraud renoncer à l'exportation des viandes congelées en tant qu'exportation massive, qui ne peut consister, selon lui, qu'en envois de bêtes sur pied, par transport rapide et principalement sur Marseille, tête d'un débouché suffisant.

M. de la Casinière, qui a traité des cadres isothermes et de la vente des carcasses de moutons tunisiens sur les marchés français, expérience à laquelle il préside lui-même depuis quelques années, n'a pas été tout à fait de l'avis de M. Eyraud et une intéressante controverse s'est engagée entre eux à un moment donné.

De toute manière, il ressort de leur discussion qu'une liaison parfaite entre les abattoirs, le frigo et le port d'embarquement, puis du port de débarquement au chemin de fer, et de là à la distribution, est indispensable pour assurer la continuité de l'action du froid. Mais il reste, selon les observations de M. Eyraud, que seule une certaine qualité rémunératrice peut supporter les frais entraînés par tant de soins.

Le dernier grand rapport a été celui du docteur Velu, chef du laboratoire du Service de l'élevage à Casablanca, sur « deux années d'expérimentation à la ferme d'Aïn-Djemaa ».

M. Velu a apporté à son exposé sa grande clarté habituelle. Toutes les races ovines du Maroc ont été étudiées par lui expérimentalement dans la ferme d'Aïn Djemaa. Il a tracé les courbes de leurs prises de poids en les comparant à celles du bon élevage français. Il en a tiré cette conclusion qu'il était parfaitement possible à certaines de nos races marocaines d'occuper une bonne place moyenne dans la hiérarchie des moutons français. Il a, en effet, conclu :

« Quoi qu'il en soit, nous pouvons déjà affirmer, chiffres à l'appui, que certaines de nos races marocaines, la race du Tadla et celle des Beni Meskine en particulier, sont tout à fait intéressantes et peuvent faire figure honorable sur le marché français, que leur amélioration par la sélection mérite d'être poursuivie, tandis qu'il faut souhaiter la disparition rapide des types longilignes, au garrot saillant, au gigot de chèvre, des moutons de la côte, du Gharb et des Beni Ahsen, mieux adaptés pour la course que pour la production de la viande. »

M. Velu fut très applaudi.

Ces rapports furent l'objet d'observations parfois étendues, par exemple de M. Maladier, inspecteur du P.L.M., de M. Sauve, du représentant du Comité d'élevage français, et surtout de M. Voitelier, professeur à l'Institut agronomique.

M. Lefèvre clôtura cet intéressant congrès par une courte allocution qui lui permit de remercier tous les organisateurs de cette manifestation de trois jours. Il nota avec insistance que les questions d'élevage du mouton restaient sur le terrain de l'« économie complémentaire » et devaient avoir la faveur de la métropole.

Il prit rendez-vous avec tous les assistants pour l'ouverture de la foire du mouton qui aura lieu aujourd'hui à 15 heures sous la présidence de M. Ponsot.

La deuxième journée marocaine du mouton

M. LE RÉSIDENT GÉNÉRAL A INAUGURÉ LA FOIRE OVINE (*Le Petit Marocain*, 15 octobre 1934)

Hier matin à 8 h. 45, le jury du concours d'élevage, a commencé ses opérations dans les box installés dans les cours et écuries des abattoirs municipaux, où sept mille moutons étaient parqués.

En raison du nombre important d'exposants et de celui des animaux présentés, le jury a dû se diviser en plusieurs groupes, afin d'assurer l'achèvement de ses travaux dans le courant de la matinée.

On a particulièrement remarqué le magnifique lot de moutons Boukara exposé par M. le docteur Veyre, qui s'est attaché avec persévérance à cet élevage. On sait que ce mouton donne les fameuses fourrures d'astrakan lorsque l'agneau est tué dès sa naissance, et les visiteurs ont longuement admiré aussi bien ces curieux animaux que les toisons et les documents photographiques exposés par M. le docteur Veyre. Nous félicitons bien vivement notre savant compatriote pour le beau succès de cet élevage, délicat entre tous.

LE PALMARÈS DU CONCOURS

Première catégorie : Boucherie croisement (deuxième classe)

Premier prix : Rimeri, 1.000 ; deuxième prix, Segard, 900 ; troisième prix *ex-aequo* : Audibert et Figaret, 600 points chacun ; cinquième prix : Brassard, 500 ; sixième prix, Leménager, 400 ; septième prix : Marvanel, 300 ; total 4.300.

Cinquième catégorie : géniteurs Beni Meskine (Première classe)

Mâles. — Premier prix : Cie Continentale, 300 ; deuxième prix, Assier, 250 ; troisième prix, Si Beddah bel Abbès, 200 ; quatrième prix : Cie Continentale, 150 ; cinquième prix Si Beddah bel Abbès, 100. Total 1.000.

Femelles. — Premier prix : Cie Continentale, 750 ; deuxième prix : Si Beddah bel Abbès, 600; total : 1.350.

Cinquième catégorie : Géniteurs Tadla (Première classe)

Mâles. — Premier prix : Hadj Sala, 300 ; Deuxième prix : Mohamed Lekeb, 250 ; troisième prix : Menant, 200 ; quatrième prix : Raygot, 150 ; cinquième prix : Cercle de Beni-Mellal : 100. Total : 1.000 :

Femelles. — Premier prix : Giroud, 750 ; deuxième prix : Raygot, 600 ; troisième prix : Cie Continentale, 550 ; quatrième prix : Raygot, 500 ; cinquième prix : Cercle de Beni Mellal, 450 ; sixième prix : Menant, 400. Total : 3.250.

Deuxième catégorie : Boucherie Tadla (Deuxième classe)

Premier prix : Raygot, 1.000 ; deuxième prix : Giroud, 800 ; troisième prix : Foulon, 700 ; quatrième prix : caïd Mohamed ben Omran, 600 ; cinquième prix : Souloumlac. 500 ; sixième prix : caïd el Hadj Larbi ben Omor, 400 ; septième prix : khalifat Abdesselam ben Aomar, 300 ; huitième prix : Amachantoux, 200 ; neuvième prix : Jouin, 200.

Total: 4.750.

Deuxième catégorie : boucherie Beni Meskine (deuxième classe)

Premier prix : Cheikh Allal ben Djelall, 1.000 ; deuxième prix, Abdesslam ben Bouazza, 800 ; troisième prix, Cheikh Aneur, 700 ; quatrième prix, Si Moussa, 600 ; cinquième prix, El Hadj Abderraman, 500 ; total, 3.600.

Deuxième catégorie : boucheries berbères (Deuxième classe)

Européens. — Premier prix, Selves, 1.000 ; deuxième prix, Rance, 800 ; troisième prix, Foulon, 600 ; quatrième prix, Duval. 400 ; cinquième prix, Raygot, 200 ; total : 3.000.

Indigènes. — Premier prix, Azrou, 800 ; deuxième prix, Aïn-Leuh, 600 ; troisième prix, Ouled Ali, 500 ; quatrième prix *ex-æquo*. Missou et Aïn-Leuh, 400 chacun ; sixième prix *ex-æquo*, Itzer et Thimadit, 300 chacun ; huitième prix *ex-æquo*, Outat el Hadj et Thimadit, 200 chacun ; dixième prix, Ait-Ouïir, 100 ; onzième prix *ex-æquo* Immouzer et Taghzirt, 100 chacun ; total: 4.000.

Première catégories : géniteurs purs importés depuis plus de 6 mois
(Première classe)

Mâles. — Premier prix, Rinien, 600 ; deuxième prix, Conas, 450 ; troisième prix, Tarnpier, 350 ; quatrième prix, Foulon, 350 ; cinquième prix, Canitrol, 250 ; sixième prix, Daman, 225 ; total, 3.175. Prix d'encouragement : Martinez, Audibert, Figarel, Vasseur, Dufort, 200 chacun.

Femelles. — Premier prix, Segard, 600 ; quatrième prix, Vasseur 300 ; sixième prix, Ponchoulon, 200 ; total : 1-100.. 1;

Deuxième catégorie : géniteurs purs, nés au Maroc
(Première classe)

Mâles. — Premier prix : Riniéri, 600 ; deuxième prix : Damane, 450 ; cinquième prix : Vasseur, 250 ; sixième prix : Bernaudat, 200 ; total: 1.500.

Femelles. — Premier prix : Riniéri, 600 ; deuxième prix : Vasseur, 300. Total : 900.

Troisième catégorie: femelles de croisement
(première classe)

Brebis. — Premier prix : Riniéri. 750 ; deuxième prix : Baffreux, 600 ; troisième prix : Canas, 550 ; quatrième prix : Canitrot. 350 ; cinquième prix : Tampier: 300 ; sixième prix : Segard, 250 ; 7. Pagnon, 200 ; 8. de Rancourt, 150.

Agnelles. — Premier prix : Baffrey, 500 ; deuxième prix : Priou, 450 ; troisième prix : Vasseur, 400 ; Total : 4.500.

Quatrième catégorie : races à fourrures pures
(première classe)

Premier prix : de la Tourette, 500 ; deuxième prix : Robert, 300 ;

Quatrième catégorie: races à fourrures croisées
(première classe)

Premier prix : Robert, 400 ; deuxième prix : de la Tourette, 200 ; Total: 1.400.

Cinquième catégorie : géniteurs berbères
(première classe)

Mâles. — Premier prix : Outat el Hadj, 400 ; deuxième prix : Raygot. 350 ; troisième prix : Missouri, 250. Total: 1.000.

Femelles. — Premier prix : Outat el Hadi 750 ; deuxième prix : Zaouia ech Cheikh. 600 ; troisième prix : Raygot. 550. Total : 1.900.

Prix d'honneur : M. Cornet, 1.500

(Les prix du concours des animaux abattus seront décernés lundi).

L'inauguration de la foire

M. le Résident général est arrivé, à 15 heures, au grand portail des Abattoirs, conduit par M. le contrôleur-chef Orthlieb et accompagné de MM. Mérillon, secrétaire général du Protectorat ; Lefèvre, directeur général du commerce, de l'industrie et de

l'Agriculture ; Sicot, chef du cabinet civil ; Maringe, inspecteur des finances ; Soucarre, contrôleur civil.

Il fut reçu à l'entrée par MM. Cavalier, président fédéral des syndicats de l'élevage, le baron La Caze ; M. Michel Lallour, administrateur délégué de l'Union ovine ; Eyraud, chef du service de l'élevage ; S E. le Pacha de Casablanca et ses khalifas ; M. Gros, doyen de la commission municipale ; Dupont, vice-président de la chambre d'agriculture ; Courtin, chef des services municipaux ; Ipousteguy, directeur des Abattoirs ; Carrieu, commissaire divisionnaire ; le colonel Monod, chef honoraire du service de l'élevage au Maroc ; Chapon Émile, Morges et un grand nombre de membres de la chambre d'agriculture de Casablanca, MM. H. Covo, Maine, le Dr Veyre, le Dr Velu ; MM. Herbillon, Bouvier, Tempier, Vasseur, Prioux, Obert, La Casinière, Leroy, Claudon, Jouandeau, Pestel, Schindler, Lalage, de L'Aiguille, Mercier, tous les congressistes dont nous avons noté, hier, la présence, et une assistance nombreuse qui avait commencé, en attendant, la visite des stalles.

M. Ponsot fit aussitôt une visite officielle très attentive, très complète, se faisant donner d'abondantes explications et interrogeant les éleveurs. Son examen est d'ailleurs guidé par l'affichage bien en vue des récompenses décernées le matin par le jury et par le classement parfait de la foire où l'on retrouve le schéma théorique exposé la veille, au congrès du mouton, par de savants rapporteurs.

Le vin d'honneur

D'ailleurs, la carte ovine du Maroc était dressée au centre de la grande pièce où tout était disposé pour le vin d'honneur, et M. Eyraud la commentait aussitôt devant M. le Résident général.

M. Cavalier était chargé de souhaiter la bienvenue à M. Ponsot et de le remercier de sa visite. Il retraça les efforts qui viennent d'être faits en quelques années par l'élevage, en particulier, sous l'impulsion résolue du Dr Eyraud. 500 000 bêtes et non pas 100 mille, comme maintenant, devront pouvoir être exportées. Et voilà le Maroc occidental dans le mouvement, cette année, avec un départ de 11.000 têtes.

M. Cavalier a eu beaucoup de remerciements à décerner à des concours si précieux qui ont fait le succès du congrès et de la foire. Mais nous citerons avec lui ceux qui ont fourni le travail le plus constant : le baron La Caze, M. Cavalier lui-même ; MM. Ipoustéguy, Herbillon, Pestel, Velu, Catelin et tous les membres du Comité de la foire. Signalons en outre l'effort décisif des deux grands organismes : la fédération des syndicats d'élevage et l'Union ovine.

M. le résident général a répondu avec cette improvisation et dans cette forme par quoi il sait nous toucher, dédaigneuse même de la phrase, si le cœur a besoin de s'exprimer plus spontanément.

Il nous a dit ce qu'il fallait sur la grande attention qu'il apportait à nos soucis économiques. Il a appuyé, lui aussi, sur l'importance que prenait l'élevage pour notre politique indigène et rendu un juste hommage à l'action de nos services de renseignement dans le bled et, à Rabat, à l'action de M. Eyraud pour l'élevage.

En somme, la visite de la foire de Casablanca, après avoir fait débiter un récent voyage à travers le Maroc, par la foire de Meknès, achevait un périple, au bout duquel M. le résident général a bien voulu nous exprimer sa volonté, encore plus ferme, si possible, de travailler au redressement du Maroc.

M. Ponsot nous a fait vivre avec lui quelques minutes précieuses en compagnie de M. Barthou à Genève, puis dans le train, au retour des cérémonies funèbres autour de la cendre illustre de Lyautey. Deux grands morts qui avaient une préoccupation passionnée du Maroc. Et toute l'assistance s'est tenue, à la demande de M. Ponsot, pendant une minute, dans un silence douloureux.

Puis M. le Résident général, de la part de S.M. le Sultan, a distribué les décorations suivantes dans l'ordre du Ouissam Alaouite.

OFFICIER. — Voitelier, professeur de zootechnie à l'Institut national agronomique, délégué du Comité national de l'élevage.

Michel Lallour, administrateur délégué de l'Union ovine de l'Afrique du Nord, membre du Conseil supérieur des Colonies.

Bertin, directeur des services vétérinaires du Calvados, délégué du Comité national de l'élevage.

Sauve, président du Syndicat des Commissionnaires en viandes foraines à Marseille.

CHEVALIER. — Daumen, vice-président du Syndicat des commerçants en bestiaux de Marseille.

M. Ponsot s'est ensuite rendu au croiseur « Algérie » où il est resté pour le thé et dans la soirée, a regagné Rabat.

Ajoutons quelques échos. La foire a été un succès d'affaires également ; les bêtes se sont vendues cinquante centimes au-dessus des cours ; on espère qu'aujourd'hui, peu de moutons amenés à la foire retourneront dans leur bled.

Par ailleurs, nous savons que nos visiteurs français — que les organisateurs des trois journées ont emmenés sur divers points du Maroc — ont exprimé combien ils étaient charmés et du dévouement de leurs guides et du grand accueil des colons.

Aujourd'hui

À 8 heures. — eux Abattoirs, Foire du Mouton et Concours de boucherie pour les animaux abattus.

À midi et demi. — Banquet de clôture au Roi de la Bière.

Le banquet de clôture des journées du mouton (*Le Petit Marocain*, 16 octobre 1934)

Parqués fort soigneusement devant les bâtiments des abattoirs, des centaines de nos plus beaux moutons reçurent hier avec dignité des tas de premiers prix, et qui mieux est encore, furent très prisés par les acheteurs. (Photo Ratel).

Hier à 13 heures, le congrès du mouton trouvait sa conclusion naturelle dans un banquet où étaient conviés à la fois les représentants de l'élevage algérien, tunisien et marocain, les commissionnaires en bestiaux de Paris, les représentants des contrôles civils et des services des renseignements, ainsi que les principaux éleveurs de mouton au Maroc.

Le banquet fut présidé par M. Lefèvre, directeur général de l'Agriculture, autour duquel se trouvaient MM. Cavalier, président de la Fédération des Coopératives d'élevage ; le commandant Solanie, des Affaires indigènes ; Coursier, chef du service du Commerce ; Lallour, administrateur-délégué de l'Union ovine ; Dupont, représentant la chambre d'agriculture ; Sicre, représentant la chambre de commerce ; Gros, représentant la commission municipale ; les représentants des compagnies de navigation, MM. Philip, Le Dantec, Aillet ; les représentants des Cies de chemins de fer, MM. de Mazière, Jouandeau, Simeray ; le Dr Eyraud, chef du Service, et M. Vaysse, inspecteur de l'élevage ; Ipoustéguy, directeur des Abattoirs ; la Caze secrétaire général des Journées du mouton ; Herbillon, directeur de l'Union ovine à Casablanca ; Priou, président de la C E.M.M.O. ; le Dr Roux et M. Gros, délégués algériens ; M. de la Casinière, délégué tunisien ; MM. Voitelier, Bréart, Bertin, de Kerminguy, délégués français ; Saure, Viallet, Daumen, Barbier, Maril, commissionnaires en bestiaux ; le colonel Monod, directeur honoraire de l'élevage ; M. Guillemet, M. Catelin, le colonel Rebin, M. Pestel ; M. Wery-Protat, représentant le directeur de l'O.C.E. ; M. Émile

Chapon, MM. Seguinaud, Monzies, Pic, Duval, Jacquetty. Penicaud, Dalmas, Noettinger, des Coopératives d'élevage ; MM. Bullant, Brassard ; Vœhr, de Marrakech ; capitaine Étienne, d'Azrou ; capitaine Duclos, de Tahkzirt ; Lieutenant Nicq, de Missouri ; le capitaine commandant le bureau d'Itzer ; le contrôleur civil chef de l'annexe de Dar Ould Zidouh ; le contrôleur civil Croix-Marie, d'Oued-Zem ; Lamire, Miegerville, Claudon, Girard, Grimpret, Chaulet, Grossetti, Greffulhe, vétérinaires ; Matatier, du P L M. ; Ben Drao, de Tanger ; Jaume, Van Eyll, Kirsch-Perrin, Canas, Dumont, Jolivet Lévy, Blondel, du service du Commerce ; Obert, MM. Deyras. Marquant ; Covo, directeur de la Cie Continentale ; Riniéri, Baffrey, prince Murat, Khider, Giroud, Thierry, Vasseur, Foulon, Morel, Fontaine. Kirsch, Charles, Saint-Marc, Selves. Raygot ; M. et M^{me} Audibert ; M. et M^{me} Fontaine, Guidou, Guy, transitaire, Fontenoy, M^{me} Cavalier, MM Lauriac, Thomasset, Delau. représentant les quotidiens de Casablanca ; Malcor, représentant la « Vie Marocaine Illustrée » ; Maine, représentant la « Terre Marocaine ».

Le repas, comme il convenait, fut composé uniquement de produits marocains, poisson, légumes, salade, fruits frais et hélas ! fruits secs dépourvus de leur sympathique casse-noisettes. Quant aux vins, ils furent marocains aussi et plus que marocains, puisqu'ils joignaient la qualité à la quantité : Meknès, Toulal, Beni-Amar, Sidi-Larbi, Valpierre rivalisaient de fumet, d'ardeur et d'inspirations.

Le cœur du banquet, ce fut naturellement un éloquent méchoui où l'on vit un mouton doré, servi du même style que la belle Nausicaa servit à Ulysse, encore mal essuyé des vagues capricieuses, un mouton préhistorique.

Quand ce menu eût été suffisamment apprécié, M. Lefèvre, directeur général de l'Agriculture, se leva pour prononcer le mot de la fin. Il constata que le succès de la Foire aux moutons, succès indéniable, dû aux efforts très méritoires des organisateurs, avait tenu aussi et surtout à la collaboration de tous, éleveurs, coopératives, contrôles, renseignements, administrations. Devant ce spectacle d'union efficace et féconde, M. Lefèvre avouait son heureuse surprise. L'ère des conflits stupides, des concurrences désastreuses, des petites jalousies et des rivalités de « clochettes » serait-elle enfin close sous le signe du Bélier ?

Nous en acceptons l'augure. L'union de l'Agriculture et de l'Élevage était, d'ailleurs, symbolisée, dans la salle du Roi de la Bière, par une riche exposition de primeurs et par les fleurs, les fruits, les oranges et les grenades qui jonchaient les tables.

En terminant, M. Lefèvre évoqua la mémoire de M. Raymond Poincaré, dont la mort venait d'être annoncée, et il rappela la dette de tous les Français envers ce grand citoyen. Quelques secondes de silence soulignèrent ses brèves et éloquentes paroles.

M. Cavalier lut ensuite un télégramme adressé, au nom de la Fédération de l'élevage et de l'Union ovine, à M. Doumergue, en hommage à sa personne et ses condoléances au chef du gouvernement français.

C'est un devoir pour nous de louer la belle ordonnance de ce banquet, l'élégance et la netteté du service, l'attrayante décoration de la salle. Le menu simple et classique fut très apprécié, d'abord par sa très jolie présentation, puis pour sa valeur intrinsèque.

La vente des moutons

Au cours de son allocution, M. Lefèvre a donné, du succès de la journée du mouton cette preuve péremptoire : la vente de presque tous les lots apportés aux abattoirs.

La confiance, certes, régnait. Cependant, une légère inquiétude se laissait voir. Allait-on être obligé de renvoyer dans leur bled d'origine les moutons amenés à si grands frais à Casablanca ? Quelle déception pour les propriétaires ! Quelle fatigue pour les troupeaux ! Heureusement, les moutons firent preuve des plus belles qualités de séduction. Et c'est ainsi que cinq mille moutons indigènes, c'est-à-dire la quasi totalité des bêtes exposées, furent vendus. On vendit également 2.000 moutons appartenant à des Européens.

Ce sont les moutons berbères qui se sont le mieux vendus et ce fait souligne et confirme la classification des moutons marocains faite par M. Eyraud et dans laquelle le berbère avait la première place. La moyenne des prix a été de 115 francs et le minimum de 97 f. 50.

Les autres moutons se sont vendus entre 80 et 90 francs.

Le but de la Foire est donc atteint. Les commerçants français connaissent le mouton marocain et ils l'apprécient. C.Q.F.D., comme on dit à l'école. Et ceci est aussi une école !

Concours des animaux de boucherie destinés à l'abattage

Le matin, à 9 heures, avait lieu, dans une des salles d'abattage des abattoirs municipaux, le concours dit « du meilleur mouton de boucherie », destiné à établir les animaux qui donnent le meilleur rendement en viande pour la consommation.

Cent vingt animaux, représentant quarante lots participants, ont été abattus dans les règles de l'art, par les tueurs indigènes habituellement préposés à cet office. Chaque animal fut ensuite dépecé, la toison, les issues et la viande nette soigneusement pesés à part, et les résultats enregistrés par les membres du jury, aidés dans leurs fonctions par M. Ipoustéguy, vétérinaire municipal et directeur des abattoirs, et par MM. les vétérinaires du service de l'élevage.

Le jury chargé de départager les concurrents était présidé par M. le docteur Vêlu, chef du laboratoire d'expérimentation du service de l'élevage, son adjoint, M. le docteur Jaume, et MM. Damen, Sauve et Viallet, membres du jury d'examen.

Les résultats furent les suivants :

Première catégorie : produits de croisement

Premier prix : Riniéri, 300 ; Deuxième prix : Segard, 250 ; troisième prix : Leménager, 225 ; quatrième prix, Figarel, 225 ; cinquième prix : Audibert, 175 ; sixième prix, Pètrequin. 150 ; septième prix : Brassard, 125 ; huitième prix : Monjanel, 100.

Deuxième catégorie : Races indigènes

1° Berbères — Européens :

Premier prix : Selves, 300 ; deuxième prix : Foulon, 250 ; troisième prix, Duval. 225 ; quatrième prix : Ronce, 200 ; cinquième prix : Raygot, 175.

Indigènes

Premier prix : Azrou. 300 ; deuxième prix, Missouri, 250 ; troisième prix : Outat-el-Had), 225 ; quatrième prix : Azrou Ain-Leuh (2), 200 ; cinquième prix : Azrou-Ain-Leuh (1), 175 ; sixième prix : Azrou, 150 ; septième prix : Azrou, 150 ; septième prix : Midelttzer. 125.

2° Tadla :

Premier prix : Giroud, 300 ; deuxième prix : El Hadj Kadour, 250 ; troisième prix : Bouchta ben Hamou. 225 ; quatrième prix, Foulon, 200 ; cinquième prix : khalifa Abdesslem ben Omar, 175 ; sixième prix : Raygot, 150 ; septième prix, Souk-el-Arba des Skours. 125, Jouin, 125, Menaut 125, khalifa Abdesslem ben Kadour, 125 ; huitième prix : caïd Mahomed ben Omran, 100 ; El Hadj Larbi ben Omar. 100.

3° Beni-Meskine :

Troisième prix : Salah ben Hamou, 225 ; quatrième prix : Ahmed ben Rafa, 200 ; cinquième prix : Cheikh Allal, 175 ;

À la ferme d'Aïn-Djemaâ

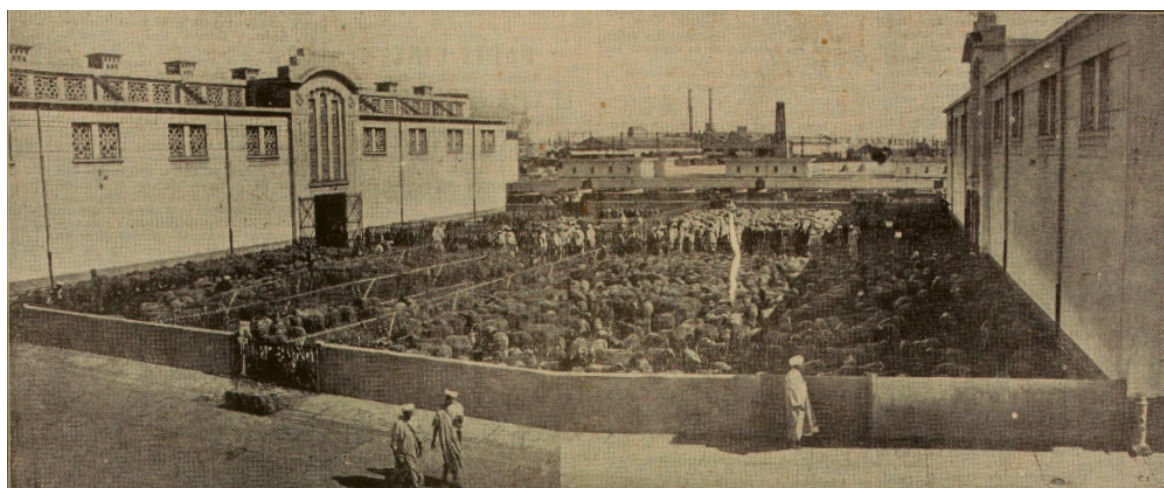
Après le banquet, une partie des congressistes se sont rendus à la ferme expérimentale d'Aïn-Djemaa, parmi eux, MM. Eyraud, Voitelier, Bertin, Vélu, Lallour, Dr Roux, Herbillon, La Casinière, Gros, Vasseur, capitaine Duclos, etc.

Les visiteurs se sont vivement intéressés aux bêtes en expérience : bovins marocains et bovins charolais ; à la bergerie, que le beau rapport de M. Vélu, au congrès de samedi. nous avait déjà présentée. Le docteur Velu a eu là l'occasion de répondre à diverses observations qui avaient été faites pendant le congrès.

Les visiteurs accordèrent une attention particulière au stock de fourrage kikuyu constituée par les soins du Dr Velu par les moyens de la ferme. L'exiguïté relative du terrain de la ferme pour un tel troupeau en expérience a d'ailleurs été notée.

La petite caravane était de retour dans la soirée.

LES JOURNÉES MAROCAINES DU MOUTON
à Casablanca. les 13-14-15 octobre 1934
(*Le Petit Marocain*, 6 décembre 1934)



Vue d'ensemble de la foire aux moutons

Créées sur l'initiative du Service de l'élevage, de la Fédération des coopératives d'élevage et de l'Union ovine de l'Afrique du Nord, les Journées marocaines du mouton ont eu pour but de montrer les progrès réalisés dans l'élevage ovin au Maroc, ainsi que ses ressources et ses possibilités, d'établir le contact entre les éleveurs marocains et les acheteurs de la métropole, de permettre aux acheteurs de désigner les types qui les intéressent le mieux et de créer un mouvement d'exportation.

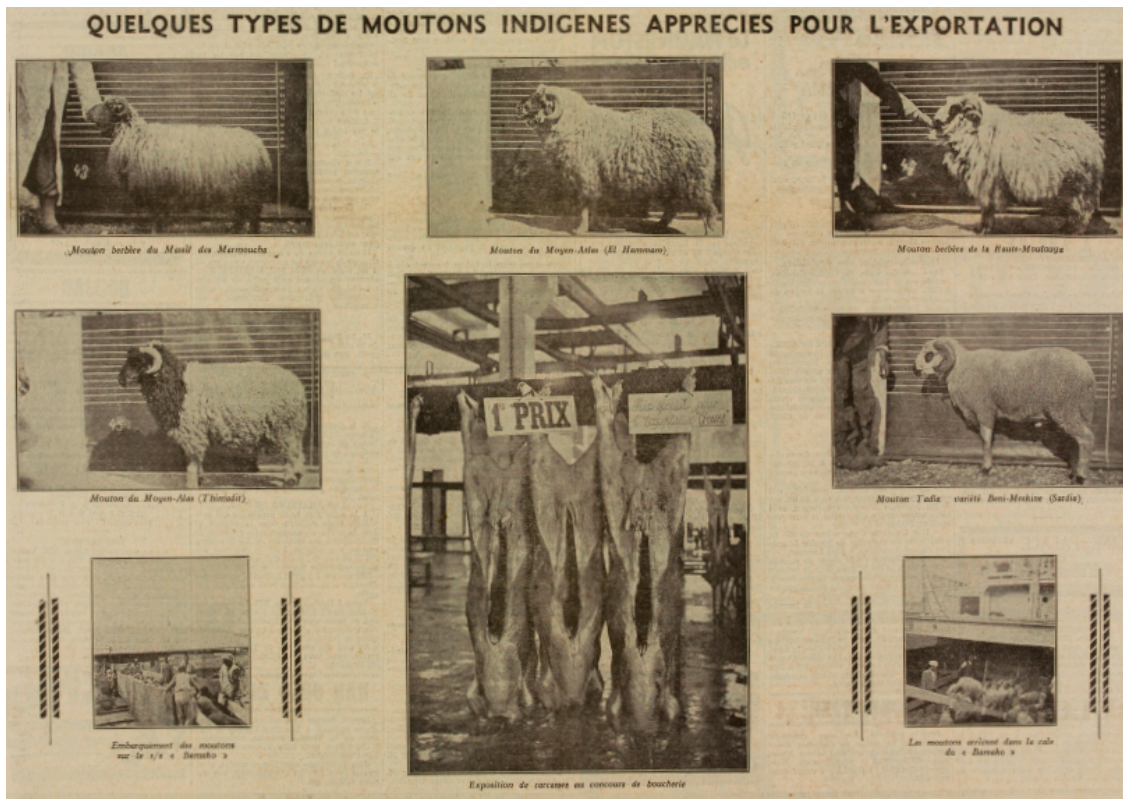
Cheptel ovin
Importance comparative ;

Maroc : 9.500.000 bêtes
Algérie : 7.500.000 bêtes
France : 9.750.000 bêtes

Exportations marocaines
au cours des trois dernières années

Animaux sur pied Viande

1932	80.089 têtes	0 kg
1933	106.564 têtes	7.642
	1	
934 (10 premiers mois)	130.765	297160



CONCLUSIONS DES « JOURNÉES MAROCAINES DU MOUTON » [3 colonnes confondues]

Elles ont démontré :

1° La possibilité de la production au Maroc de bons moutons indigènes et d'excellents moutons croisés, convenant parfaitement les uns et les autres au commerce d'exportation (vivants ou abattus).

2° La nécessité de procéder dès le jeune âge à la castration.

3° L'utilité de réunir en vue de la vente des troupeaux homogène (sujets de la même race, du même âge, de la même qualité, du même sexe).

4° La priorité accordée par le commerce d'exportation et la boucherie européenne aux animaux les mieux conformés (animaux (de croisements, animaux indigènes de la race berbère et dérivés).

5° La préférence marquée par le consommateur indigène en faveur des animaux de taille et de poids élevés (Tadla, Beni-Meskine, races côtières).

6° Les différences de précocité entre le mouton Tadla et le mouton berbère. Le premier est prêt pour la vente à 10-12 mois, le deuxième entre 18 mois et 2 ans.

7° La possibilité de faire venir personnellement les acheteurs de la métropole à des gros marchés annuels, qui leur évitent de courir à grands frais de souk en souk pour réunir des lots importants qui leur sont indispensables.

En conclusion, l'éleveur doit s'attacher suivant les circonstances locales et les conditions individuelles :

a) à produire des animaux croisés (agneaux de lait, agneaux gris antenais) pour la vente locale ou l'exportation.

b) à sélectionner et à conduire à leur état optimum des lots de moutons de race berbère et dérivés en vue de l'exportation aux époques les plus favorables.

c) à préparer des moutons marocains appartenant aux races de grandes tailles qui répondent mieux aux goûts des consommateurs indigènes et susceptibles d'être vendus à des prix rémunérateurs.

À la Conférence impériale

La question de l'élevage en Afrique du Nord

(*Le Petit Marocain*, 16 février 1935)

Paris, 15 février. — La commission de production avait inscrit aujourd'hui à son ordre du jour la question de l'élevage en Afrique du Nord : moutons, laines, etc. Un rapport très documenté a été lu par M. Labour, président de l'Union ovine, qui exposa la situation actuelle de l'élevage en Afrique du Nord, ses possibilités dans l'avenir et les actuelles difficultés.

Ce problème a donné lieu à de multiples échanges de vues. Tous les aspects de la question furent étudiés. Des vœux ont été émis, tendant à améliorer un échange entre la France et l'Afrique du Nord par des mesures appropriées, en particulier la réduction des tarifs de fret très élevés, la multiplication des points d'eau, l'institution d'un crédit pastoral, etc.

M. Guastavino exposa ensuite la question des transports dont les tarifs sont devenus excessifs sur les chemins de fer et les lignes de navigations françaises. Il a signalé que cela coûte 10 fois moins cher pour faire venir une tonne de viande de Chicago à Marseille, que d'Oran à Marseille. En 1914, les frais de transport par tête de mouton, d'Oran à Marseille, étaient de 50 centimes ; ils sont maintenant à 14 fr. 50. Les transports de moutons de Marseille à Paris sont plus élevés que ceux de Port-Bou à Boulogne-sur-Mer.

M. Jaillot a attiré enfin l'attention de l'assemblée sur les achats de l'intendance. Il est inouï que les services militaires achètent en Argentine, 40.000 bovins, alors qu'ils peuvent trouver en Afrique du Nord des viandes.

CHEPTEL

En Afrique du Nord

(*Les Annales coloniales*, 28 mars 1935)

Dans l'*Union ovine* (5 mars), M. J. Bérout, secrétaire technique de la Section algérienne de l'Union ovine de l'Afrique du Nord, examinant les perspectives du marché des viandes pour 1936, expose les résultats récemment obtenus par les coopératives, et conclut à la nécessité de réaliser entre les éleveurs, pour la vente de leurs produits, une coopération seule susceptible d'atténuer les variations des marchés.

Une intéressante initiative de vente directe de viandes de moutons

(*La Journée industrielle*, 6 décembre 1935)

On nous communique :

L'Union ovine de l'Afrique du Nord, qui a fait naître et fédère les coopératives d'éleveurs de moutons du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie, organise dans son stand au Grand-Palais, pendant la durée du Salon de la France d'outre-mer, la vente directe de côtelettes, gigots, épaules et ragoûts d'agneaux pour le compte des éleveurs marocains et tunisiens. Cette initiative originale met à la portée des consommateurs parisiens, à des prix exceptionnellement favorables, les excellents produits de l'élevage nord-africain dans les conditions techniques les plus modernes. Fidèle à la méthode dont elle fut l'initiatrice, l'Union ovine de l'Afrique du Nord fait, en effet, abattre les agneaux dans leur meilleur état à Casablanca et à Tunis et les viandes sont ensuite transportées par mer, par fer et par route, puis détaillées et exposées sans jamais quitter l'influence protectrice du froid.

L'intérêt de cette expérience n'échappera pas aux visiteurs du Salon : ils y trouveront l'occasion de réaliser d'appréciables économies tout en s'assurant d'excellentes viandes et en encourageant directement les éleveurs de l'Afrique du Nord.

En Tunisie
(*Les Annales coloniales*, 13 mars 1936)

Moutons. — Les expéditions de carcasses en cadres isothermes ou en chambres froides ont été de 14 tonnes en 1932, 33 en 1933, 160 en 1934 et enfin de 558 en 1935.

Devant cet accroissement important pour le cheptel de la Régence, le directeur de l'Office de Tunisie, à Paris, a réuni dernièrement les représentants des Cies de chemins de fer, des Cies de navigation, de l'Union ovine et de la Société française des transports et entrepôts frigorifiques pour envisager avec eux des aménagements supplémentaires pour l'abaissement des tarifs de fret et de transport.

En même temps que l'augmentation du troupeau ovin, noté au cours de ces quatre dernières années (3.209.781 têtes en 1936 contre 2 millions 931.041 en 1932), un mouvement commercial de plus en plus important s'est développé vers la France, sous forme d'envois de carcasses de moutons, principalement d'agneaux, transportées en cadres isothermes ou en chambres froides.

Le poids de viande fraîche de moutons tunisiens ainsi importée dans la Métropole a été le suivant : en 1932, 14.778 kg pour 1.461 carcasses ; en 1933, 33.642 kg pour 3.348 carcasses ; en 1934, 160.121 kg pour 15.980 carcasses et en 1935, 568.316 kg pour 15.980 carcasses.

En outre, des essais d'exportation de viande fraîche de porc ont été entrepris à la fin de 1935. Ils ont porté sur 155 carcasses pesant 10.148 kg.

L'encouragement à l'élevage
du mouton dans la France d'Outre-Mer
(*Le Petit Marocain*, 19 juin 1937)

Les assemblées générales annuelles de l'Union ovine de l'Afrique du Nord et de l'Union ovine coloniale se sont tenues à Paris le 9 juin sous la présidence de M. François Koenig, président du Comité central de la laine.

Les rapports présentés au nom des conseils d'administration de ces associations par leur administrateur délégué, M. Michel Lallour, ont fait ressortir la continuité de l'œuvre poursuivie depuis dix ans, avec des ressources malheureusement dégressives et trop

réduites, en faveur de l'élevage du mouton de la France d'Outre-Mer, en étroite collaboration avec les Services publics.

Une amélioration du rendement de la taxe spéciale sur les laines et peaux importées est attendue cette année, par suite de son rétablissement par la dernière Loi de Finances au taux de 0.10 % *ad valorem*, mais il reste souhaitable que des ressources locales soient affectées dans chaque colonie à renforcer l'action des Unions ovines dont l'expérience a démontré l'efficacité. Ce serait une partie du vaste programme d'outillage et d'organisation professionnelle dont l'exécution méthodique pourra seule éviter ou réduire les crises catastrophiques de sécheresse et de disette qui ruinent périodiquement les populations pastorales comme on vient de le constater dans le Sous, dans l'Atlas et dans certaines régions du Sud-Algérien.

CHEPTEL
Au Maroc
(*Les Annales coloniales*, 27 août 1937)

Ovins. — En vue de renforcer la liaison établie entre les services administratifs du Protectorat et l'Union ovine de l'Afrique au Nord, liaison qui a pour but d'assurer l'unité nécessaire au bon aboutissement des mesures d'encouragement de l'élevage ovine dans tout le Maroc, il est créé un Comité marocain de l'Union ovine de l'Afrique du Nord, en vue d'étudier le meilleur emploi des fonds mis par le Gouvernement français à la disposition de cette association au Maroc, d'établir, chaque année, le projet de budget à soumettre à la commission interministérielle siégeant à Paris, de dresser le programme des travaux et de faire rendre compte de leur réalisation.

Le directeur de l'Union ovine de l'Afrique du Nord au Maroc sera chargé de l'exécution des mesures dérivées par le Comité, sous le contrôle du chef du service de l'élevage.

AU COMITÉ MAROCAIN DE L'UNION OVINE
(*Le Petit Marocain*, 30 décembre 1937)

Le 22 décembre, à Rabat, a eu lieu, sous la présidence de M. Eyraud, vice-président, la première réunion du comité marocain de l'Union Ovine, créée par l'arrêté résidentiel du 20 mars 1937, pour continuer l'œuvre entreprise par la section marocaine de l'Union ovine.

Assistaient à cette réunion :

M. Eyraud, chef du service de l'élevage, vice-président ;
M. Lallour, administrateur-délégué de l'Union ovine de l'Afrique du Nord ;
M. Couzinet, contrôleur civil, représentant les Affaires politiques ;
M. Cavalier, président de la Fédération des coopératives d'élevage du Maroc ;
M. Canas Roger, représentant les éleveurs de moutons du Maroc Occidental ;
M. Dubois, représentant les éleveurs de moutons du Maroc Oriental ;
Si Mohamed el Ghoul, éleveur indigène de Rabat ;
Moulay Achem, éleveur indigène de la région d'Azrou ;
M. Catelin, directeur de l'Union Ovine.

M. Billet, directeur des Affaires économiques, président, n'avait pu assister à cette réunion par suite de la discussion de son projet de budget au conseil du gouvernement.

Après avoir rappelé les raisons qui ont poussé le protectorat à créer ce comité marocain, destiné en particulier à resserrer les liens de l'Union ovine avec l'administration et pour mettre au point un programme commun, M. Eyraud passe la parole à M. Lallour, administrateur-délégué de l'U.O.A.N., qui fait un historique de la fondation des unions ovines et de la taxe qui alimente leur budget.

Après l'examen des dépenses en 1937, le comité étudie le projet de budget pour 1938, qui est adopté par les membres présents.

On note en particulier dans le budget : des mesures conservatoires pour protéger les béliers importés, des essais de traitements anti-parasitaires internes, un appui financier aux mesures que prendra l'administration pour assurer un meilleur écoulement des produits de l'élevage indigène, une participation aux différentes manifestations qui auront lieu au Maroc en faveur de l'élevage, etc.

La prohibition d'exportation
des peaux de moutons d'Algérie
(*La Journée industrielle*, 20 juin 1938)

L'Union ovine de l'Afrique du Nord vient d'effectuer de pressantes démarches auprès du ministre du Commerce et des diverses administrations intéressées pour obtenir une dérogation générale à la prohibition d'exportation en faveur des peaux de moutons et d'agneaux d'Algérie.

L'Union ovine fait ressortir que cette mesure ne paraît justifiée ni par des raisons de défense nationale ni par les besoins de l'industrie métropolitaine, ainsi qu'en témoigne l'accumulation actuelle du stockage des peaux à l'origine, et qu'elle met le commerce algérien dans l'impossibilité de satisfaire ses engagements envers sa clientèle et de maintenir les positions précédemment acquises sur plusieurs marchés étrangers.

L'évolution de la production ovine au Maroc
(*La Journée industrielle*, 25 décembre 1938)

Dans le numéro de décembre de l'*Union ovine*, le docteur-vétérinaire Eyraud, chef du service de l'élevage du Maroc, publie un intéressant résumé des efforts faits dans le protectorat pour le développement de l'élevage du mouton et des résultats remarquables obtenus dans cette branche de l'activité économique du Maghreb. Il note en particulier le succès des foires à moutons, le développement des ventes de laines et la rapide progression des exportations de viande fraîche de mouton, passée de 8.000 carcasses en 1933 à 123.700 carcasses en 1937.

Le même numéro de l'*Union ovine* contient des études sur l'élevage métropolitain et sur des questions d'actualité comme le régime des transports. On y lira en outre le compte rendu des récents conseils d'administration de l'Union ovine de l'Afrique du Nord et de l'Union ovine coloniale, et un article très illustré sur l'action poursuivie par l'Union ovine en Syrie en 1938 en collaboration avec le haut commissariat.

Pour le commerce franco-colonial des peaux de moutons
et de chèvres
(*La Journée industrielle*, 7 janvier 1939)

L'Union ovine coloniale exposera, le 27 janvier, à 16 heures, à la Halle aux Cuirs de Paris, 5, rue Santeuil, un échantillonnage de peaux brutes et travaillées de moutons et de chèvres des colonies françaises, présentées par une courte conférence de M. Michel Lallour, sous la présidence de M. Diethelm, chef de cabinet du ministre des Colonies et directeur des affaires économiques au ministère des Colonies.

Cette manifestation fait partie de la propagande entreprise par l'Union ovine coloniale, en collaboration avec le ministère des Colonies, en faveur du développement du commerce franco-colonial des peaux et de l'amélioration du conditionnement de ces produits.

Ajoutons que l'Union ovine de l'Afrique du Nord présentera par la même occasion quelques peaux de moutons et de chèvres d'Algérie, de Tunisie et du Maroc, qui seront exposées également avec celles des territoires de l'Ouest africain français.

Réunion du Comité marocain de l'Union ovine
(*Le Petit Marocain*, 23 janvier 1939)

Le Comité marocain de l'Union ovine de l'Afrique du Nord, créé par l'arrêté résidentiel du 20 mars 1937, s'est réuni à Rabat le 13 janvier, sous la présidence de M. Billet, directeur des Affaires économiques.

Assistaient à la réunion : MM. le docteur Eyraud, chef du Service de l'élevage, vice-président ; Michel Lallour, administrateur délégué de l'U.O.A.N., vice-président ; Couzinet, contrôleur civil, représentant la Direction des Affaires politiques ; Le Daëron, inspecteur de l'agriculture ; Aucouturier, président de la Fédération des Chambres d'agriculture ; Cavalier, président de la Fédération des Syndicats d'élevage du Maroc ; Roger Canas, représentant les éleveurs européens du Maroc occidental ; Si Mohamed El Ghoul, représentant les éleveurs indigènes, et Georges Catelin, directeur de la section marocaine de l'U.O.A.N.

Après les souhaits de bienvenue de M. Billet, président, et la communication par M. Eyraud des excuses de certains membres du Comité, M. Michel Lallour fait un exposé détaillé de l'action de l'Union ovine de l'Afrique du Nord au cours de l'exercice 1938, en étroite collaboration avec les Services du Protectorat, et il soumet à l'approbation du Comité le bilan provisoire des dépenses engagées au cours de l'exercice écoulé.

Après diverses observations, notamment de MM. Eyraud et Aucouturier, les comptes sont approuvés.

Le Comité procède ensuite à une étude approfondie du projet de budget qui lui est soumis par M. Michel Lallour pour l'exercice 1939. Suivant les suggestions de plusieurs de ses membres et après de nombreux échanges de vues auxquels prennent part notamment MM. Eyraud, Couzinet Aucouturier et Cavalier, il est décidé d'augmenter en 1939 les interventions de l'U.O.A.N. au Maroc en tenant compte de l'amélioration des recettes prévues de la taxe spéciale sur les importations en France des laines et peaux de moutons.

Il a été décidé en particulier :

- de faciliter la réalisation par le laboratoire du Service de l'élevage d'expériences de lutte contre la piroplasmose des béliersimportés ;
- d'effectuer diverses propagandes concernant l'élevage du mouton au moyen de publications et de communications radiodiffusées, en français et en arabe ;
- de contribuer à l'achat des produits de traitements contre les parasites externes et internes du mouton, dont la vulgarisation en milieu indigène est poursuivie par le Service de l'élevage et par les Sociétés indigènes de prévoyance ;

- de maintenir la participation de l'Union ovine aux importations de béliers en y comprenant tous les frais de transport et de contrôle sanitaire et d'organiser diverses mesures de conservation des géniteurs et des primes de sélection ;
 - d'appuyer l'extension des foires aux laines, notamment par la distribution de primes aux meilleures toisons ;
 - d'encourager éventuellement les exportations de viandes de moutons et de moutons sur pieds ; etc.
-

Exportation d'agneaux gris
(*Le Petit Marocain*, 18 février 1939)

Le Syndicat d'élevage de Marrakech nous communique :
« L'Union ovine de Casablanca fait part que, pour permettre l'écoulement rapide des agneaux gris, bons pour l'exportation, elle voudrait être informée :
1° du nombre d'agneaux gris, de 20 à 30 kg, en bon état qui pourraient être proposés aux exportateurs ;
2° de la date à laquelle les acheteurs éventuels pourraient aller choisir ces animaux.
Les colons vendeurs d'agneaux gris bons pour l'exportation, sont priés d'en aviser directement l'Union ovine de Casablanca, B.P. 605, Casablanca.
Il importe de ne signaler que le nombre des animaux bons à abattre, car seule la marchandise de bonne qualité pourra éventuellement profiter d'un droit de priorité pour le transport, au cas où il n'y aurait pas suffisamment de fret disponible ».

LA FOIRE AUX MOUTONS
DE LA RÉGION DE CASABLANCA
(*Le Petit Marocain*, 8 mars 1939)

La Chambre d'agriculture de Casablanca a pris l'initiative, en pleine collaboration avec les autorités régionales et locales de contrôle, le service de l'Élevage, la Chambre de commerce de Casablanca, la Fédération des coopératives d'élevage du Maroc et l'Union ovine, d'organiser cette année la première Foire aux moutons de la région de Casablanca.

Cette manifestation sera semblable à celles qui se sont déroulées à Meknès, Oujda, etc..

Elle est placée sous le haut patronage de M. le résident général et des hautes personnalités du Protectorat.

Cette foire se tiendra au Souk El Tleta des Beni-Oukil, près de Oued-Zem, et sera inaugurée par M. le général Noguès le mardi 18 avril 1939 ; elle se poursuivra les journées des 19 et 20 avril.

Première Foire aux moutons de la région de Casablanca
18-19-20 avril 1939
(*Les Annales coloniales*, 4 avril 1939)

La Direction des Affaires économiques et la chambre d'agriculture de Casablanca organisent, pour la première fois dans la Région de Casablanca une FOIRE AUX MOUTONS semblable à celles qui se sont déroulées dans d'autres régions du Maroc.

Elle se tiendra aux environs d'Oued-Zem.

Grâce aux efforts du Service de l'élevage, on estime que 30.000 moutons castrés et prêts à la vente seront offerts aux acheteurs.

L'inauguration de cette manifestation sera faite le mardi 18 avril, dans la matinée, par M. le général Noguès, résident général de France au Maroc.

La Foire se prolongera pendant les journées des 19 et 20 avril.

Cette manifestation est organisée en pleine collaboration avec les Autorités régionales et locales de Contrôle, le Service de l'élevage du Maroc, la chambre de commerce de Casablanca, la Fédération des coopératives d'élevage du Maroc, l'Association des exportateurs de viande du Maroc et l'Union ovine de l'Afrique du Nord.

Après l'inauguration de la foire, un vin d'honneur et une diffa seront offerts aux visiteurs.

L'organisation des marchés lainiers au Maroc en 1939 (*La Journée industrielle*, 4 avril 1939)

Comme suite aux informations qui ont été récemment communiquées par l'Union ovine de l'Afrique du Nord au sujet des marchés lainiers qui doivent se tenir au Maroc dans les prochaines semaines, nous sommes informés que des modifications suivantes ont été apportées aux dates primitivement arrêtées :

Au lieu de Oued Zem le 4 mai, lire le 5 mai ;

Au lieu de Boujad le 5 mai, lire le 4 mai ;

Au lieu de Tendirara le 11 mai, lire Bergent le 11 mai.

Nous rappelons que des primes offertes par l'Union ovine de l'Afrique du Nord seront allouées aux producteurs qui présenteront des lots homogènes et exempts de matières étrangères.

L'UNION OVINE REPARAÎT Revenons à nos moutons. (*L'Avenir des Hautes-Pyrénées*, 9 mars 1941)

Après quelques mois d'interruption, les éleveurs de moutons ont la joie de voir réapparaître, à Limoges, 4, rue Ferdinand-Buisson, sous une forme réduite, il est vrai, mais combien documentée cependant, la revue mensuelle illustrée *L'Union ovine*, qui a maintenant douze ans d'âge et dont la collection constitue une encyclopédie unique de l'élevage du mouton et du commerce de ses produits. En présentant la nouvelle série qui rendra, comme par le passé, d'immenses services aux vieux éleveurs comme aux néophytes et, ce faisant, au ravitaillement du pays, M. Michel Lallour, administrateur délégué des Unions ovines, lance ce mot d'ordre : *Confiance !*

M. Pierre Rignault³, ingénieur agronome, traite du problème capital de la Formation professionnelle des bergers et du sujet brûlant d'actualité de l'Organisation Corporative paysanne, œuvre de M. Pierre Caziot, ministre de l'Agriculture.

Des professeurs de zootechnie éminents comme MM. P. Diffloth et A.-M. Leroy traitent de l'alimentation rationnelle des moutons, merveilleux utilisateurs de déchets.

³ Pierre Rignault : l'un des deux apporteurs lors de la constitution en 1928 de la Société des plantations de Casamance : sisal :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Plantations_de_Casamance.pdf

La chronique vétérinaire, si appréciée, est toujours rédigée par des docteurs vétérinaires spécialistes qui abordent les sujets par leur côté pratique.

Enfin les notes des délégués régionaux de l'Union ovine de France qui font participer les lecteurs à l'activité ovine des provinces sont complétés par les abondantes informations des pages spécialisées : Page du Berger, la Vie professionnelle, le Mouton et le Ravitaillement.

Pour les éleveurs de moutons

Le Comité marocain de l'union ovine
(*Le Petit Marocain*, 17 décembre 1941)

Le Comité marocain de l'Union ovine de l'Afrique du Nord, créé par l'arrêté résidentiel du 20 mars 1937, s'est réuni à Rabat le 9 décembre sous la présidence de M. Jean, directeur de la Production agricole.

Le Comité a examiné l'action menée par l'Union ovine de l'Afrique du Nord au Maroc en 1941 en collaboration avec les services techniques et le programme des travaux de ce groupement pour 1942, qui lui ont été exposés par M. Michel Lallour, administrateur délégué.

Après divers échanges de vues auxquels sont intervenus notamment M. le docteur Vaysse, chef du Service de l'Élevage ; M. Bois, de la Direction des Affaires politiques, et M. Hausermann, représentant les éleveurs de moutons, il a été décidé qu'un crédit de subvention complémentaire serait sollicité au Secrétariat d'État aux Finances en faveur de la section marocaine de l'Union ovine, pour permettre une nouvelle extension de son activité en proportion de l'importance du cheptel ovin dans le Protectorat. La propagande générale en faveur de l'élevage, la contribution aux traitements anti-parasitaires, l'organisation des importations de géniteurs, les primes de sélection et les primes de bonne dépouille dans les abattoirs, seront notamment maintenues et développées et une journée du mouton marocain sera organisée au début de mars 1942.

IMPORTATIONS DE BÉLIERS AU MAROC (*Le Petit Marocain*, 30 mai 1942)

Malgré les prix élevés et les difficultés d'importation, les éleveurs marocains n'ont pas hésité encore cette année à poursuivre l'amélioration de leur troupeau par des achats très importants de géniteurs ovins choisis spécialement par l'UNION OVINE DE FRANCE, dans les meilleurs élevages des deux zones.

Ces importations, qui ont dépassé en deux mois 330 reproducteurs, ont été faites par le Comité Marocain de l'UNION OVINE DE L'AFRIQUE DU NORD en collaboration avec la FÉDÉRATION DES SYNDICATS D'ÉLEVAGE DU MAROC. Les principales races françaises étaient comprises dans ces importations.

Toutefois, il est à remarquer une tendance très nette des éleveurs, au fur et à mesure que s'améliore leur production à importer des animaux de plus en plus précoces, comme les « Ile-de-France », les « Charmois », les « Southdown », dont les produits de qualité font prime sur les marchés français.

Cet effort d'amélioration, poursuivi depuis des années par les éleveurs marocains, des organismes comme l'UNION OVINE et encouragés par les Pouvoirs publics, a eu pour conséquence, non seulement une augmentation très nette de la qualité de la

viande mise à la disposition des consommateurs, mais également des laines dont la finesse peut, pour certains élevages, se comparer avec celle des éleveurs français.

POUR LES ÉLEVEURS DE MOUTONS
(*Le Petit Marocain*, 14 janvier 1945)

RABAT 14 janvier — Le Comité consultatif de l'Union ovine marocaine a tenu sa réunion annuelle à Rabat le 10 janvier, sous la présidence de M. Vaysse, chef du Service de l'élevage. Elle a approuvé l'exposé de M. Michel Lallour sur l'utilisation en 1945 des crédits métropolitains qui seraient affectés à l'encouragement à l'élevage du mouton. La reprise des importations de géniteurs, la poursuite des traitements collectifs anti-parasitaires et l'organisation éventuelle des éleveurs indigènes dans le cadre des S.I.P. ⁴ ont particulièrement fait l'objet des échanges de vues auxquels ont participé, avec les représentants des services compétents, les délégués des éleveurs européens (MM. Vasseur et Tampier) et marocains (Si Mohamed El Rhoul).

⁴ Sociétés indigènes de prévoyance.